



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

A night-time photograph of a news crew on a city street. In the center, a person wearing a dark jacket and headphones stands with their back to the camera, facing a professional video camera on a tripod. Two large, rectangular LED light panels are mounted on stands on either side of the camera operator. To the left, another person is partially visible, and a white van with red and white diagonal stripes is parked. The background shows city buildings, trees, and streetlights, creating a dimly lit urban atmosphere.

Les médias face au terrorisme

Manuel pour les journalistes

Publié en 2017 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2017

Edition révisée

ISBN 978-92-3-200112-2



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Ladite licence s'applique uniquement au texte contenu dans la publication. Pour l'usage de tout autre matériel qui ne serait pas clairement identifié comme appartenant à l'UNESCO, une demande d'autorisation préalable est nécessaire auprès de l'UNESCO : publication.copyright@unesco.org ou Editions l'UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP France.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Auteur : Jean-Paul Marthoz

Editeurs : Mirta Lourenço, Tim Francis

Correctrice : Aya Khalil

Photo de couverture : © Aija Lehtonen / Shutterstock, Inc.

Imprimé en France

Avant-propos

Le besoin urgent d'une telle publication, sur la couverture du terrorisme et de l'extrémisme violent dans les médias, devrait être une évidence pour tous.

Partout dans le monde, nous faisons face à des mises en scène violentes perpétrées par divers acteurs contre des civils dans le but de nourrir la peur et la crainte de l'autre. Dans de nombreux pays, nous faisons face à des populations convaincues que le terrorisme constitue la principale menace à leur vie quotidienne. Nous faisons face à des mouvements politiques qui profitent de la tragédie et opposent les citoyens les uns aux autres afin d'obtenir une plus grande adhésion. C'est pourquoi il est essentiel de porter un regard critique sur la façon dont les médias peuvent contribuer, par inadvertance, à ce climat tendu, et les mesures à prendre pour y remédier.

Il est important de se rappeler que le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau. De nombreux pays ont souffert, des décennies durant, de groupes, tant intérieurs qu'extérieurs, étatiques que non étatiques, qui se servent de la violence contre des civils comme stratégie politique. Dans bien des cas, la population locale en est ressortie plus forte et plus résiliente, prouvant ainsi qu'à long terme la brutalité ne fait pas le poids face au progrès de l'unité et des valeurs communes.

En de telles circonstances, les médias sont indispensables pour fournir des informations vérifiables et des opinions éclairées. Dans un contexte tendu, qui se manifeste par des populations à cran et des esprits échauffés, la fonction des médias en devient d'autant plus importante. La relation entre le terrorisme et les médias est complexe et difficile. Dans ce qu'elle a de pire, cette relation relève de la symbiose perverse entre, d'une part, des groupes terroristes qui élaborent des spectacles de violence pour continuer d'attirer l'attention du monde et, d'autre part, des médias incités à diffuser en continu pour répondre à l'immense intérêt du public.

Il est évident que nous ne saurons minimiser les souffrances humaines réelles engendrées par le terrorisme. Beaucoup trop de vies ont été cruellement écourtées. Ces actes doivent être condamnés et les responsables traduits en justice.

Il ne faut pas oublier que la volonté portée par ces acteurs violents de semer la terreur n'est pas une fin en soi. Ils ne souhaitent pas semer la peur dans l'esprit des hommes et des femmes sur la simple base de leurs intérêts, de leur haine ou de leur idéologie. Leur véritable objectif est de diviser la société en deux et de dresser les citoyens les uns contre les autres en provoquant la répression, la discrimination et la discorde. Ils veulent prouver au plus grand nombre que leurs prédictions de persécution généralisée étaient effectivement correctes, tout en attirant de nouveaux adeptes à leur cause violente. Ils cherchent à créer une atmosphère défaitiste face aux attaques et aux réactions polarisées.

Le réel danger du terrorisme est que la peur et la suspicion déclenchent une nouvelle vague de nationalisme et de populisme, et que les libertés que nous avons eu tant de mal à atteindre soient sacrifiées au nom d'une vengeance aveugle. Ces attaques ne visent pas une nation ou un peuple mais bien chacun d'entre nous, en tant que citoyen du monde. Ainsi, nous devrions être particulièrement critiques à l'égard de toute réponse qui fait volontairement le jeu des acteurs violents et qui occasionne ses propres victimes, élevées au rang de martyrs pour promouvoir le recrutement de terroristes.

En ces temps difficiles, face à une fragmentation des audiences et aux grands défis financiers rencontrés par de nombreuses organisations des médias, les journalistes doivent résister à la tentation de recourir au sensationnalisme dans le but d'attirer plus d'yeux, d'oreilles ou de clics.

Ils doivent maintenir une approche globale et faire attention aux mots qu'ils utilisent, aux exemples qu'ils citent et aux images qu'ils diffusent.

Ils doivent éviter les spéculations et les accusations qui accompagnent souvent les premiers moments de confusion après une attaque, lorsque rien n'est encore sûr mais que la demande d'informations est à son paroxysme.

Ils doivent considérer avec attention l'aspect inhérent au terrorisme qui, en tant qu'acte de violence, suscite chez de nombreuses personnes une peur totalement disproportionnée par rapport au niveau de risque réel.

Ils doivent faire tout cela tout en s'assurant qu'ils ne se mettent pas eux-mêmes ou leur personnel en danger dans leur quête d'informations exclusives.

Et surtout, ils doivent éviter d'entretenir les divisions, la haine et la radicalisation aux deux extrêmes de la société.

En temps de crise, des catastrophes naturelles à la famine en passant par les conflits et, dans ce cas précis, le terrorisme, l'UNESCO travaille activement à travers ses secteurs spécialisés pour surveiller la situation, évaluer les besoins et réagir de manière adéquate et efficace.

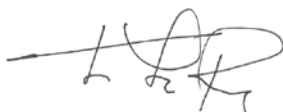
Nous apportons notre expérience et notre expertise à la mise en œuvre du Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent à travers l'éducation, la participation et l'autonomisation des jeunes, la promotion de la liberté d'expression, ainsi que la sauvegarde et la célébration de la diversité culturelle partout dans le monde.

Nous travaillons avec nos partenaires pour combattre le trafic illicite de biens culturels, l'une des sources de financement des groupes extrémistes, et continuer à promouvoir nos valeurs fondamentales que sont la tolérance, la compréhension et la paix lorsqu'elles se retrouvent menacées.

Il est à espérer que ce manuel, élaboré avec les contributions de journalistes, d'éditeurs et de producteurs de médias, servira de ressource essentielle pour celles et ceux responsables de la couverture des événements terroristes. Les questions posées ci-après n'ont pas toutes trouvé de réponse claire et incontestable, mais permettront au moins d'encourager une autoréflexion de la part des professionnels des médias quant à la façon dont ils peuvent éviter de contribuer à la stigmatisation et à la division. Cette publication peut également servir de base à la création et à la révision de codes de bonnes pratiques, afin de faire en sorte que les valeurs ci-dessus s'inscrivent dans les activités quotidiennes des organisations des médias.

Ce manuel ne constitue qu'une des étapes d'une réponse concertée de l'UNESCO à la problématique de la couverture médiatique du terrorisme et de l'extrémisme violent. Les conseils et suggestions qui suivent seront déclinés sous forme de matériels de formation pour aider les journalistes du monde entier à prendre conscience des dimensions diverses de ces questions.

Il est probable que le terrorisme et l'extrémisme violent resteront des problèmes pour plusieurs années encore. Cependant, si nous arrivons à travailler ensemble pour réduire la rhétorique explosive, la couverture médiatique exagérée et la stigmatisation des groupes minoritaires, l'incitation de certains groupes à commettre des actes de violence contre les civils pourrait également être amenée à disparaître.



Frank La Rue

Sous-Directeur général de l'UNESCO
pour la Communication et l'information

Table des matières

Introduction	9
1. Problématiques inhérentes à la couverture du terrorisme	19
1.1 La notion de 'terrorisme d'Etat'	20
1.2 L'apologie du terrorisme	21
1.3 La couverture des différents types de terrorisme	22
1.4 Les listes d'organisations terroristes	25
2. Des médias en première ligne	29
2.1 Un point de référence	29
2.2 L'éthique, les principes	30
1. La recherche de la vérité	30
2. L'indépendance	30
3. La responsabilité à l'égard d'autrui	32
4. La transparence	32
2.3 Le devoir de connaissance	32
2.4 Face à la loi	34
2.5 Les rapports avec les autorités	34
2.6 « Cadrer » le terrorisme	36
2.7 Garantir l'Etat de droit et les droits humains	40
2.8 Face à la peur	41
2.9 Un journalisme inclusif	42
3. Les règles de base	49
3.1 La discipline du doute et de la prudence	49
3.2 Une éthique du respect	54
3.3 Au-delà de simples noms	57
3.4 Les mots	57
3.5 Les chiffres	64
3.6 Les images	65
Les images d'enfants	68
Les images de « citoyens »	69
3.7 Les amalgames	71
3.8 Le discours de haine	72
3.9 Rumeurs	73

4.	La couverture d'attentats	77
4.1	La confusion	77
4.2	La préparation	78
4.3	« Priorité au direct »	80
5.	Les interactions avec les terroristes	87
5.1	Visiter les zones contrôlées par les terroristes ?	87
5.2	Publier leurs communiqués ?	89
5.3	Interviewer les terroristes ?	91
5.5	Informers sur les procès de terroristes	94
6.	La sécurité des journalistes	97
6.1	La montée des risques	97
6.3	En cas d'enlèvement de journalistes	101
7.	Le droit et le devoir d'inventaire	105
7.1	Après le choc, les questions de fond	105
7.2	Le post-mortem des médias	107
	La destruction du patrimoine culturel	110
	Le trafic illicite des biens culturels	112
	Ressources utiles	114
	Institutions intergouvernementales	114
	Conventions internationales des Nations Unies	114
	Suggestions de livres sur les médias et le terrorisme	115



Introduction

Le terrorisme et la lutte contre le terrorisme sont devenus des éléments majeurs de la politique nationale et internationale. Les médias sont en première ligne, en particulier lors d'attentats qui ciblent les populations civiles. Les dilemmes et les défis sont immédiats.

Les citoyens attendent des médias qu'ils informent le plus complètement possible sans verser dans l'emballement et le sensationnalisme. Les autorités appellent à la retenue en évoquant les risques d'une couverture excessive pour la sécurité des opérations ou le calme de la population.

La suspicion d'être le mégaphone du terrorisme ou de chercher à faire de l'audience pèse constamment sur des médias qui opèrent en sur-régime.

En fait, en dépit de l'importance et de la récurrence du fait terroriste, les médias, très souvent, patinent. « Souvent, les questions ne sont posées et réglées que dans l'urgence, au risque de l'incohérence et du dérapage, note Christophe Ayad, spécialiste du Moyen-Orient au journal *Le Monde*. Tout le monde tâtonne, avance au cas par cas »¹.

La qualité de la couverture du terrorisme dépend évidemment de multiples facteurs. Elle est déterminée entre autres par le degré de liberté de la presse dans chaque pays, par les ressources économiques dont disposent les médias,

¹ http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2014/09/25/les-medias-face-a-l-etat-islamique_4494681_3236.html

par des facteurs culturels et des conceptions singulières de l'éthique et du rôle social des médias², note Shyam Tekwani à propos de l'Asie.

L'enjeu est crucial, car leur couverture du terrorisme révèle la position que s'assignent les médias au sein de la société. « La capacité des reporters de pratiquer un journalisme responsable et de due diligence à la vitesse imposée par le numérique détermine de manière critique le devoir civique qui incombe aux journalistes », notait le journaliste somali-américain Mukhtar Ibrahim à propos de la couverture de l'attaque du centre commercial Westgate à Nairobi en 2013³.

Leurs réactions déterminent aussi l'impact du terrorisme sur la société. « Les médias sont pris dans un dilemme infernal, écrit le juriste français Antoine Garapon. D'un côté, l'écho médiatique risque de faire des victimes les messagers involontaires de la recherche de gloire de leurs bourreaux, de l'autre, une autocensure pourrait être interprétée comme une capitulation. La peur peut faire réclamer des atteintes aux libertés qui finissent par réduire la différence entre les Etats démocratiques et les régimes autoritaires, précisément ce que recherchent les terroristes »⁴.

Après chaque attentat, des experts s'interrogent sur l'ampleur et la tonalité de la couverture médiatique. Ils comparent les morts dues au terrorisme au nombre plus important de victimes de catastrophes naturelles, de guerres ou d'accidents de la route, pour appeler les médias à davantage de retenue. Mais la comparaison est le plus souvent spécieuse, en raison de la nature éminemment politique et sociétale des attentats : « En 2014, le taux moyen d'homicides dans le monde entier était de 6,24 morts pour 100.000 habitants, tandis que le nombre de personnes tuées par le terrorisme n'était que de 0,47 pour 100.000, mais si ces chiffres sont relativement peu élevés par rapport à d'autres causes de décès, les conséquences du terrorisme sont sans commune mesure, écrit le politologue vénézuélien Moises Naim⁵. Le terrorisme n'est donc pas la menace la plus meurtrière du XXIe siècle, mais elle a indéniablement pour effet de changer le monde »⁶.

Mais malgré tout, la couverture du terrorisme n'est-elle pas disproportionnée ?

Le but de ce manuel est de rappeler ces constats, ces interrogations et ces défis. Il se fonde sur des principes essentiels et universels : la recherche de la vérité, l'indépendance, le sens de la responsabilité, en les inscrivant dans le contexte complexe d'un monde pluriel et interconnecté. Son ambition est

2 Shyam Tekwani (Ed.), *Media and Conflict Reporting in Asia*, Asian Media Information and Communication Centre (AMIC), 2008, p. 2.

3 <http://sahanjournal.com/westgate-attack-nairobi-al-shabaab-twitter/>

4 Antoine Garapon, « Que nous est-il arrivé ? », *Esprit*, février 2015, Paris, p. 6.

5 <http://www.slate.fr/story/115997/statistiques-terrorisme>

6 <http://www.slate.fr/story/115997/statistiques-terrorisme>

d'aider les médias à placer le curseur entre la liberté et la responsabilité d'informer, entre le droit de savoir et le devoir de protéger, dans le respect des normes et valeurs fondamentales du journalisme.

Un sujet majeur

Ces dernières années, des attaques ont été très médiatisées, de New York à Moscou, de Paris à Istanbul, de Buenos Aires à Mumbai, mais elles ne résument pas l'emprise du terrorisme. Dans le nord du Nigéria et du Cameroun, dans les régions soumises à la loi des cartels de la drogue en Amérique latine, des communautés se retrouvent également terrorisées, réduites au silence et à la peur. Sur les mers, le terrorisme maritime menace, au large particulièrement de la Somalie, du Yémen ou du Golfe de Guinée. De la Syrie aux Philippines, les enlèvements et prises d'otages ont proliféré ces dernières années, jusqu'à convertir des zones de la planète en territoires interdits. Et cette violence s'est étendue à Internet, qui a été ciblé par des cyberattaques qui n'ont rien de virtuel.

La violence la plus présente médiatiquement relève surtout de revendications prétendument religieuses, mais le fléau trouve également ses motivations dans le nationalisme ou le suprémacisme d'extrême droite, comme l'attentat d'Oslo et le massacre d'Utoya perpétrés par Anders Behring Breivik le 22 juillet 2011 en Norvège, la tuerie de l'église baptiste noire de Charleston (Etats-Unis) le 17 juin 2015 et l'assassinat de la députée travailliste britannique Jo Cox le 16 juin 2016.

Les médias sont au cœur de ce dossier, dans la mesure où ils sont souvent considérés, selon la fameuse expression de Margaret Thatcher, Première ministre britannique, comme « l'oxygène du terrorisme ». « Les attentats terroristes, écrivait en 1995 Brian Jenkins⁷, sont souvent soigneusement mis en scène pour attirer l'attention des médias électroniques et de la presse internationale. Le terrorisme ne vise pas ses vraies victimes, mais celles qui regardent ».

Cette caractérisation des médias ne porte pas sur la sympathie qu'ils éprouveraient ou afficheraient pour les terroristes, mais bien sur la publicité qu'ils leur offrent et dès lors sur le pouvoir de nuisance qu'ils leur accordent. L'économie des médias, largement fondée sur la concurrence et la course à l'audience, favorise cette relation symbiotique entre les terroristes et la presse. Les ter-

« Les attentats terroristes sont souvent soigneusement mis en scène pour attirer l'attention des médias électroniques et de la presse internationale. Le terrorisme ne vise pas ses vraies victimes, mais celles qui regardent ».

7 <https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/papers/2008/P5261.pdf>

roristes ont en effet recours aux codes journalistiques conventionnels du drame, de la violence et de la surprise, déclinés en particulier pour la télévision. Mais avec le développement exponentiel d'Internet et des réseaux sociaux, la bataille des images et des mots a pris une ampleur inédite. Comme le souligne un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime⁸, les groupes terroristes utilisent la toile légale, en particulier les réseaux sociaux, comme Facebook, YouTube ou Twitter⁹, mais aussi le Deep Web et le Dark Web, comme moyen de propagande, de réseautage, de recrutement et de financement. « Pour la première fois, les terroristes ne doivent plus dépendre d'autres personnes pour diffuser leur message »¹⁰, écrit le chercheur du *Singapore Internet Research Centre*, Shyam Tekwani, à propos de l'Asie. « Outre la création de leurs propres sites Web, des groupes comme le Front Moro islamique de libération ou le groupe Abou Sayyaf, usent de technologies comme le courrier électronique, la téléphonie mobile, les SMS, la technologie radio et vidéo pour communiquer entre eux et avec le public ». Ce qui leur permet, ajoute le politologue, « de cadrer leurs actions et leur idéologie de la manière qui leur convient, en contournant la censure des gouvernements ou des médias ». Ce déplacement de « l'oxygène du terrorisme » vers la webosphère a conduit des associations, mais aussi des gouvernements, à contre-attaquer directement les sites extrémistes violents et à exiger des entreprises du Net une surveillance étroite et un « nettoyage » d'Internet.

L'émergence du groupe Etat islamique a exacerbé ce phénomène, dans la mesure où il a mis en œuvre une propagande stratégique globale bien plus sophistiquée encore que celle d'Al-Qaïda, avec des messages qui exploitent des ressorts psychologiques autant que religieux¹¹ et qui contournent en partie, mais en partie seulement, les médias traditionnels. A l'effet médiatique des attentats sur la population victime, visant à générer la peur, s'ajoute une mise en scène destinée à séduire de nouveaux partisans. Le groupe Etat islamique maîtrise les techniques de communication et les réseaux sociaux et surtout, il propose un « narratif » séducteur d'héroïsme et de virilisme, relayé parfois imprudemment par les médias traditionnels.

En dépit des nouveaux champs de bataille des réseaux sociaux, les médias traditionnels restent en effet des enjeux cruciaux car dans la plupart des pays, ils restent les sources d'information et d'explication privilégiées d'une majorité de l'opinion, cette opinion publique que le terrorisme cherche précisément à influencer. Les médias traditionnels n'ont pas toujours pris la mesure de leur responsabilité dans ce grand jeu de la propagande et entrent dans la danse macabre de la terreur en pratiquant une théâtralisation de l'information qui

8 https://www.unodc.org/documents/frontpage/Use_of_Internet_for_Terrorist_Purposes.pdf

9 <http://www.brookings.edu/research/papers/2015/03/isis-twitter-census-berger-morgan>

10 dans Paul Smith, *Terrorism and Violence in South East Asia*, Eastgate Books, 2005, p. 229.

11 <http://icct.nl/wp-content/uploads/2016/03/ICCT-Gartenstein-Ross-IS-Global-Propaganda-Strategy-March2016.pdf>

livre aux terroristes la baguette de la chorégraphie meurtrière. Leur diffusion répétitive de vidéos mettant en scène les colonnes de soldats défilant à Raqqa, ou encore les bravades guerrières de « combattants étrangers » extatiques roulant en 4X4, entre dans la logique « d'héroïsation » du groupe, avertit la sociologue des médias Hasna Hussein¹². « A certains égards, note Michelle Ward Ghetti, professeure de droit à la Southern University (Etats-Unis), le terroriste moderne est créé par les médias. Ces derniers élargissent et grossissent le terroriste et ses pouvoirs bien au-delà de sa vraie dimension. La télévision place chacun d'entre nous sur la scène du crime et nous laisse là, impuissant. Elle engendre des sentiments d'anxiété et de peur, les instruments de coercition du terroriste. Cette anxiété publique accroît à son tour la perception de pouvoir du terroriste à ses propres yeux et à ceux de son groupe de référence. Ce qui débouche souvent sur l'imitation et la répétition du cycle »¹³.

Cette équation entre le terrorisme et les médias, toutefois, n'est pas univoque. Tout d'abord, un grand nombre d'attentats, comme le soutient Brigitte Nacos¹⁴ (Université de Columbia, Etats-Unis), n'ont en réalité aucune « intention » médiatique et « se suffisent à eux-mêmes ». La cascade d'attentats perpétrés en Iraq relève de cette catégorie « non médiatique ». Rien ne prouve non plus que le silence sur les actions terroristes suffirait à leur enlever « l'oxygène ». Au contraire, disent certains, le « silence radio » pourrait amener les groupes terroristes à faire de la surenchère et à commettre des attentats de plus en plus violents afin que personne ne puisse les ignorer. Finalement, l'étude d'incidents terroristes tend à démontrer que les médias peuvent dans une certaine mesure être « l'étouffoir » du terrorisme et non son oxygène. Rappelant les attentats contre l'équipe d'athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich en 1972, le chercheur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS, France) Jacques Tarnero concluait que « la cause palestinienne aura longtemps le visage cagoulé d'un tueur. L'effet politique de sympathie recherchée s'est transformée en son contraire »¹⁵. D'autres rétorqueront cependant que, pour des groupes comme l'Etat islamique, le désir de respectabilité, but ultime d'un rapport de force, est moins déterminant que la volonté d'intimidation et le narcissisme de la puissance, qui passent largement par le biais du traitement médiatique.

Paradoxe apparent, l'Etat visé par le terrorisme sort souvent renforcé de ces événements traumatiques. Il est incontestable que, dans un premier temps, avant que n'arrive le moment des questions et des récriminations sur les causes et les responsabilités, le terrorisme soude la nation ou la société qu'il frappe et, dans cette « union nationale », les médias, généralement, ne disso-

12 http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/06/18/terrorisme-assez-avec-les-scoops-de-l-epouvante_4953153_3232.html

13 Michelle Ward Ghetti, « The Terrorist Is A Star! Regulating Media Coverage of Publicity Seeking Crimes », *Federal Communications Law Journal*, Volume 60/Issue 3, 2008, p. 495.

14 Brigitte L. Nacos, *Terrorism and the Media: From the Iran Hostage Crisis to the World Trade Center Bombing*, Columbia University Press, New York, 1994, p. 53.

15 Jacques Tarnero, *Les Terrorismes*, Editions Milan, Toulouse, 1998, p. 46.

nent pas. « Comme lors d'autres crises internes, écrit Doris Graber, professeure à l'Université de l'Illinois (Etats-Unis), les médias et les journalistes se comportent comme des membres de l'équipe, rejoignant les autorités pour tenter de restaurer l'ordre public, la sécurité et la tranquillité »¹⁶. Les médias jouent, dans les premiers moments d'un attentat, une mission essentielle d'intérêt public. Inquiet, apeuré, le public attend d'eux des informations précises, des conseils de sécurité et des explications. Contrairement au cliché parfois politiquement mal intentionné sur « l'irresponsabilité des médias », ceux-ci, à de nombreux moments de l'histoire tourmentée de ces dernières années, ont assumé sérieusement leur rôle. Il n'y a pas eu que des dérives, des bavures et des excès sur les écrans télé, les sites Internet et les réseaux sociaux.

La couverture du terrorisme par les médias ne se limite pas, toutefois, à ces moments dramatiques de rupture de la normalité. La qualité du journalisme et son utilité pour la société dépendent d'autres facteurs, en particulier de ses interrogations sur le phénomène lui-même, sur ses origines et ses conséquences. Au-delà des urgences et des flashes info, la couverture du terrorisme exige des capacités particulières d'enquête et d'analyse sur des sujets d'une grande complexité touchant à la fois à la politique internationale, aux rapports de force politiques internes, aux religions ou encore à la grande criminalité transnationale.

Les attentats sont un révélateur des médias, de leur mode de fonctionnement, de leurs réflexes et de leurs routines, mais aussi de leurs principes et valeurs. « Le terrorisme est probablement un des domaines dans lesquels la compétence professionnelle est la plus nécessaire, notent Michel Wieviorka et Dominique Wolton dans *Terrorisme à la une*. Les journalistes sont très souvent attirés par le terrorisme, pour trois facteurs dont ils devraient justement se méfier : l'événement, un piège qui attire la presse dans les comportements les plus stéréotypés du métier ; les acteurs mobilisés par l'acte terroriste (qui suscitent la fascination) ; le pouvoir (à l'égard duquel la bonne distance n'est pas facile à tenir ni exempté de contradiction) ».

Les questions sont de nature éthique et portent en particulier sur la représentation médiatique de la violence. Mais elles sont aussi politiques. Les attentats ne sont pas figés dans le cycle classique de l'actualité, qui veut qu'une nouvelle chasse l'autre. Après les attentats du 11 septembre 2001, les journalistes pressentaient que ces attaques ouvraient un nouveau chapitre de l'histoire. Katherine E. Finkelstein, qui avait couvert les événements pour le *New York Times*, concluait son témoignage dans l'*American Journalism Review* par sept mots de mauvais augure : « La terrible histoire vient juste de commencer »¹⁷.

16 Doris A. Graber, *Mass Media and American Politics*, *Congressional Quarterly Press*, 1980, p. 239.

17 Katherine E. Finkelstein, « 40 Hours in Hell », *American Journalism Review*, novembre 2001.

En écho de la sentence, « la mort ne fait que commencer », dernière ligne d'un article du chroniqueur Pete Hamill paru dans le *New York Daily News* au lendemain des attentats¹⁸.

Le terrorisme vise non seulement à effrayer, mais aussi à exacerber et à polariser. Le groupe Etat islamique parle à ce propos de la « zone grise », « là où prospère la diversité, la tolérance, la compréhension, la discussion et le débat, là où il y a échange, interrogation et curiosité », comme l'écrit le journaliste du quotidien britannique *The Guardian*, Jason Burke, dans *The New Threat*¹⁹. Dans un article de sa revue *Dabiq*, début 2015, l'organisation prônait d'éliminer cette zone grise pour qu'il n'y ait plus que face à face « le califat et les Croisés ». L'enjeu est dès lors considérable : il s'agit d'éviter de contribuer à cette polarisation funeste par des raccourcis, par des phrases imprudentes, par des stigmatisations et des généralisations (*voir partie 3.7 « Amalgames » page 71*). Les médias ont pour mission, comme le disait l'écrivain tchèque Milan Kundera, « d'éclairer la complexité du réel », et non pas de le simplifier au point de ne plus représenter la réalité.

Le terrorisme met également à l'épreuve la liberté et l'indépendance des médias. Dans une certaine mesure, il prend ces derniers en otage. Après des attentats de masse, les médias, par patriotisme, par calcul ou sous la contrainte, choisissent généralement de suivre les injonctions de leurs gouvernements ou les émotions de l'opinion publique, au risque de s'autocensurer excessivement et de se transformer en mégaphones du pouvoir d'Etat. La sécurité nationale, les enjeux géopolitiques ou les exigences du vivre-ensemble accroissent légitimement les appels à la retenue, mais aussi, plus problématiquement, à la censure.

Trop souvent, certains Etats ont utilisé l'argument du « terrorisme » pour réduire les médias au silence et domestiquer des journalistes dérangeants. Ils ont aussi abusé du terme pour incriminer et criminaliser des opinions ou des actions légitimes. Le public aussi a agi comme un censeur, critiquant les médias qui leur paraissaient trop décalés par rapport à la ligne officielle ou trop « compréhensifs » à l'égard du « camp adverse ». Réfléchissant au comportement des médias après le 11 septembre 2001, Kim Campbell se demandait dans le *Christian Science Monitor* si « journalisme peut rimer avec patriotisme », si l'omniprésence des drapeaux américains sur les écrans ou des cocardes arborées par les présentateurs de télévision « ne risquait pas d'interférer avec la mission (du journalisme), qui consiste à poser des questions difficiles aux responsables politiques ». Les aspects de cette question sont multiples et doivent être examinés avec prudence.

¹⁸ Pete Hamill, « Death Takes Hold Among the Living », *New York Daily News*, 12 septembre 2001.

¹⁹ *The New Threat From Islamic Militancy*, Bodley Head, London, 2015, p. 244.

En dépit de sa violence, le terrorisme, toutefois, ne peut étouffer les médias. Au contraire. En ces moments de tension et d'angoisse, une information libre et pluraliste est plus que jamais indispensable pour éclairer le jugement du public. Lorsque la sécurité de la population est directement visée, les médias doivent protéger à la fois la population et la démocratie en exerçant leur droit et leur devoir d'informer. Pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, « le terrorisme ne doit pas affecter la liberté d'expression et d'information dans les médias en tant qu'un des fondements essentiels de toute société démocratique. Cette liberté comprend le droit du public à être informé des questions d'intérêt général, notamment des actes et des menaces terroristes, et des réponses qui y sont données par l'Etat et les organisations internationales ». Une approche confirmée par l'ancien Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Jan Eliasson. « La liberté des médias est une défense contre le discours terroriste », déclarait-il lors d'une session du Conseil de sécurité consacrée aux récits et idéologies du terrorisme, le 11 mai 2016 à New York²⁰.

En effet, la suppression de l'information a ses dangers. « Elle peut miner la crédibilité du média (« quelles autres informations nous cachent-ils ? »), laisser libre cours aux rumeurs les plus folles et perturber notre sens de l'information », notait la chaîne de télévision new-yorkaise CBS dans son code de conduite. Plus fondamentalement encore, la démocratie doit apprendre à vivre avec le risque et gérer celui-ci sans mettre en cause les fondements et les valeurs qui l'étaient. « Si nous ne pouvons pas supporter l'horreur diffusée pendant les journaux télévisés, ou un attentat à la bombe sans avoir recours au manuel des tyrans, jugeait l'historien new-yorkais du terrorisme, John Bowyer Bell, alors nous ne méritons pas d'être libres ».

Le défi lancé aux médias est vaste. Le terrorisme est un sujet qui implique une cascade de décisions concrètes, souvent très lourdes, dont peuvent dépendre la vie d'otages, la capacité d'intervention des forces de sécurité, la légitimité d'un gouvernement, voire la survie d'un système politique. Si les règles classiques de la déontologie journalistique²¹ s'imposent, elles prennent une dimension plus grave en raison de la violence et des enjeux.

Ces décisions sont aussi compliquées par l'intrusion massive des réseaux sociaux qui ont changé la donne de l'information. Désormais, les groupes terroristes produisent leurs propres vidéos, gèrent leurs propres narrations en s'adressant directement au public, sans le filtre ni la médiation des journalistes. Par ailleurs, des millions de citoyens participent activement à la fabrication et à la diffusion de l'information sans se sentir tenus par les règles de la déontologie journalistique. Cette nouvelle médiasphère impose de nouvelles exigences aux médias. « Nous affrontons un danger chaque fois que la crois-

20 <http://www.un.org/press/en/2016/sc12355.doc.htm>

21 http://www.icfj.org/sites/default/files/Journalism%20Ethics_Global%20Debate.pdf

sance de l'information dépasse notre compréhension et notre capacité à la traiter », prévient le journaliste statisticien Nate Silver (Etats-Unis) dans son best-seller *The Signal and The Noise*. Plus que jamais, les normes éthiques et professionnelles du traitement de l'information sont essentielles : pour valider les faits, contextualiser et donner du sens, pour échapper au chaos, à la confusion et à la peur créés par la violence terroriste. « Peut-être la publicité est-elle l'oxygène du terrorisme, notait Katharine Graham, directrice du *Washington Post* lors du Watergate et des Papiers du Pentagone, mais l'information est la force vitale de la liberté ».

1

A retenir

- Nommer, c'est, dans une certaine mesure, prendre parti
- L'ONU en panne de définition
- Terrorisme et résistance, une différence cruciale
- Le terrorisme d'Etat, un « mode de gouvernement »
- L'apologie du terrorisme, une expression à définir rigoureusement
- Le terrorisme n'est pas que « d'inspiration religieuse »
- Etablir et dire les faits, sans stéréotype ni amalgame
- Les listes d'Etats terroristes, un outil utile mais suspect de « politisation »
- Le terroriste de l'un, le combattant de la liberté de l'autre



Chapitre 1 Problématiques inhérentes à la couverture du terrorisme

Dès le départ, les mots sont controversés, voire même piégés. « Le terroriste de l'un est le combattant de la liberté de l'autre », « Terroriste hier, chef d'Etat aujourd'hui » : ces phrases rabâchées sont devenues des clichés du commentateur journalistique ou politique. Elles signifient que l'utilisation de ces termes n'est pas indifférente. Nommer, c'est dans une certaine mesure prendre parti, au risque de masquer la réalité ou d'accepter l'interprétation que veut imposer un des acteurs de l'actualité.

Le terrorisme est un mot-valise. Désigne-t-il une tactique ou une idéologie ? Relève-t-il du crime ou de l'acte de guerre ? Il existe des dizaines de définitions du terrorisme qui souvent mettent l'accent sur des points particuliers, reflétant une approche politique ou morale du terme. « Une difficulté majeure à trouver une définition largement acceptée provient de la connotation émotionnelle négative du terme, écrit Ariel Merari, professeur à l'*International Institute for Counter-Terrorism* (Université de Tel Aviv). Terrorisme est tout simplement devenu un terme péjoratif plutôt qu'un terme descriptif d'une forme spécifique d'activité. Habituellement, les gens l'utilisent comme une étiquette de désapprobation à l'égard de toute une série de phénomènes qu'ils n'aiment pas, sans se soucier de définir précisément ce qui constitue un comportement terroriste » ¹.

Bien que le terme apparaisse dans de nombreux textes et conventions, les Nations Unies n'ont pas de définition commune, en dépit de la mission assignée

¹ Cité dans *Terrorism and the Press*, p. 14.

en décembre 1996 à un Comité spécial créé par l'Assemblée générale. Mis en place en 2003, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a remis l'année suivante un rapport qui se rapproche d'une définition. Après avoir rappelé les textes existants, notamment les

« Tout acte commis dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves à des civils ou à des non-combattants, qui a pour objet, par sa nature ou son contexte, d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire ».

Conventions de Genève qui répriment les crimes de guerre et crimes contre l'humanité et les 12 conventions de l'ONU contre le terrorisme, il proposait de qualifier de terrorisme « tout acte commis dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves à des civils ou à des non-combattants, qui a pour objet, par sa nature ou son contexte, d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire ».

La différence entre terrorisme et résistance peut être importante à établir, tant elle envahit l'univers médiatique et cliche les prises de position et points de vue. La lutte contre une occupation en est un trait essentiel, mais comme le souligne le politologue français Jacques Tarnero, « le choix des moyens de lutte, des cibles visées, fondent la qualité de la Résistance et la différencie du terrorisme »². En d'autres termes, un attentat kamikaze visant une population civile, au nom de la lutte contre l'occupation, n'est pas un acte de résistance, mais un crime de terrorisme.

Dans ce dossier, tout comme dans la couverture médiatique en général, presque tous les mots prêtent à contestation et polémiques. Ainsi en est-il de l'expression d' « extrémisme violent », de plus en plus souvent utilisée, et pour laquelle, « il n'existe pas de définition généralement acceptée », notait en février 2016 Ben Emmerson, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste. Ainsi en est-il aussi du terme de guérilla, qui est choisi par des groupes armés que l'Etat ciblé qualifie de terroristes (*voir partie 3.4 « Les mots », page 57*).

1.1 La notion de 'terrorisme d'Etat'

Qualifier un acte de « terrorisme d'Etat » suscite très souvent de vives discussions. Dans quelle mesure les Etats qui violent le droit international humanitaire peuvent-ils être qualifiés de « terroristes » ? Des réponses radi-

² *Les Terrorismes*, Editions Milan, 1998.

calement opposées et bien souvent un total désaccord émergeant entre ceux qui, d'un côté, dénoncent des « actes de terrorisme » en soulignant le nombre de victimes civiles et, de l'autre, ceux qui justifient leur utilisation « proportionnelle », bien qu'ils admettent qu'elle peut causer des « dommages collatéraux regrettables ».

Le terrorisme d'Etat échappe généralement à l'attention de ceux qui, au sein d'organisations inter-gouvernementales, tentent de forger une définition internationale commune du terrorisme. Or, le mot terrorisme tire son origine de la Terreur révolutionnaire française sous Robespierre, à la fin du XVIIIe siècle. Il désignait alors l'action brutale de l'Etat contre ses ennemis politiques.

Quand est-il légitime de parler de terrorisme d'Etat ? Lorsque, répond le géopoliticien français Gérard Chaliand, la terreur est utilisée « comme mode de gouvernement, permettant au pouvoir en place de briser, à force de mesures extrêmes et d'effroi collectif, ceux qui lui résistent ». Le recours à la torture, aux disparitions forcées, aux assassinats sélectifs d'opposants, aux massacres de masse, font partie de ces mesures extrêmes.

Le paradoxe n'est qu'apparent, mais ce 'terrorisme étatique' peut se pratiquer dans le cadre de la lutte anti-terroriste ou contre-insurrectionnelle. Les choses se compliquent encore lorsque ce terrorisme d'Etat est pratiqué au sein de gouvernements démocratiques. Ce phénomène est parfois associé à celui de l'Etat profond : le réseau de services de sécurité, d'intérêts économiques, de factions politiques, voire de groupes criminels, agissant dans l'ombre derrière la « façade légale » de la démocratie, et visant à briser tout changement de l'ordre régnant, quitte à recourir dans ce but à des actes terroristes.

1.2 L'apologie du terrorisme

Les mots sont de nouveau un défi lorsque les médias sont confrontés à des législations qui pénalisent l'apologie du terrorisme. Mais à partir de quand un média fait-il l'apologie du terrorisme ?

La question se pose de manière immédiate pour les médias considérés comme proches des organisations « terroristes » : sont-ils des organes officiels d'organisations terroristes ? Quelles lois s'appliquent à ces médias au statut journalistique contesté ? Certains pays imposent leur fermeture, d'autres se contentent de les surveiller en étant à l'affût de contenus qui pourraient violer les lois³.

Cette accusation d'apologie ou de glorification du terrorisme peut cependant dériver, jusqu'à criminaliser la couverture journalistique légitime d'organisations qualifiées de terroristes ou interdire la révélation d'actions étatiques illégales dans la lutte contre le terrorisme.

3 <http://www.osce.org/fom/203926?download=true>

1.3 La couverture des différents types de terrorisme

Les médias (et les milieux politiques) tendent à se concentrer, selon les époques, sur certaines formes de terrorisme. Dans les années 1960-1980, les terrorismes d'extrême gauche, d'extrême droite ou liés à des mouvements indépendantistes ont dominé l'actualité.

S'ils n'ont pas totalement disparu, c'est aujourd'hui le terrorisme « d'inspiration religieuse » qui monopolise la plus grande attention. Les attaques menées, en particulier, par des organisations qui prétendent s'inspirer de l'islam sont celles qui ont le plus grand impact médiatique. Si de nombreux chercheurs et érudits religieux analysent ces équations et formulent des thèses, souvent contradictoires, sur les fondements religieux ou non du terrorisme, cette référence à l'islam est vivement contestée non seulement au sein de la communauté musulmane, mais aussi par des Etats qui ont l'islam pour religion d'Etat. Ainsi, le 11 mai 2016, lors d'une conférence du Conseil de sécurité des Nations Unies, le représentant du Koweït a expliqué, au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), que l'expression « groupes terroristes d'inspiration religieuse » était erronée car « aucune religion ne tolère ni n'inspire le terrorisme », alors qu'il existe « des groupes terroristes qui exploitent les religions »⁴.

Les médias internationaux soulignent généralement que ces groupes sont engagés dans une guerre contre l'Occident, mais ce qui est moins souvent rappelé, c'est que ces actions violentes frappent en premier lieu directement des populations à majorité musulmane, comme en Iraq et en Syrie, ou indirectement, lors par exemple des attentats de Bruxelles le 22 mars 2016, ou de Nice le 14 juillet 2016, dont une partie des victimes était musulmane.

Dans le halo créé par une cascade d'attentats, la référence à l'islam semble sa-turer le champ médiatique, comme lors du massacre commis le 23 juillet 2016 à Munich par un jeune Allemand d'origine iranienne. Cette référence à l'Iran a brouillé l'analyse en guidant une nouvelle fois vers l'islam, alors que ce crime, comme le signalait le journaliste irano-américain Alex Shams, relevait avant tout d'une idéologie d'extrême droite, plongeant à la fois ses racines dans la théorie aryenne développée autour des peuples iraniens et dans la culture de violence des sociétés occidentales⁵.

Dans leurs études et rapports sur les risques de terrorisme, des Etats et des institutions prennent soin de ne pas se limiter aux groupes d'inspiration religieuse et couvrent l'ensemble des menaces. Ainsi, le rapport 2015 d'Europol, l'agence européenne de police, décrit également des organisations extrémistes de droite, anarchistes ou ethno-nationalistes⁶.

4 <http://www.un.org/press/fr/2016/cs12355.doc.htm>

5 http://www.huffingtonpost.com/alex-shams/why-did-the-munich-killer_b_11154486.html

6 <https://www.europol.europa.eu/content/european-union-terrorism-situation-and-trend-report-2015>

Au niveau national, les chiffres des actions extrémistes peuvent différer de cette tendance globale. Aux Etats-Unis par exemple, depuis les attentats du 11 septembre 2001 et jusqu'en 2015, les actions violentes perpétrées par l'extrême droite suprémaciste ou anti-étatique ont fait plus de victimes que celles attribuées aux « djihadistes »⁷ (voir partie 3.4 « Les mots », page 57).

Soulignant ces chiffres, des représentants de la communauté musulmane mettent en cause les normes et les routines du traitement de l'information : les attentats d'extrême droite seraient généralement moins largement couverts, accusent-ils, et les mobiles des auteurs seraient « dépolitisés » et souvent attribués à la « maladie mentale » ; leur identité blanche et leurs convictions religieuses (chrétiennes) ne déboucheraient pas sur une généralisation à l'ensemble des membres de leur communauté ethnique ou religieuse⁸. Le *Financial Times* faisait le même constat après l'assassinat de la députée travailliste britannique Jo Cox en juin 2016, en soulignant que la « prudence » dont ont fait preuve les tabloïds à propos des liens possibles du tueur avec l'extrême droite devrait s'appliquer à tous les cas de violence terroriste. « Il est frappant, notait-il, que les deux plus grands tabloïds britanniques aient souligné que l'auteur présumé était un 'fou solitaire' ou 'un solitaire avec un passif de maladie mentale' »⁹.

D'autres milieux, au contraire, accusent les médias « bien pensants » ou « politiquement corrects » de chercher à disculper l'islam des actes commis par des groupes qui s'en réclament. Surveillée et soupçonnée de toutes parts, l'intégrité du journalisme, testée par le soin de ne pas stéréotyper et de ne pas « amalgamer », est ici mise à rude épreuve.

Cyberterrorisme : Cette forme de terrorisme illustre de nouveau l'importance de la définition des mots. Si, pour le Larousse, le cyberterrorisme est l'« ensemble des attaques graves (virus, piratage, etc.) et à grande échelle des ordinateurs, des réseaux et des systèmes informatiques d'une entreprise, d'une institution ou d'un Etat, commises dans le but d'entraîner une désorganisation générale susceptible de créer la panique », certains, comme le Conseil de l'Europe, appliquent ce terme à l'ensemble des pratiques en ligne des groupes terroristes, y compris la propagande ou le recrutement. Devant les risques de généralisation, des mots plus précis sont d'ailleurs apparus, comme cyber-djihad ou e-djihad pour désigner les usages du réseau par Al-Qaïda ou Daech (voir partie 3.4 « Les mots », page 57, pour de plus amples informations).

7 <http://www.nytimes.com/2015/06/25/us/tally-of-attacks-in-us-challenges-perceptions-of-top-terror-threat.html>

8 <http://mediamatters.org/blog/2015/11/30/the-planned-parenthood-attack-and-how-homegrown/207105>

9 http://www.lemonde.fr/referendum-sur-le-brexit/article/2016/06/18/terrorisme-ou-non-le-meurtre-de-jo-cox-provoque-la-polemique_4953136_4872498.html

Pour certains auteurs, la qualification de cyberterroriste dépend de l'impact et de la motivation de l'attaque. Comme le note Alix Desforges dans une fiche de l'Institut de recherche stratégique du ministère français de la Défense (IRSEM) de décembre 2011, certains spécialistes, comme Dorothy Denning, font clairement la distinction entre le hacktivism et le cyberterrorisme, le hacktivism couvrant « des opérations utilisant les techniques de *hacking* à l'encontre de sites Internet dans l'intention de perturber le fonctionnement normal, mais sans causer de dégâts sérieux ».

Aujourd'hui, des experts estiment que le risque de cyberterrorisme mené par des organisations terroristes pour intimider et gravement perturber le fonctionnement d'un Etat ou de certaines de ses institutions ou installations stratégiques, reste limité. A ce stade, ce type d'attaque, notent-ils, semble relever davantage de stratégies étatiques.

Mais la prise de conscience de la vulnérabilité et de la dépendance des Etats ou des grandes entreprises par rapport aux systèmes informatiques est croissante. La crainte porte notamment sur l'addition d'une attaque informatique

Des experts estiment que le risque de cyberterrorisme mené par des organisations terroristes pour intimider et gravement perturber le fonctionnement d'un Etat ou de certaines de ses institutions ou installations stratégiques, reste limité.

à un attentat « conventionnel », visant à perturber la réaction des services de sécurité et des hôpitaux. Source ONU : *The Use of Internet for Terrorist Purposes*¹⁰

Gangsterrorisme : Cette expression qui désigne l'imbrication entre la criminalité et le terrorisme s'applique aujourd'hui principalement aux extrémistes passés par la délinquance et au phénomène d'hybridation entre les activités criminelles (trafics d'armes, de stupéfiants, d'êtres humains, blanchiment d'argent) et terroristes.

Ce terme est parfois utilisé à propos de la mafia, qui s'en est violemment prise à l'Etat italien, notamment par l'assassinat du général Dalla Chiesa (1982) et du juge Giovanni Falcone (1992).

Narco-terrorisme : Ce terme peut désigner la participation directe de groupes politiques armés dans le narco-trafic, la coopération entre des groupes criminels impliqués dans le narco-trafic et des groupes armés (guérillas), la taxation des narcos par des groupes armés, ou encore les actions de nature terroriste commises par des narco-trafiquants.

10 http://www.unodc.org/documents/frontpage/Use_of_Internet_for_Terrorist_Purposes.pdf

1.4 Les listes d'organisations terroristes

L'ONU ne dispose pas d'une liste globale de toutes les organisations terroristes, mais de listes spécifiques comme la *UN 1267 Sanctions Regime List*, adoptée par la Résolution 1267 en 1999, qui se concentre sur des individus et des groupes liés à Al-Qaïda, aux Talibans et à leurs associés.

Depuis 2011, le Comité de sanctions établi par la résolution 1267 a été subdivisé et s'applique désormais à Al-Qaïda et à ses associés, le régime 1988 (2011), créé la même année, s'appliquant spécifiquement aux Talibans. En 2015, la Résolution 2253 a institué la Liste relative aux sanctions contre « l'EIL (Daech) »¹¹ et Al-Qaïda. Ces listes de l'ONU relèvent du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et les sanctions qu'elles impliquent sont dès lors contraignantes pour tous les Etats membres. La Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaïda est gérée par le Comité de sanctions, dit Comité 1267, qui réunit l'ensemble des quinze membres du Conseil de sécurité.

Les listes des sanctions ont des conséquences sur les entités et individus qui en sont membres ou considérés comme telles (interdiction de voyager, gel des avoirs, embargo sur les armes).

Les critères d'inscription, toutefois, sont contestés par certains qui dénoncent leur politisation et leur arbitraire. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et la lutte antiterroriste (jusqu'en 2011), Martin Scheinin, a relevé en particulier les manquements des listes de l'ONU¹².

Plusieurs pays individuels, comme les Etats-Unis, la France, le Canada¹³, l'Inde ou la Chine, ainsi que des institutions intergouvernementales, en particulier l'Union européenne, ont également établi des listes d'organisations qu'ils considèrent comme terroristes. Ces listes reflètent les approches et priorités des politiques internationales de ces pays et institutions. Elles permettent aussi d'expliquer les politiques de sanctions et de restrictions suivies.

L'expression d'« Etat terroriste » est plus courante et désigne les Etats qui utilisent le terrorisme comme instrument d'influence internationale. Elle n'échappe pas à la polémique, dans la mesure où des actions qu'un Etat considère comme contre-terroristes sont dénoncées comme terroristes par ceux qui s'y opposent ou la subissent. Mais elle reflète une réalité de la politique internationale. L'histoire est remplie de dossiers noirs qui évoquent, sans toujours être à même de le prouver définitivement, la participation d'Etats à la commission d'actes terroristes, alimentant ainsi la tentation récurrente de voir derrière chaque attentat un « grand coordinateur » et chef d'orchestre masqué.

11 https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/1267/aq_sanctions_list

12 <http://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=11191&LangID=E>

13 <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrnt/cntr-trrrsm/lstd-ntts/crrnt-lstd-ntts-fra.aspx>

Sources :

Liste du Comité des sanctions de l'ONU

<https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/un-sc-consolidated-list#composition%20list>

Liste des organisations terroristes étrangères établie par le Bureau du contre-terrorisme du Département d'Etat américain

<http://www.state.gov/j/ct/rls/other/des/123085.htm>

Liste de l'Union européenne

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:I33208&from=FR> <http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fight-against-terrorism/terrorist-list/>



Des passagers en attente de soins médicaux après une attaque au gaz sarin dans le métro de Tokyo en mars 1995.

2

A retenir

- Fournir « une information claire, précise, rapide et responsable »
- Affirmer le droit d'informer
- Expliquer n'est pas « justifier »
- Garder une distance critique
- Tenir compte de l'impact de l'info sur la dignité et la sécurité
- Connaître : le terrorisme, le contre-terrorisme, les lois
- Baliser soigneusement les relations avec les autorités
- Maîtriser le « cadrage » du terrorisme
- Se méfier des théories univoques, des équations péremptoires et des *a priori*
- Evaluer l'antiterrorisme à l'aune du droit international des droits humains
- Veiller à ne pas alimenter la peur
- Adopter une vision plurielle, équilibrée, inclusive, de l'information
- Considérer le terrorisme, même ciblé, comme une attaque contre tous
- Penser global contre le « nationalisme de l'information »



Chapitre 2

Des médias en première ligne

2.1 Un point de référence

Lors des premiers moments d'un acte terroriste, les médias sont souvent la première source d'information des citoyens, bien avant que les autorités publiques puissent prendre en charge la communication.

Leur mission est dès lors essentielle : fournir « une information claire, précise, rapide et responsable »¹, écrit le spécialiste Frank Sesno de la George Mason University (Etats-Unis), afin d'aider les citoyens à assurer leur sécurité, en lien ou en parallèle avec les services officiels (gendarmerie, centre de crise, etc.).

De même, par leur traitement rigoureux de l'information, leur gestion symbolique de la crise, le contrôle de leurs émotions, leur gravité et leur empathie, les médias, et en particulier les présentateurs de journaux télévisés et les « tweeteurs », peuvent rassurer l'opinion. Le ton, le choix des mots et des images peuvent non seulement aider à éviter la panique, mais aussi à empêcher des représailles contre des individus ou groupes assimilés aux auteurs des attentats.

Les médias doivent assumer une fonction de balise de la sphère médiatique. La prolifération du journalisme dit « citoyen » (à travers les réseaux sociaux, les portables, les blogs) et le passage à une information en mode continu créent une nécessité absolue de vérification, de tri et d'interprétation des flux d'information dans la mesure où ceux-ci circulent au milieu d'un fatras chaotique de rumeurs,

¹ U.S. House of Representatives, *Combating Terrorism: The Role of the American Media*, September 15, 2004, p. 8.

d'extrapolations, de supputations et de *trolling*. Dans la confusion et l'angoisse qui accompagnent des attentats, les « actes journalistiques », définis par le journaliste et enseignant américain Josh Stearns comme ceux répondant aux principes professionnels et déontologiques du métier, sont déterminants.

2.2 L'éthique, les principes

Le terrorisme met particulièrement à l'épreuve les piliers classiques de la déontologie des médias :

1. La recherche de la vérité

Principe essentiel du journalisme, cette recherche de la vérité est impérative dans le contexte d'attaques terroristes. Dans les premiers moments, la confusion et l'approximation sont souvent la règle. Il s'agit dès lors de scrupuleusement établir les faits, d'éviter le « journalisme du flou ». La technique du *fact-checking*, c'est-à-dire de la vérification et du décodage des faits, est indispensable. La recherche de la vérité implique également le droit et le devoir d'expliquer, même si cette démarche est parfois perçue ou dénoncée comme une justification des actes terroristes. Oser décoder les « raisons de la déraison », l'origine des actions terroristes, les revendications, est pourtant essentiel.

La brutalité d'une action violente ne peut servir de prétexte au refus d'en analyser les causes. Intégrer la complexité, refuser ce déni de la réalité que symbolise l'affirmation qu'« il n'y a rien à comprendre » au prétexte que les terroristes seraient des « barbares point barre », constitue un devoir fondamental du journalisme, comme le rappellent les règles essentielles de l'éthique : la recherche de la vérité, en toute indépendance. Lorsqu'elle a enquêté sur les groupes terroristes au Mali en 2013, la journaliste du *New York Times* Rukmini Callimachi a ainsi fait face à de vives critiques : « Comment donnez-vous la parole à des gens pareils, comment osez-vous les voir autrement que comme les chiens dégoûtants qu'ils sont ? », lui a-t-on dit. « En fait, mes reportages ne nient pas qu'ils commettent des crimes contre l'humanité, a-t-elle rétorqué, mais notre métier de journaliste est de comprendre et d'apporter du gris là où il n'y a que du blanc et du noir. Parce qu'il y a toujours du gris »².

2. L'indépendance

Le terrorisme met à l'épreuve le droit des médias à informer de manière indépendante sur les événements. Lors de crises qui menacent la sécurité des citoyens et portent atteinte à la sécurité nationale, la pression est forte en effet d'exiger le garde-à-vous. L'appel au patriotisme, d'autant plus fort que l'attaque a été brutale, risque à tout moment de se confondre avec un appel à la censure. Dans certains pays, les lois offrent d'ailleurs très peu de marge

² <http://www.wired.com/2016/08/rukmini-callimachi-new-york-times-isis/>

de manœuvre aux médias et cadrent sévèrement leurs actions. Dans leurs conclusions d'une étude sur la couverture du terrorisme en Inde et au Sri Lanka, les chercheurs Shakuntala Rao (Plattsburgh University, Etats-Unis) et Pradeep N' Weerasinghe (Université de Colombo, Sri Lanka) soulignaient les entraves à l'indépendance, notant en particulier la soi-disant « manipulation gouvernementale de l'information, la peur de représailles physiques, les pressions pour se plier aux règles du marché et plaire à un public dont la notion de patriotisme a été définie par les autorités ou les grandes entreprises »³.

Il est inévitable que les médias s'identifient à leur communauté lorsque celle-ci est prise pour cible, surtout dans les moments qui suivent un attentat, et s'abstiennent de soulever des questions qui pourraient briser l'union nationale ou heurter les victimes. Lors d'une attaque terroriste de grande ampleur, les médias tendent à suspendre leur relation critique à l'égard du pouvoir. L'urgence crée une forme de journalisme fusionnel, ne serait-ce que pour ne pas se couper d'un public en état de choc et en quête de réassurance. Cette attitude ne signifie pas toutefois se convertir en sténographes du pouvoir. Comme l'écrit Brigitte L. Nacos, « abandonner l'attitude adversaire des temps normaux est une chose, rejoindre les rangs des majorettes en est une autre »⁴.

Le devoir d'informer impose de respecter une distance critique par rapport aux réactions de l'opinion, aux déclarations et actions des autorités et autres acteurs de l'information, que ce soient des partis politiques d'opposition ou des associations et personnalités impliquées dans ces débats. Certes, pareille approche est difficile dans la mesure où les médias risquent d'être accusés par le public et par les autorités de déloyauté par rapport à la menace commune. Mais elle préserve leur intégrité et, à terme, leur mission démocratique. Le moment viendra, après le choc immédiat des attentats, de poser les questions qui dérangent, de s'interroger, par exemple, sur le niveau d'anticipation et de préparation et sur l'efficacité de la réponse et de la riposte. Les médias, comme légitimement d'autres institutions, se réservent un droit d'inventaire.

Les médias doivent-ils s'engager contre le terrorisme, choisir leur camp ? La plupart des journalistes sont révoltés par le recours à la violence contre des civils et leurs éditoriaux reflètent largement cette indignation. Mais ce « parti pris contre la terreur » ne peut jamais impliquer une violation des valeurs fondamentales du métier et, en particulier, du devoir de vérité. George Orwell, notait Paul Wood, spécialiste du Moyen-Orient à la BBC⁵, avait choisi son camp lors de la guerre d'Espagne, mais « il n'aurait jamais changé les faits pour que ceux-ci correspondent à ses propres arguments ». « La fonction naturelle

3 Shakuntala Rao and Pradeep N' Weerasinghe, « Covering Terrorism: Examining Social Responsibility in South Asian Journalism », *Journalism Practice*, Vol. 5 Iss. 4 (2011). Disponible ici : http://works.bepress.com/shakuntala_rao/3/

4 *Terrorism and the Media*, p. 172.

5 Paul Wood, *The Pen or The Sword: Reporting ISIS*, Shorenstein Center on Media, Politics and Public Policy, Harvard, juillet 2016, p. 15.

du journaliste, écrit le professeur colombien Javier Dario Restrepo, est d'être au service de la population et non pas des pouvoirs »⁶. L'un des tests de cette indépendance porte sur le refus, d'un côté, de diffuser à la demande des autorités des informations que l'on sait fausses et, de l'autre, de passer sous silence des actions menées par des institutions d'Etat qui seraient contraires à l'état de droit ou au droit international, comme la pratique de la torture.

3. La responsabilité à l'égard d'autrui

Les actions des médias, par action ou par omission, ont inévitablement un impact sur les personnes, les institutions, les entreprises, etc. Les médias mettent ainsi en balance leur droit et devoir d'informer avec leur souci de minimiser les répercussions négatives de la diffusion d'informations sur le respect de la dignité des victimes en particulier, la protection des otages ou encore la sécurité des opérations des forces de sécurité.

Toutefois, si la déontologie journalistique fait appel au « sentiment d'humanité », elle ne peut compromettre la fonction essentielle du journalisme qui est d'informer sur des sujets d'intérêt public sans se laisser intimider par les humeurs de l'opinion ou les injonctions des pouvoirs. Il y a un moment, en effet, où les interrogations sur les conséquences de l'information peuvent se confondre avec une autocensure excessive, au détriment du droit des citoyens à savoir.

4. La transparence

Le terrorisme soulève inévitablement des doutes sur les choix éditoriaux des médias. Pourquoi, par exemple, publier un communiqué d'une organisation terroriste ou passer des photos extraites d'une vidéo de décapitation d'otages (voir partie 5.2 « Publier leurs communiqués ? », page 89) ? Certains médias expliquent publiquement et immédiatement leurs décisions, d'autres ne justifient leurs décisions que lorsqu'ils sont mis en cause.

Cette transparence a pour corollaire la correction des erreurs le plus rapidement, le plus visiblement et le plus honnêtement possible. Elle peut aussi se traduire par un exercice public de post-mortem qui analyse la couverture médiatique et identifie ses erreurs et dérives. A l'image du rapport publié par le *New York Times* le 24 mai 2004⁷ sur sa couverture de l'invasion de l'Iraq en 2003, qui indiquait clairement les manquements du journal. Cette transparence est un gage de la crédibilité à long terme d'un média.

2.3 Le devoir de connaissance

Les médias savent comment couvrir une crise, mais ils ne connaissent pas nécessairement la crise qu'ils couvrent : cet adage met le doigt sur la néces-

⁶ Javier Dario Restrepo, *El Zumbido y el Moscardon*, EFE/FNPI, 2004, p. 112.

⁷ <http://www.nytimes.com/2004/05/26/world/from-the-editors-the-times-and-iraq.html>

sité, comme le soulignait en 2004 le professeur de journalisme Philip Seib à propos de l'Iraq, de préparer les journalistes à couvrir un monde complexe et tumultueux.

Au-delà des techniques et des compétences journalistiques, il s'agit de connaître « la substance des événements et des institutions que les journalistes doivent couvrir »⁸. La spécialisation est loin d'être la règle dans la plupart des médias. Les journalistes sautent d'un sujet à l'autre et n'effleurent que furtivement des dossiers pourtant d'une rare complexité. Or, la connaissance offre une garantie contre les raccourcis, les erreurs et les extrapolations. Lors de l'attentat d'Oklahoma City (Etats-Unis) le 19 avril 1995, ceux qui savaient que ce jour-là était le deuxième anniversaire du drame de Waco (Texas) – la mort de dizaines de membres de la secte des Davidiens lors de l'assaut des forces de sécurité américaines – ont pu immédiatement relativiser les hypothèses sur une probable « piste moyen-orientale » et regarder du côté de l'extrême droite, qui avait fait de cet événement tragique l'exemple même de la « nocivité de l'Etat fédéral américain ».

En 2008, l'Association publique « Journalistes » du Kirghizistan mettait particulièrement en exergue cette nécessité de la spécialisation : « Les journalistes n'ont pas une bonne connaissance de l'extrémisme et du terrorisme, notaient les auteurs. Ils se bornent à rapporter les informations sans fournir d'analyse. Ils n'ont pas les compétences pour vérifier ce que dit le gouvernement », ce qui conduit à « créer l'incompréhension dans le public et à aggraver la situation plutôt que de la résoudre »⁹.

La couverture du terrorisme requiert également une connaissance profonde du contre-terrorisme. Celui-ci agrège de nombreuses institutions, ministères, services et unités, qui sont chargés de missions et dotés de prérogatives particulières. Il implique de nombreuses spécialisations et des techniques sophistiquées de surveillance et d'intervention. Il engage tous les pouvoirs, l'exécutif et la justice bien sûr, mais aussi le Parlement par le biais de Commissions de contrôle des services de renseignements ou de Commissions spéciales d'enquête. Les tentatives de coordination internationale de la lutte antiterroriste compliquent encore ce sujet, en impliquant des institutions parfois peu ou mal couvertes, comme les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'OTAN ou Interpol, dont les mandats et les compétences souvent se chevauchent ou se télescopent.

La connaissance du système contre-terroriste est essentiel pour évaluer l'efficacité de la lutte antiterroriste, mais aussi sa conformité avec les lois et

8 Philip Seib, *Beyond the Frontlines: How the News Media Cover a World Shaped by War*, Palgrave Macmillan, New York, 2004.

9 Public Association « Journalists »/IMS, *Political Extremism, Terrorism and the Media in Central Asia*, 2008, Bishek/Copenhague.

l'Etat de droit. Elle permet également de mieux filtrer les déclarations péremptoires sur l'état de préparation ou non d'un Etat et de juger avec plus d'autorité les ripostes proposées par les différents acteurs, gouvernementaux ou de l'opposition.

2.4 Face à la loi

Le droit et le devoir d'informer au nom de l'intérêt public n'exemptent pas les médias de respecter un certain nombre de lois. Il est essentiel pour les médias de bien connaître les législations en vigueur, aussi bien dans leur propre pays que dans ceux où leurs reporters sont en mission.

Immédiatement après un attentat, les autorités peuvent imposer des interdictions momentanées de couverture, en invoquant des raisons d'ordre public ou de sécurité nationale (voir partie 4.3 « *Priorité au direct* », page 80). Ces interdictions appliquées à la diffusion d'informations peuvent avoir leurs raisons, mais ils peuvent servir aussi à garder le contrôle de l'information et, le cas échéant, à protéger les autorités contre d'éventuelles critiques.

Le terrorisme, en raison des dangers qu'il pose mais aussi de son extrême sensibilité politique, est un sujet très encadré par la loi. Est-il légal par exemple de consulter des sites djihadistes ou de chercher à contacter des membres d'organisations terroristes ? Peut-on filmer des opérations en cours des services de sécurité ? Jusqu'où les médias peuvent-ils se réclamer du secret des sources au nom de la liberté de presse, alors que les forces de police exigent, au nom de la sécurité de l'Etat, l'origine d'une information ? Quelles sont les conséquences pour les médias de l'imposition de l'état d'urgence ? Les règles varient d'un pays à l'autre et l'invocation de la liberté de la presse risque de ne pas être suffisante pour épargner aux médias le coup de massue de la loi.

La loi s'imisce aussi dans la pratique et les routines journalistiques. La réputation générale que suscite l'extrémisme violent ou la pression de l'information peuvent par exemple amener des médias à manquer de prudence dans la qualification d'une personne soupçonnée d'être impliquée dans un acte terroriste, au risque d'oublier les lois sur le droit à la vie privée ou la présomption d'innocence. Chaque décision éditoriale implique d'évaluer rigoureusement les risques légaux encourus et d'assumer les conséquences possibles de certains actes. Un média est-il prêt, par exemple, à refuser de révéler l'identité d'une source, au risque de voir l'un de ses journalistes ou hauts responsables condamné à des peines de prison ?

2.5 Les rapports avec les autorités

Les médias ne peuvent pas remplir leur mission d'intérêt général s'ils ne jouissent pas de la liberté d'informer. Celle-ci peut être suspendue pendant un certain temps, dans des cas précis où les risques pour la sécurité sont réels.

LES DROITS DES MEDIAS DANS UNE DEMOCRATIE

En 2005, à la veille de la Journée mondiale de la liberté de la presse, l'Association mondiale des journaux (AMJ) résumait de la sorte les droits que toute démocratie devrait reconnaître aux médias :

- 1. L'accès à l'information officielle**, telle qu'elle est définie dans les législations sur le « droit de savoir ». Des classifications de sécurité plus sévères peuvent s'imposer s'il s'agit de questions militaires ou de renseignements sensibles, notait l'AMJ, mais elles doivent être soumises à des examens stricts pour éviter des tentatives injustifiées de limiter le regard public, particulièrement à propos de décisions politiques ;
- 2. Le droit des journalistes à protéger leurs sources confidentielles**, avec ses corollaires, la protection contre des perquisitions abusives et contre la surveillance des communications en dehors d'une autorisation judiciaire ;
- 3. Le droit des journalistes à couvrir tous les acteurs** d'un conflit, y compris les terroristes ;
- 4. La garantie de ne pas être poursuivi** en cas de publication d'information classifiée ;
- 5. L'interdiction de la « propagande noire »**, c'est-à-dire du placement, sous le couvert de journalisme, d'articles faux ou fallacieux, et le renoncement des autorités à se faire passer pour des journalistes.

Mais ces restrictions peuvent être excessives. En juillet 2016, le Conseil des médias du Kenya (MCK) a demandé aux autorités d'informer davantage sur le terrorisme et les actions antiterroristes. Les faits diffusés par les autorités sont insuffisants, notait en substance le Vice-Président du MCK Victor Bwire, ce qui, ajoutait-il, conduit les journalistes à s'informer auprès de la presse internationale, mais aussi des réseaux sociaux utilisés par les sites des groupes terroristes, au risque alors d'être accusés de relayer la propagande terroriste¹⁰.

Les journalistes couvrant le terrorisme, un sujet qui touche à la sécurité nationale et à la réputation des forces de sécurité et des autorités politiques, font l'objet d'une « attention particulière » des autorités. Ils risquent d'être placés sous surveillance, empêchés d'enquêter dans des zones tenues par des groupes armés, voire même accusés de complicité, inculpés et détenus.

¹⁰ <http://www.standardmedia.co.ke/article/2000206898/media-council-pushes-for-access-to-information-on-terrorism-cases>

« Cibler un journaliste alors qu'il informe sur des sujets d'intérêt public revient à priver le public d'être correctement informés sur des enjeux qui déterminent son bien-être. C'est une attaque contre la société », notait le journaliste nigérian Peter Nkanga en 2014¹¹.

Quand le terrorisme frappe, les journalistes doivent continuer plus que jamais à jouer leur rôle d'information et de contre-pouvoir. Ils ne doivent pas attendre servilement les communiqués officiels, mais chercher l'information par eux-mêmes et la vérifier, tout en restant attentifs à leurs responsabilités avant de la diffuser.

Les relations avec les services de sécurité et de renseignements doivent être clairement balisées. Même si les attentats créent une union sacrée, même si les autorités et le public en appellent au patriotisme, les médias ne sont pas des auxiliaires du gouvernement. Ils gardent leur mission de surveillance des pouvoirs et d'information libre des citoyens. « Dans quelle mesure, par exemple, les rédacteurs en chef doivent-ils prendre au sérieux les avertissements de sources anonymes issues des services de sécurité à propos de menaces terroristes ? Est-ce une information importante pour la sécurité des citoyens ou une manipulation visant à obtenir des financements additionnels ? », s'interrogeait en avril 2016 James Rodgers, professeur de journalisme à la City University of London (Royaume-Uni)¹².

Cette approche implique en particulier de tester la légitimité de l'invocation du secret allégué par les autorités. La barre de la responsabilité doit évidemment être placée très haut afin d'éviter de faire le jeu du terrorisme, mais l'argument du secret d'Etat ou du patriotisme ne peut être accepté s'il vise à couvrir des actions illégales ou déraisonnables du pouvoir. La ligne de partage n'est pas toujours claire entre ce qui doit être tu et ce qui devrait être porté à la connaissance du public, mais la question doit être constamment posée et les arguments des autorités systématiquement passés au crible.

2.6 « Cadrer » le terrorisme

Le « cadrage » donné à la couverture du terrorisme est déterminant. Ce cadrage concerne « les structures interprétatives que les journalistes utilisent pour placer des événements particuliers dans leur contexte plus large », notent Pippa Norris, Montague Kern et Marian Just¹³. Il consiste à sélectionner des aspects et des angles particuliers de la réalité, à les privilégier dans la description, la définition, l'interprétation et l'évaluation morale du sujet à couvrir. Ce choix n'est pas toujours conscient au sein des médias et peut refléter des cadres

11 <https://www.indexonensorship.org/2014/06/nigeria-targeting-journalists-boko-haram/>

12 <http://www.city.ac.uk/news/2016/april/terror-attacks-put-journalists-ethics-on-the-front-line>

13 *Framing Terrorism: The News Media, the Government, and the Public*, Routledge, 2003, p. 10.

élaborés par d'autres, par les autorités mais aussi par des personnalités ou des centres d'études, par des routines journalistiques, comme celle de donner la priorité à la proximité ou à l'émotion, ou par des *a priori* idéologiques. Le cadrage choisi, toutefois, est crucial. Il peut influencer les réactions de l'opinion et des autorités. Ainsi, dans une certaine mesure, la manière dont les médias américains ont généralement cadré les attentats du 11 septembre 2001 appelait presque inévitablement une riposte militaire robuste, notent Brooke Barnett et Amy Reynolds¹⁴, la presse rapportant largement des déclarations de politiciens suggérant une réponse militaire, ainsi que des déclarations d'Américains ordinaires exprimant un désir de représailles.

Lors de la guerre froide, la plupart des actions terroristes étaient interprétées dans le cadre du face à face idéologique et géopolitique entre l'Est et l'Ouest. Depuis la chute du mur de Berlin et l'essor du terrorisme d'inspiration islamiste (*voir partie 3.4 « Les mots », page 57*), elles sont souvent couvertes dans une perspective proche de la thèse du « choc des civilisations » popularisée par l'ancien professeur de Harvard Samuel Huntington. Dans les deux cas, cependant, le modèle est très similaire, inspiré d'une conception manichéenne et binaire de l'information : eux contre nous, les méchants contre les bons. Le cadrage des mêmes événements peut dès lors radicalement différer selon l'*a priori* des médias. Alors que certains d'entre eux vont chercher dans l'information ce qui clive les communautés, d'autres vont choisir les faits qui démontrent la nécessité et la possibilité du « vivre ensemble ». Ainsi, un certain nombre de médias américains ont publié à la suite du 11 septembre des articles généralement plus positifs sur les citoyens américains arabes ou musulmans¹⁵. Le cadrage visait à éviter des représailles contre une communauté américaine spécifique et insistait sur l'urgence de répondre par le droit et non par la discrimination au défi lancé par Al-Qaïda. L'un des enjeux de la réflexion sur le cadrage est de dépasser les réflexes grégaires du journalisme, les consensus convenus, les « évidences », les enjeux électoralistes, pour offrir des perspectives différentes, plurielles, critiques¹⁶.

Le cadrage d'un acte terroriste peut changer au fil du temps. Après une certaine période, lorsque le choc des attentats s'est estompé, les médias sortent

Alors que certains d'entre eux vont chercher dans l'information ce qui clive les communautés, d'autres vont choisir les faits qui démontrent la nécessité et la possibilité du « vivre ensemble ».

14 *Terrorism and the Press: An Uneasy Relationship*, p. 129.

15 Brigitte L. Nacos, Oscar Torres-Reyna, « Framing Muslim-Americans Before and After 9/11 », in *Framing Terrorism*.

16 <http://www.au.af.mil/au/awc/awcgate/state/crs-terror-media.htm>

du cadre fusionnel ou patriotique strict qu'ils s'étaient donné, et intègrent une plus grande diversité de regards et d'opinions. Ainsi à propos des attentats de Paris de novembre 2015, Chris Elliot, le responsable des normes au quotidien britannique *The Guardian*, notait que « dire, immédiatement après ces horribles actes, que les politiques de l'Occident pouvaient en être une des causes, était inaudible. Trois jours plus tard, c'est un point qui pouvait être entendu »¹⁷.

Le cadrage s'exprime dans la sélection des sujets choisis ou délaissés, leur hiérarchie, leur placement, le choix des interlocuteurs, les images. Mais il peut se refléter aussi dans le recours à certains mots, à certaines épithètes.

« Ryszard Kapuscinski répondit à un journaliste que ce qu'il regardait dans la guerre, c'était la tendresse, la solidarité, la tolérance et que ses personnages étaient les enfants, les vieux et les femmes enceintes ».

Dans une comparaison de deux attentats, à Beyrouth le 12 novembre 2015 et à Paris le 13 novembre 2015, la journaliste libano-américaine Nadine Ajaka montre comment quelques mots suffisent à imposer un cadre qui peut influencer sur les sentiments du public. Des agences de presse ont décrit les attentats de Beyrouth comme une attaque contre « un quartier bastion du Hezbollah, la milice chiite appuyée par l'Iran ». En englobant ce quartier dans une référence communautaire et

géopolitique, en compactant de la sorte sa diversité d'identités, cela impliquait d'une certaine manière la normalité de ce crime, la milice libanaise chiite étant un ennemi de l'Etat islamique. Pareille caractérisation fut absente de la couverture des attentats de Paris, les médias ne se référèrent que marginalement à l'engagement militaire de la France contre le groupe Etat islamique¹⁸.

« Cadrer », c'est aussi exprimer bien plus fondamentalement encore une philosophie du journalisme. Le grand spécialiste latino-américain de la déontologie journalistique, le professeur colombien Javier Dario Restrepo, nous livre à ce propos une anecdote éclairante. « Lors de son passage par Bogota, le correspondant de guerre le plus célèbre au monde, Ryszard Kapuscinski, répondit à un journaliste que ce qu'il regardait dans la guerre, c'était la tendresse, la solidarité, la tolérance et que ses personnages étaient les enfants, les vieux et les femmes enceintes. Il aurait pu dire, comme beaucoup d'autres correspondants, qu'on se rend à la guerre pour rencontrer des héros, des Rambos, des gens qui aiment la force et la cruauté, mais pour ce journaliste polonais,

17 <https://www.theguardian.com/commentisfree/2015/nov/23/what-we-got-right-and-wrong-in-coverage-of-the-paris-attacks>

18 <http://www.theatlantic.com/international/archive/2015/11/paris-beirut-media-coverage/416457/>

la guerre, qui est l'égout de l'histoire et la scène où échouent toutes les raisons de croire en l'être humain, se transforme en un défi quand, comme celui qui cherche des perles dans un fumier, on porte son regard sur ce qui reste encore d'humanité et sur les raisons de continuer à avoir confiance en l'être humain »¹⁹.

Or, à l'exemple d'une partie de l'opinion ou des autorités choquées par des attentats, la tentation de certains médias est d'adopter un cadre martial, de dénoncer les « Bisounours » et de prôner le recours aux moyens jugés « les plus efficaces » pour riposter au défi terroriste. Au risque de balayer ce qui définit l'éthique d'une société, son attachement aux droits humains et au droit international humanitaire.

« La guerre contre le « terrorisme » est portée par un discours (humaniste) qui est, par définition, aveugle par rapport à sa propre violence²⁰, écrivent Gilles Bertrand et Mathias Delori. Les discours communautaristes ou racistes ont ceci de particulier qu'ils mettent bruyamment en scène la violence qu'ils déploient. A l'inverse, le discours « moderne », « libéral » et « humaniste » n'énonce pas sa propre violence ». A méditer.

Le cadrage a inévitablement des conséquences sur le travail professionnel et factuel des médias. Il peut par exemple conduire à négliger des pertes civiles provoquées par des ripostes à des actes terroristes ou à passer sous silence des abus commis par son propre camp, ce qui soulève des questions de pratique journalistique (équité, impartialité, vérité) et d'éthique humaniste (le sentiment d'humanité). En octobre 2001, dans un mémorandum transmis à la rédaction, la chaîne CNN basée à Atlanta (Etats-Unis) soulignait « qu'étant donné l'énormité du bilan en vies humaines aux Etats-Unis, nous devons veiller à ne pas nous focaliser excessivement sur les pertes et les épreuves qui feront inévitablement partie de la guerre en Afghanistan »²¹. Il faudra attendre 2004 pour que la presse des Etats-Unis informe sérieusement sur le recours à la torture dans les prisons américaines de Bagram ou d'Abou Ghraib, alors que cette pratique avait déjà été dénoncée par des associations de défense des droits humains²². Les conséquences de la guerre des drones²² sur les populations civiles du Pakistan ont elles aussi été longtemps sous-couvertes parce que ces attaques étaient considérées comme légitimes par des médias convaincus de la nécessité de combattre rudement les organisations terroristes. « Quand les drones frappent, note Tara McKelvey, des questions ne sont pas posées et des réponses ne sont pas fournies »²³. Si ce type de cadrage a ses raisons, il peut

19 <http://www.redalyc.org/pdf/160/16008104.pdf>

20 *Terrorisme, émotions et relations internationales*, Myriapode, 2015, p. 74.

21 <http://www.theguardian.com/media/2001/nov/01/warinafghanistan2001.september112001> Cité dans Susan Moeller, *Packaging Terrorism*, p. 5.

22 http://www.cjr.org/feature/failures_of_imagination.php

23 http://www.cjr.org/feature/covering_obamas_secret_war.php

toutefois déboucher sur des formes délibérément partiales de journalisme.

Le cadrage passe aussi par l'explication des causes profondes du terrorisme. Les journalistes doivent être particulièrement prudents à l'égard de théories univoques et d'équations péremptoires. Car derrière de nombreuses explications, arc-boutées parfois sur l'opinion d'experts, se cachent des *a priori* idéologiques tellement puissants qu'ils empêchent une approche indépendante du phénomène.

Le terrorisme naît-il dans la misère sociale ? Est-il le produit d'ingérences internationales ? De quels épisodes de l'histoire s'inspire-t-il ? Quel est le rôle effectif de la religion ? Le « djihadisme » est-il la conséquence de la radicalisation de l'islam ou, comme le soutient le chercheur français Olivier Roy, le résultat de l'islamisation de la radicalité (voir partie 3.4 « Les mots », page 57) ? Les réponses à ces questions déterminent non seulement la ligne éditoriale des médias, mais aussi très souvent les choix de couverture journalistique.

2.7 Garantir l'Etat de droit et les droits humains

La sécurité des citoyens, leur droit à la vie, est un droit humain fondamental et les Etats ont l'obligation de prendre les mesures visant à l'assurer. Dans ce but, ils peuvent déroger, temporairement et dans un cadre strict, à certains droits et libertés.

Mais le risque d'une sur-réaction contre le droit international des droits humains est omniprésent. Les limitations imposées à la liberté d'expression peuvent être excessives, les mesures de surveillance disproportionnées, les perquisitions et arrestations arbitraires. La définition d'« acte terroriste » en particulier peut être étendue abusivement pour criminaliser des opinions légitimes au sein d'une société démocratique. Dans la lutte contre le terrorisme, la coopération internationale peut aussi déboucher sur des pratiques périlleuses. Comment, par exemple, travailler avec des services de renseignements de régimes dictatoriaux sans trahir ses propres principes ? La presse a couvert insuffisamment ces zones troubles où, à force de prêcher le réalisme dans un monde de brutes, des démocraties peuvent à tout moment s'embourber.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme²⁴ et, en particulier, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, un poste occupé depuis août 2011 par le juriste britannique Ben Emmerson, sont des références précieuses pour évaluer la légitimité des mesures antiterroristes et leur conformité avec le droit international des droits humains. Des associations de défense des droits humains, aux niveaux local et inter-

24 <http://www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx>

national, parmi lesquelles *Human Rights Watch*²⁵, *Amnesty International*²⁶, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)²⁷ ou encore la Commission internationale de Juristes (CIJ)²⁸ ont particulièrement développé leur suivi du terrorisme et du contre-terrorisme.

Des médias se donnent également pour mission d'analyser les mesures antiterroristes au regard des lois nationales et du droit international des droits humains. Ainsi, à la suite des attentats du 13 novembre 2015, le journal *Le Monde* a instauré l'Observatoire de l'état d'urgence²⁹. La lutte contre le terrorisme peut porter atteinte à l'égalité des citoyens devant la loi, une discrimination qui s'exprime, par exemple, dans le contrôle au faciès, le « délit de sale gueule », etc. Or, l'attention portée à des politiques de profilage ethnique et religieux est d'autant plus importante que celles-ci sont considérées par de nombreux experts comme inefficaces, car ces méthodes créent un réel ressentiment au sein de communautés appelées à coopérer avec les forces de sécurité.

2.8 Face à la peur

L'un des objectifs du terrorisme est de créer la peur et l'angoisse qui, à leur tour, peuvent conduire les citoyens à demander l'adoption de mesures autoritaires et à reporter sur une communauté spécifique la culpabilité collective d'un attentat, ce qui revient à entrer dans le jeu du terrorisme.

Celui-ci cherche en effet à exposer « l'hypocrisie des démocraties » et à polariser les sociétés. « Le but du terrorisme est de nous amener à sur-réagir », constate Jessica Stern de l'Université de Harvard (Etats-Unis).

En tant qu'agence des Nations Unies chargée de « construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes », l'UNESCO est particulièrement préoccupée par la façon dont les actions de certaines personnes, aux deux extrêmes de la société, alimentent le ressentiment et la suspicion généralisés à l'encontre de groupes bien plus larges. La peur est l'une des émotions les plus

La peur est l'une des émotions les plus fortes et les plus viscérales que l'on puisse éprouver. Elle peut amener des individus au demeurant ouverts et tolérants sur le chemin des préjugés et de la discrimination.

25 <https://www.hrw.org/topic/terrorism-counterterrorism>

26 <http://www.amnesty.eu/en/news/press-releases/eu/human-rights-in-the-eu/human-rights-and-counter-terrorism/>

27 <https://www.fidh.org/fr/themes/terrorisme-surveillance-et-droits-humains/lutte-contre-le-terrorisme-et-protection-des-droits-humains-analyses>

28 <http://www.icj.org/>

29 <http://delinquance.blog.lemonde.fr/2015/11/23/observons-letat-durgence/>

fortes et les plus viscérales que l'on puisse éprouver. Elle peut amener des individus au demeurant ouverts et tolérants sur le chemin des préjugés et de la discrimination. Cette peur peut d'ailleurs être si puissante que son impact peut déterminer l'issue d'élections, ou encore se manifester à travers la mise en place de politiques draconiennes visant certaines des communautés les plus vulnérables de notre société.

La tonalité de la couverture d'actions terroristes est déterminante pour que la population garde son sang froid et pour éviter que la peur ne contribue à diviser la société. La maîtrise du flot d'informations, sa vérification, la précision, font partie des pratiques journalistiques capables d'empêcher que la peur ne se transforme en panique ou paranoïa. Les médias doivent se rappeler l'élément suivant : bien que le terrorisme soit unique dans sa capacité à choquer et à effrayer, le niveau réel de risque pour un citoyen reste relativement faible, notamment lorsqu'on le compare à de nombreux autres phénomènes qui n'auraient pas le même impact émotionnel.

Mais est-il étonnant que, face à une diffusion en continu d'attaques, jour après jour, les citoyens soient désormais convaincus qu'ils se trouvent en situation de danger imminent ? Il s'agit également d'apprécier sereinement la menace et les défis lancés au pouvoir et à la société, sans se laisser emporter par

la tentation d'exagérer, de sensationnaliser, sans céder aux pressions du monde politique et aux considérations financières qui exploitent les sentiments d'insécurité et d'angoisse.

Chaque jour, des actes de violence terroriste échappent à l'écran-raldard des médias internationaux : parce qu'ils se déroulent dans des pays considérés comme « sans importance ».

2.9 Un journalisme inclusif

Les médias s'adressent en général à une audience précise définie par des critères de proximité, de marché ou d'identité politique, sociale, nationale et religieuse. Et ils tendent à se préoccuper en priorité de « leur » public cible. Par ailleurs, le terrorisme

peut se réclamer d'une communauté particulière ou viser une communauté spécifique. Les médias doivent s'attacher à expliquer ces singularités des attaques. Mais ils ne peuvent le faire que s'ils sont préparés à couvrir l'Autre, à se montrer attentifs à la diversité.

Cette approche n'est pas seulement « politique ». Elle détermine en réalité la qualité du journalisme. Seul un « journalisme inclusif » permet de développer les sources d'information diverses, que ce soient des personnes, des associations, des institutions qui, dans le feu de l'actualité, seront essentielles pour donner une vision plurielle et équilibrée de l'information.

Cette capacité à répondre à des événements soudains dépend du temps qui a été investi dans une politique rédactionnelle ouverte à la diversité. Elle consiste, par exemple, à engager des journalistes issus de l'ensemble des communautés qui forment la société, d'avoir recours à une pluralité de témoins et d'experts, de couvrir normalement, banalement, les communautés au lieu de ne s'y rendre que pour informer sur des incidents qui risquent de les résumer à un agrégat de coupables ou de victimes.

Ce souci d'informer sur la diversité des communautés ne devrait toutefois pas conduire dans l'impasse d'un journalisme communautariste au risque d'oublier la menace que le terrorisme représente pour l'ensemble de la société et pour ses valeurs communes.

Commentant le massacre d'Orlando du 12 juin 2016 qui visait une boîte de nuit gay, le chroniqueur du *New York Times* Frank Bruni remarquait que « ces lieux ne sont jamais visés au hasard. Mais soyons clairs, ce n'était pas juste une attaque contre les membres de la communauté LGBT, tout comme le carnage à *Charlie Hebdo* n'était pas seulement une attaque contre des humoristes. Ces deux massacres étaient une attaque contre la liberté elle-même. Tous les deux ont visé des sociétés qui intègrent et célèbrent la diversité de penser, de croire et d'aimer. Parler de ces deux massacres plus étroitement nous ferait manquer le message plus large, la généralité du danger et les vrais enjeux »³⁰.

2.10 Penser global

Le journalisme a ses lois. Il a aussi ses horizons, délimités par la proximité géographique, sociale ou culturelle. Chaque jour, des actes de violence terroriste échappent à l'écran-radar des médias internationaux : parce qu'ils se déroulent dans des pays considérés comme « sans importance », loin des plateformes médiatiques globales autour desquelles s'organise l'attention internationale ; parce qu'ils s'y sont banalisés ou qu'ils ne touchent pas directement des ressortissants ou des intérêts des pays les plus puissants.

Mais si le terrorisme frappe un lieu précis, local, il implique presque toujours une approche globale de l'information. Même si les auteurs des attentats terroristes de Paris ou Bruxelles se réclamaient du groupe Etat islamique installé en Syrie et en Iraq, ils n'étaient pas si loin ni « d'ailleurs ». Ils étaient en fait à quelques pas, dans des quartiers de Bruxelles, ou dans la grande banlieue de Paris. Les poseurs de bombes ou les preneurs d'otages imposent la connexion entre les pays où ils opèrent, ceux dont ils proviennent, ceux des victimes qu'ils ciblent et ceux des Etats qui les combattent.

« Si on relie tous les points du terrorisme, notait Felix Soh, rédacteur en chef adjoint du *Straits Times* (Singapour), presque tous les pays de l'Asie du Sud-

30 <http://www.nytimes.com/2016/06/13/opinion/the-scope-of-the-orlando-carnage.html?ref=opinion>

Est sont connectés. Nous sommes dans le même bateau. Mais les médias de la région n'ont pas une approche holistique de ce fléau et vont chacun de leur côté »³¹.

Ce constat concerne également l'existence de communautés nationales, ethniques ou religieuses qui, au travers de leurs diasporas, maillent le monde. Elles sont affectées par les événements qui se déroulent dans leurs pays d'origine et de résidence. Par ailleurs, certains de leurs membres pourraient soutenir ou à tout au moins cautionner l'action d'organisations violentes. Entre patrie et exil, l'information circule dans un espace médiatique global.

Le terrorisme intervient au milieu d'un télescopage des intérêts et des imaginaires. Le monde est devenu une « cosmopolis », écrit le professeur de l'université d'Oxford Timothy Garton Ash dans *Free Speech*. « Grâce aux communications électroniques, ce qui est

publié à Bradford au Royaume-Uni sera souvent accessible à Lahore au Pakistan et vice versa, écrit-il. Si les normes de la liberté d'expression diffèrent fortement entre les deux endroits, si par exemple il est normal de critiquer l'islam dans l'un et inacceptable dans l'autre, alors les réponses violentes deviennent plus probables, dans les deux pays »³².

Penser global est dès lors essentiel face au terrorisme. Ce n'est pas seulement une question d'humanité et d'efficacité, mais aussi de qualité journalistique.

Les médias doivent s'intéresser, en dehors des cycles de l'actualité et de

l'information à chaud, à ces pays et à ces régions, à ces « ailleurs », qui semblent très éloignés, voire insignifiants, jusqu'au jour où un événement, un attentat, vient tout bousculer. La question posée par Roy Gutman, Prix Pulitzer 1992, dans son livre *How We Missed The Story* (« Comment nous avons raté cette histoire »), illustre comment l'absence de la couverture de l'Afghanistan (« trop loin, trop compliqué ») dans les années 1990, après la défaite des Soviétiques, a conduit à « rater » l'essor des Talibans et d'Al-Qaïda, jusqu'aux attentats du 11 septembre 2001.

De même, pendant des années, la couverture journalistique de l'émergence du groupe Etat islamique/Daech a été très limitée, voire inexistante, dans la grande presse internationale. Celui-ci est dès lors apparu comme un monstre brusquement sorti d'une boîte alors qu'il avait incubé pendant de longues années dans les régions sunnites d'Iraq, comme le démontrent en particulier

31 Shyam Tekwani (Ed.), *Media and Conflict Reporting in Asia*, Asian Media Information and Communication Centre (AMIC), 2008, p. 35.

32 Timothy Garton Ash, *Free Speech: Ten Principles for a Connected World*, Atlantic Books, Londres, 2016, p. 19.

Joby Warrick dans *The Rise of ISIS*³³ et Jason Burke dans *The New Threat from Islamic Militancy*³⁴. Les connexions entre les différents théâtres d'opération des groupes terroristes sont également sous-traitées. La Libye, le Nigéria et la Syrie sont souvent couverts comme des îlots séparés les uns des autres.

Cette articulation de plus en plus étroite entre la scène internationale et la scène intérieure se complique encore davantage en raison d'une imbrication des formes de violence. Le terrorisme sévit au croisement de toutes les criminalités, trafics et corruptions. Il s'alimente de la désagrégation des Etats sous la pression d'une mondialisation mal contrôlée et de la montée en puissance d'acteurs « sous-étatiques ».

Une approche globale, c'est-à-dire reflétant la réalité d'un monde imbriqué, suppose d'aller au-delà d'une couverture purement événementielle des attaques terroristes qui se déroulent « au loin ». Même si le critère journalistique de proximité a ses lois légitimes, il est important aussi de s'intéresser, à l'image de ce qui est la règle lors d'attentats proches, à leur impact sur ces sociétés « lointaines », au coût humain, aux répercussions politiques.

Cette approche globale justifiée par la raison, c'est-à-dire par les nouvelles réalités du monde, pourrait-elle s'étendre à l'émotion ? Dans ses indignations face aux attaques contre des populations civiles, le journalisme reste souvent guidé par le critère de proximité. Mais cette attitude est-elle éthiquement et humainement acceptable ? « Les règles que l'on se fixe pour les otages occidentaux sont-elles valables pour les soldats et civils irakiens martyrisés par les djihadistes ? », s'interrogeait Christophe Ayad du journal *Le Monde*³⁵. Pourquoi les massacres perpétrés par Boko Haram au Nigéria ou dans le nord du Cameroun ne créent-ils pas de réelle indignation en Europe ? Seul l'enlèvement de plus de 200 écolières en avril 2014 dans la ville de Chibok a mobilisé la communauté internationale autour de la campagne #BringBackOurGirls. Les autres attaques, comme celle qui en janvier 2015 a causé la mort de 2 000 personnes dans la ville de Baga à la frontière du Tchad, ont été très peu couvertes par rapport aux attentats au même moment à Paris. « Je suis Charlie mais je suis Baga aussi », a notamment écrit le journaliste sud-africain Simon Allison dans le *Daily Maverick*, mais il était bien seul³⁶.

De même, pourquoi les attentats de Paris du 13 novembre 2015 ont-ils reçu autant d'attention alors que les 40 victimes libanaises d'une explosion la veille à Beyrouth ne méritaient qu'une brève ? « Qu'est-ce qui est le plus triste ? Les attaques de Paris ou le fait que les attaques de Beyrouth n'aient pas eu plus

33 Joby Warrick, *Black Flags: The Rise of ISIS*, Bantam Press, Londres, 2015.

34 Jason Burke, *The New Threat from Islamic Militancy*, Bodley Head, Londres, 2015.

35 http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2014/09/25/les-medias-face-a-l-etat-islamique_4494681_3236.html

36 <http://www.dailymaverick.co.za/article/2015-01-12-i-am-charlie-but-i-am-baga-too-on-nigerias-forgotten-massacre/>

d'une fraction de l'attention que le monde a accordée à Paris aujourd'hui ? », s'interrogeait Mohamed Ghilan sur Twitter le 14 novembre 2015³⁷. Journalisme de proximité ou négligence coupable ? Les problèmes de sécurité, d'accès et de communications dans des zones contrôlées par des groupes armés, à l'exemple du Nord du Nigéria, expliquent en partie cette disproportion dans la couverture journalistique, tout comme l'attitude des gouvernements locaux dont certains choisissent de ne pas réagir bruyamment à des actes commis sur leur territoire³⁸.

Les routines journalistiques sont très difficiles à contrecarrer, en raison aussi de l'attitude du grand public qui se détourne et se désintéresse de pays « qui ne sont pas comme eux », comme le notait le professeur australien Folker Hanusch³⁹, ou qui n'exercent aucun pouvoir sur la scène internationale. « L'audience doit partager le blâme », ajoutait-il. Mais ce « nationalisme de l'information », constataient Michel Wieviorka et Dominique Wolton en 1987 dans *Terrorisme à la une*⁴⁰, cette « mobilisation plus faible de l'opinion publique dès lors que les événements ne mettent pas en cause directement les nationaux ou le territoire est un obstacle au projet de mobilisation générale des démocraties contre le terrorisme ». Penser global est dès lors essentiel face au terrorisme. Ce n'est pas seulement une question d'humanité et d'efficacité, mais aussi de qualité journalistique : seule cette approche permet de prendre la mesure réelle du terrorisme. Et la fonction du journalisme, pour paraphraser l'écrivain britannique George Orwell, n'est pas de dire aux gens ce qu'ils veulent entendre, mais de dire la réalité, même si personne ne veut l'entendre.

37 <http://www.lorientlejour.com/article/955193/beyrouth-paris-quand-les-internautes-libanais-sinterrogent-sur-une-solidarite-a-geometrie-variable.html>

38 <https://www.theguardian.com/world/2015/jan/12/-sp-boko-haram-attacks-nigeria-baga-ignored-media>. Mais il est difficile de justifier des couvertures aux intensités aussi différentes.

39 <http://www.newstatesman.com/politics/media/2015/11/disproportionate-coverage-paris-attacks-not-just-media-s-fault>

40 Gallimard, 1987, p. 70.



Un correspondant s'enfuit après
avoir été blessé à la jambe au
cours de violents affrontements
à Alep, Syrie en 2012.

3

A retenir

- « Priorité au direct » ?
- Silence radio lors d'opérations de sécurité ?
- « Sourcer » les informations et « qualifier » les informateurs
- Corriger immédiatement et visiblement toute erreur
- Faire preuve de circonspection face aux fuites et aux « tuyaux » confidentiels
- Expliquer pourquoi accorder l'anonymat à une source
- Avoir recours aux experts, mais les yeux ouverts
- Garder le sens des proportions
- Ne pas « stariser » les terroristes
- Respecter la dignité des victimes, des enfants en particulier
- Ne pas user de l'éthique du respect comme un alibi d'un déni de vérité
- Ne pas laisser à d'autres le privilège de « qualifier » un acte ou un groupe
- Éviter une approche moraliste et idéologique qui brouillerait la réalité
- Se rappeler que les mots « djihadisme », « guerre », etc., choisissent leur camp
- Prendre les chiffres et les sondages avec des pincettes
- Que montrer ? Comment ? Placer le curseur entre le devoir d'informer et l'éthique du respect
- Publier les images essentielles à l'info, sans tomber dans le sensationnalisme
- Baliser soigneusement le recours aux images des « badauds de l'info »
- Vérifier leur véracité avant de diffuser
- Éviter les généralisations et les amalgames
- Maîtriser et démonter les discours de haine, les rumeurs et les théories du complot



Chapitre 3

Les règles de base

3.1 La discipline du doute et de la prudence

La couverture du terrorisme est un défi singulier pour les médias. A la suite de la confusion et de l'angoisse qu'ils provoquent. A cause de la soif d'informations en temps réel qu'ils suscitent. En raison de leurs enjeux politiques et de la volonté de tous les « acteurs » d'en contrôler la narration.

Le doute et la prudence sont dès lors une exigence permanente. « Oh, encore une question, juste une dernière chose » : la règle du héros de la célèbre série télévisée Columbo s'applique à la couverture du terrorisme, car celui-ci se prête à tous les raccourcis, à toutes les feintes.

D'une certaine manière, comme le suggérait le professeur et journaliste Jeff Jarvis au moment de l'attentat du marathon de Boston le 15 avril 2013, les médias devraient avoir un programme intitulé *What We Do Not Know News*, « Voilà les informations que nous ne savons pas en ce moment »¹... C'est la formule adoptée par le *New York Times* lors de la tuerie d'Orlando le 12 juin 2016, et du massacre de Nice le 14 juillet 2016, en publiant un article intitulé « Ce que nous savons, ce que nous ne savons pas ».

Quand un attentat se produit, les médias se mettent en effet en mode d'urgence, « priorité au direct », dans un contexte dominé par les incertitudes et les bribes d'information, au milieu d'un environnement médiatique de plus en

¹ <http://buzzmachine.com/2013/04/22/and-now-the-news-heres-what-we-dont-know-at-this-hour/>

plus occupé par des réseaux sociaux en sur-régime. Les pièges des rumeurs, de la désinformation, de l'émotion, sont omniprésents. Des comptes Twitter mettent en ligne des photos de personnes prétendument disparues, annoncent des prises d'otages inexistantes, diffusent des revendications non confirmées. Pour les médias, l'enjeu de la retenue est crucial car c'est par ce type de rumeurs et de fausses nouvelles que le terrorisme accroît son impact en distrayant la police de tâches d'urgence et en attisant la confusion et la peur au sein de la population.

La pratique du *live blogging* (la mise en ligne d'informations en temps réel), même sur les sites de médias traditionnels, présente des risques permanents d'emballement. Ce mélange d'informations récoltées par la rédaction, d'agrégation d'autres sources, de réactions et de commentaires place les médias constamment au bord de la ligne rouge, même si certains se rassurent ou

« Se dire qu'on n'a jamais eu tort longtemps n'est pas une maxime appropriée quand des millions de gens cherchent des informations fiables au milieu d'un brouillard de rumeurs ».

se justifient en se disant qu'ils peuvent très vite corriger une information qui se révèle erronée. Mais comme l'écrit Chris Elliott, alors gardien des normes au quotidien britannique *The Guardian*, « se dire qu'on n'a jamais eu tort longtemps n'est pas une maxime appropriée quand des millions de gens cherchent des informations fiables au milieu d'un brouillard de rumeurs »².

Il est essentiel de garder son sens critique par rapport à tous les acteurs de l'information. De se méfier de soi-même aussi, de ses propres préjugés. Même des bastions de l'information, même des grandes agences de presse, peuvent se tromper. A défaut de pouvoir vérifier une information, il faut la « sourcer » et la qualifier clairement, c'est-à-dire en préciser l'origine et prévenir le public qu'elle n'est pas encore confirmée.

Cette règle s'applique aussi aux « vérités conventionnelles », aux idées reçues, aux thèses qui font consensus, comme celle, trop simple, qui situe l'origine du terrorisme dans la discrimination ou la pauvreté³. Anne Speckhard, auteur de *Talking to Terrorists*, en donne un exemple. Ses interviews avec des familles de terroristes démontrent que si, en public, les parents des terroristes palestiniens se disent fiers de leurs enfants 'martyrs', ils expriment souvent, en privé, leur rancœur à l'encontre des organisations qui les ont embrigadés et amenés à se suicider. « S'ils célèbrent en public, en privé, ils sont dévastés », note-t-

² <http://www.theguardian.com/commentisfree/2015/nov/23/what-we-got-right-and-wrong-in-coverage-of-the-paris-attacks>

³ http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/11/25/cinq-idees-recues-sur-l-islam-et-le-terrorisme_4817306_4355770.html

elle⁴. Tout doit être vérifié, pondéré, cadré. « Si ta maman te dit je t'aime, vérifie-le » : le fameux dicton du journalisme sceptique s'applique plus que jamais.

Confrontés à un attentat terroriste, les médias ont le réflexe de chercher à nommer, le plus vite possible, qui en est l'auteur. Au risque de se précipiter dans des attributions fondées sur les similitudes avec d'autres attentats, sur l'acceptation crédule des hypothèses officielles, voire sur des *a priori*. Dans de nombreux cas, des médias ont extrapolé à partir d'éléments insuffisants et formulé des thèses qui se sont révélées fausses. En mars 2012, après l'assassinat de soldats français d'origine étrangère à Montauban, en France, certains médias ont au départ privilégié la piste de l'extrême droite, alors que l'auteur de ces crimes, Mohamed Merah, se revendiquait d'une mouvance islamiste radicale. Par contre, lors de l'attentat d'Oklahoma City aux Etats-Unis en 1995, de nombreux médias ont immédiatement mis en exergue la piste arabe, « deux suspects d'apparence moyen-orientale avec des cheveux et des barbes noirs », alors que l'auteur, Timothy McVeigh, appartenait à l'extrême droite blanche⁵. Certains médias ont même donné les noms de quatre « suspects » américains d'origine arabe, sans vérifier sérieusement ces accusations pourtant extrêmement graves.

Les conséquences de ce type d'erreur peuvent être désastreuses pour les personnes et les communautés ainsi stigmatisées. Dans les jours suivant l'attentat d'Oklahoma City, des dizaines de cas de harcèlement et de menaces à l'encontre de personnes « d'apparence arabe » ont été enregistrés à travers les Etats-Unis par Hamzi Moghrabi, président du Comité américano-arabe contre la discrimination. Certains médias se sont justifiés en déclarant qu'ils n'avaient fait que suivre les indications fournies par les enquêteurs⁶. Mais justement, l'une des sources d'erreur peut provenir de l'excès de déférence à l'égard des autorités, comme si celles-ci détenaient « la » vérité. Lors des attentats de Madrid en 2004, les médias ont d'abord relayé la position du gouvernement espagnol qui accusait l'ETA. Cette hypothèse avait sa logique dans la mesure où l'organisation armée séparatiste basque était encore active. Mais elle ne pouvait éclipser l'autre hypothèse, celle d'extrémistes islamistes, qui renvoyait à l'appui du gouvernement espagnol à l'invasion de l'Iraq en 2003. La plupart des médias se sont alors empressés de « corriger le tir » à mesure que les indices se confirmaient, mais cet épisode a sans équivoque marqué une rupture entre les journalistes et la parole d'Etat.

Les journalistes spécialisés dans le terrorisme dépendent essentiellement de sources au sein des institutions et des organisations concernées. Ces sources, pour des raisons évidentes, requièrent le plus souvent l'anonymat. Mais elles

4 <http://www.smh.com.au/comment/terrorists-the-word-from-inside-their-minds-20130725-2qn6y.html>

5 <http://ajrarchive.org/Article.asp?id=1980>

6 <http://ajrarchive.org/Article.asp?id=1980>

sont rarement neutres ou désintéressées. Dès lors, les informations qu'elles diffusent peuvent être des demi-vérités, voire des mensonges au service de causes politiques. Dans *Packaging Terrorism*, la professeure de l'Université du Maryland, Susan Moeller, a bien résumé les dangers pour le journalisme : « Les médias dépendent excessivement de sources officielles (ou d'ex-officiels) pour les flashes info et l'analyse, ne les vérifient pas suffisamment et ne rendent pas public leurs conflits d'intérêt ; ils présentent les déclarations de responsables officiels comme des faits et offrent trop rarement une discussion ou une confirmation indépendantes de ces déclarations ; ils laissent trop les responsables officiels parler de manière anonyme »⁷.

Les « tuyaux » et les fuites doivent être accueillis avec une immense circonspection car ils peuvent distribuer de l'« eau polluée ». Il est parfois très tentant pour des médias ou des journalistes individuels de donner l'impression qu'ils sont au plus près de l'enquête...au risque d'être l'instrument de stratégies et de manœuvres qui les dépassent. L'univers de la lutte antiterroriste répond aux critères du monde du renseignement et celui-ci est davantage guidé par la dissimulation et la désinformation que par l'éthique de l'information. Ce constat rend plus essentiel que jamais de disposer d'une grande variété de sources d'informations, que ce soit au sein des institutions, des milieux académiques ou de la société civile, pour être à même de tout vérifier, surtout les informations que l'on adorerait diffuser tant elles apparaissent percutantes et exclusives.

Les rédactions devraient ainsi prendre certaines précautions afin de réduire les risques posés par l'anonymat des sources : il faudrait en particulier que le journaliste justifie auprès de sa direction ce procédé et explique au public pourquoi cette source a requis l'anonymat. Certains médias exigent de leur journaliste qu'un supérieur hiérarchique au sein de la rédaction connaisse l'identité de cette source anonyme.

Lors d'un attentat, les déclarations officielles, les condoléances, les expressions de chagrin ou d'indignation doivent elles aussi être passées au filtre du « détecteur d'hypocrisies ». C'est ce que fit par exemple le site hispanique *Fusion*⁸ à l'issue des attentats contre la communauté LGBT d'Orlando en 2016, en rappelant les déclarations discriminatoires et stigmatisantes de politiciens anti-LGBT empressés de faire état de leur « compassion » pour les victimes.

La même circonspection doit s'appliquer aux experts. Plus encore que sur d'autres sujets, l'explication et le cadrage du terrorisme échappent régulièrement aux rédactions des médias pour être confiée à des spécialistes extérieurs, sous la forme d'interviews ou d'articles d'opinion. L'apport de ces derniers est souvent d'une réelle richesse, mais la prudence reste de mise. Les médias doivent se méfier des déclarations péremptoires de personnages cathodiques

⁷ Susan Moeller, op. cit., p. 61.

⁸ <http://fusion.net/story/312969/orlando-pulse-massacre-politicians-react-hypocrisy/>

qui prétendent tout savoir et tout comprendre. Les experts peuvent se tromper parce qu'ils sont prisonniers de thèses élaborées trop loin de la réalité de terrain. Ils/elles peuvent aussi cadrer leurs interventions de manière à promouvoir un agenda politique, le leur, celui de l'institution qui les accueille ou des fondations, ministères, agences de renseignements ou autres qui les financent. Ils/elles peuvent exagérer la menace parce que leur modèle économique professionnel en dépend...

La vérification de la qualité et de l'indépendance de leur expertise est dès lors cruciale. Il faut préciser d'où ces experts parlent, qualifier l'institut auquel ils appartiennent (de gauche ou de droite, lié à une université ou à un ministère, etc.), veiller dans les questions qui leur sont adressées à lever les zones d'ombre. Il est donc essentiel d'interroger les experts de manière contradictoire, comme d'autres acteurs ou témoins de l'actualité, comme des politiciens par exemple, et non pas comme des scientifiques, détenteurs de la vérité, infaillibles et donc incontestables⁹.

La couverture des violences terroristes impose également de garder le sens des proportions. Il faut savoir raison garder, à la fois dans le volume de la couverture journalistique – l'excès d'information peut être aussi anxiogène que son insuffisance –, dans son « intensité sonore » et dans sa représentation de la violence. Le traitement de la violence est dans une certaine mesure un classique des médias, alimenté par les programmes d'informations, mais aussi par de nombreux films, feuilletons et jeux vidéo. *When it bleeds it leads*, dit-on, « quand ça saigne, ça va en 'une' ». Les médias se mettent alors pratiquement en pilotage automatique, participant quasi mécaniquement à l'amplification de l'impact terroriste, voire à son emballement. Ils doivent en être conscients et constamment juger leur traitement de l'information pour, si nécessaire, restaurer un sens de la retenue et de l'équilibre (voir partie 2.8 « Face à la peur », page 41).

Les médias doivent apprendre en effet à mesurer leur « ton », à ne pas alimenter la « machine de bruit », à ne pas contribuer à semer l'inquiétude ou attiser la colère, à ne pas surdimensionner non plus le phénomène terroriste ni ses acteurs. Plus que jamais, le public attend des médias qu'ils soient des ancres (*anchor* dans le jargon télévisuel anglo-saxon désigne d'ailleurs le présentateur d'un JT), qui lui évitent d'être happé par les tourbillons de l'info.

La starisation des terroristes existe-t-elle vraiment, comme certains responsables gouvernementaux parfois le dénoncent ? Généralement, les termes uti-

L'excès d'information peut être aussi anxiogène que son insuffisance – dans son « intensité sonore » et dans sa représentation de la violence.

⁹ <http://www.slate.fr/story/110375/faux-experts-terrorisme>

lisés à propos des auteurs d'actes terroristes appartiennent au registre de la condamnation et du rejet : les médias parlent de tueurs, de barbares, de monstres, d'assassins. Mais une certaine manière de décrire les terroristes peut aussi dénoter ou susciter inconsciemment une forme d'admiration. Quand on parle de manière inconsidérée de « cerveau » des attentats ou d'attaques « sophistiquées », ne prend-on pas le risque d'enjoliver les tueurs et de les présenter comme des êtres exceptionnels¹⁰, a demandé National Public Radio (Etas-Unis).

Certains portraits d'Illich Ramirez Sanchez, dit « Carlos », le terroriste vénézuélien impliqué dans de nombreux attentats des années 1970, d'Oussama Ben Laden, d'Anders Behring Breivik ou d'Abou Moussab Al-Zarqaoui ont parfois frôlé la fascination¹¹. Lorsque des télévisions ont diffusé en boucle un vidéo de l'un des terroristes du 13 novembre 2015 à Paris, fanfaronnant au volant d'un 4X4 traînant des cadavres victimes du groupe Etat islamique, n'ont-elles pas inconsciemment alimenté l'attrait sordide pour le terrorisme ?¹² Les titres de reportages et de livres consacrés aux terroristes donnent aussi une idée de ce risque permanent de dérive où des médias prétendent s'indigner de l'inhumanité des tueurs, alors qu'ils l'exploitent pour titiller le public ou répondre à sa « fascination du mal ».

L'un des objectifs des terroristes est de projeter une image de puissance. Quand des médias, par choix idéologique – appuyer des mesures policières ou cautionner une intervention armée – ou par sensationnalisme, grossissent l'importance de la menace, exagèrent le sens stratégique des groupes terroristes ou encensent leur habileté tactique, ils deviennent inévitablement ces fournisseurs d'oxygène dont parlait Margaret Thatcher. Les journalistes, experts ou magistrats les plus bruyants dans la dénonciation du terrorisme sont parfois ceux-là même qui renforcent son pouvoir médiatique.

La tentation est grande également et, à première vue, moins répréhensible de mettre sur un piédestal des personnes qui, au sein des services de sécurité ou de la magistrature, incarnent la cause de l'antiterrorisme. Cette « starisation des gentils » consacre parfois des personnages remarquables, mais le risque est réel de ne pas garder la distance critique essentielle au journalisme.

3.2 Une éthique du respect

La couverture du terrorisme impose une éthique du respect. Les victimes sont au cœur de la couverture journalistique. Ce sont vers elles que se dépêchent les journalistes pour les photographier, les interviewer.

¹⁰ <http://www.wnyc.org/story/breaking-news-consumers-handbook-terrorism-edition/>

¹¹ <http://www.wnyc.org/story/breaking-news-consumers-handbook-terrorism-edition/>

¹² http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/attaques-du-13-novembre-a-paris/qui-est-abdelhamid-abaaoud-le-cerveau-presume-des-attentats-de-paris_1178553.html

TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE INFORMATION ET HUMANITÉ

Le *Dart Center for Journalism and Trauma* (Centre Dart pour le journalisme et le traumatisme), de l'Université de Columbia (Etats-Unis), une organisation spécialisée dans les questions liées à la couverture journalistique de la violence, a publié une série de lignes de conduite qui permettent de concilier au mieux les principes d'information et d'humanité. En rappelant que les victimes ont des droits, dont celui d'accorder ou non leur « consentement informé » aux interviews ou aux images.

En voici les éléments essentiels :

1. **Demandez l'accord des victimes.** Celles-ci ont le droit de refuser une interview ou d'être filmées ;
2. **Tenez compte de l'état de choc des personnes interviewées :** elles pourraient ne pas être en état d'accorder leur « consentement informé » et pourraient se sentir manipulées ;
3. **N'aggravez pas l'état de choc des victimes.** Les questions doivent être prudentes et respectueuses. Les photographes et cameramen en particulier doivent se garder de violer l'intimité des victimes. Ne posez pas de questions absurdes du style : « Comment vous sentez-vous », alors que l'une des premières réactions à un attentat est une forme d'engourdissement des sens ;
4. Dans certains pays, **soyez extrêmement attentifs aux codes culturels locaux**, notamment lors de l'interview de femmes ;
5. Si les victimes refusent de témoigner, **ne proposez pas de l'argent pour les convaincre.** Interviewez plutôt les responsables d'organisations humanitaires pour obtenir l'information que vous cherchez ;
6. **Pensez à l'impact des images des victimes** et des témoignages des rescapés sur leur propre famille.

Source: <http://dartcenter.org/content/working-with-victims-and-survivors>

Cette démarche relève de la mission d'informer, mais elle doit être strictement cadrée afin d'assurer le respect des victimes et de leurs proches, d'autant plus que la plupart des personnes happées par un événement, comme victimes ou comme témoins, ne savent pas comment fonctionnent les médias. Trop souvent, des nuées de journalistes se ruent sur des personnes traumatisées, les bousculent, les assaillent de questions et les trient selon l'intérêt qu'elles représentent pour la mise en scène de la souffrance. Trop souvent, ils

filment agressivement et de très près des blessés ou des morts, comme ces journalistes qui, lors de l'attentat de Lockerbie (Ecosse) en 1988, soulevaient des linceuls de personnes décédées pour les photographier¹³. Trop souvent, ils violent des vies privées. Fallait-il diffuser en boucle les conversations enregistrées entre les victimes des attentats du 11 septembre 2001 à New York et les services d'urgence ? « Les médias exploitèrent la souffrance des personnes piégées dans les tours jumelles, note Raphael Cohen-Almagor (Université de Haïfa, Israël), passant et repassant le désarroi émotionnel de personnes qui essayaient de faire face au milieu de l'horreur, de l'incrédulité, de la peur, de la terreur. Ces émissions sensationnelles firent preuve de très peu de sensibilité à l'égard des victimes dans le but de faire de l'audience »¹⁴.

Quelles sont les règles élémentaires que devraient suivre les journalistes pour à la fois remplir leur devoir d'informer et respecter la dignité et les droits des victimes ? Ces normes peuvent dépendre des contextes locaux. Dans les pays en conflit, par exemple, l'impératif de faciliter la diffusion de l'information, surtout pour les familles des victimes, peut outrepasser le respect de la vie privée, mais aussi de la mort. En Iraq, après l'attentat à la voiture piégée de Karrada en 2015, au moins une chaîne de télévision a diffusé les listes officielles des morts et des blessés, fournies par un hôpital local¹⁵.

Le Dart Center a aussi publié des recommandations spécifiques à propos de l'interview d'enfants (*voir partie 3.6 « Images d'enfants », page 68*), victimes ou témoins de violences¹⁶, en insistant sur l'obligation de demander le consentement d'un parent, sur la prudence des questions et sur l'extrême attention au respect de la dignité et de l'état psychologique de l'enfant.

Cette éthique du respect, toutefois, ne peut devenir l'alibi d'un déni de vérité. Lors de l'attentat de Lockerbie en Ecosse, une personne membre d'une famille de victimes s'était indignée du comportement intrusif voire même violent de certains journalistes, filmant des personnes en pleurs ou s'évanouissant de douleur. Mais elle confiait, un peu plus tard : « Il est très important de rapporter ces émotions brutes, même si cela déplaît aux personnes qui chérissent leur vie privée. En ces moments, nous cessons d'être des personnes privées et devons oublier notre propre égo pour le bien de tous ». Le jugement apparaîtra insensible à certains, mais il pose une question essentielle à la déontologie, qui ne peut être un manquement au devoir d'informer.

13 Joan Deppa, *The Media and Disasters. Pan Am 103*, David Fulton Publishers, Londres, 1993.

14 <http://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/1579>

15 <http://www.aljazeera.com/news/2015/05/150509151030459.html>

16 <http://dartcenter.org/content/interviewing-children-guide-for-journalists>

3.3 Au-delà de simples noms

Après les attentats du 11 septembre 2001, le *New York Times* a publié des portraits et biographies des victimes. Il fallait « briser l'abstraction ». « Précédemment, nous avons traité les morts de masse de manière trop télégraphique, déclarait alors Christine Kay, reporter du *New York Times Metro*. On donnait la date de naissance des victimes, on signalait où ils avaient été à l'école. Ces portraits n'étaient pas impressionnistes ».

Et « l'impressionnisme, ajoutait le journaliste Roy Harris, plutôt que des nécrologies classiques, était nécessaire pour aider les lecteurs à voir ces victimes comme des personnes réelles »¹⁷.

Cette formule a été adoptée par des journaux français comme *Libération* après les attentats du 13 novembre 2015 à Paris et par *Le Soir* après ceux de Bruxelles du 22 mars 2016. Elle vise à donner un visage, une personnalité, en évoquant par exemple une passion, un hobby, un engagement philanthropique, qui animaient leur vie. « Vous allez parler de cette femme qui pratiquait le jardinage, de ce père qui conduisait sa fille à des leçons de patinage sur glace, ou de cet homme qui fumait des cigares », notait Christine Kay. Subliminalement, cette technique du portrait intimiste permet aussi de remettre tout le monde à égalité, comme des êtres humains confrontés à la souffrance ou à la mort.

3.4 Les mots

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les termes de « terroriste » ou de « terrorisme » prêtent presque toujours à controverse. Les grandes agences de presse, des institutions médiatiques et des quotidiens de référence utilisent ces termes avec parcimonie, préférant le plus souvent leur substituer des mots concrets comme « poseurs de bombe » ou « attaquants »¹⁸. Au grand dam des gouvernements ou de l'opinion qui appellent à la dénonciation sans circonlocutions des « assassins » et des « barbares ».

Pour les médias, comme pour les Nations Unies d'ailleurs, le défi porte sur la qualification « la plus objective », la moins partisane possible, d'une action ou d'une organisation violente. Un groupe est-il défini par ses agissements ou par son idéologie, par ses moyens ou par ses fins ? Il est relativement facile de qualifier de « terroristes » des attaques indiscriminées contre

« Le recours à ce type de langage apocalyptique est celui sur lequel le fondamentalisme prospère ».

¹⁷ Roy Harris, *Pulitzer's Gold. A Century of Public Service Journalism*, Columbia University Press, New York, 2016, p. 47.

¹⁸ <http://www.aljazeera.com/programmes/listeningpost/2013/05/201352512137941940.html>

des civils aussi bien que des violences ciblées contre des représentants de l'Etat (policiers, magistrats, militaires, etc.). Cela a notamment été le cas des attentats perpétrés par les Brigades rouges ou l'extrême droite lors des deux décennies – de la fin des années 1960 à la fin des années 1980 – que l'on désigne sous le terme d'« années de plomb » en Italie. Ou encore des attaques menées par Action directe en France, la *Rote Armee Fraktion* (RAF) en République fédérale d'Allemagne, l'ETA en Espagne et l'Armée républicaine irlandaise (IRA) au Royaume-Uni. Les attentats au gaz sarin commis par des membres de la secte *Aum Shinrikyo* à Tokyo, au Japon, le 20 mars 1995, relèvent aussi de cette catégorie.

Mais comment qualifier des mouvements de guérilla latino-américains des années 1970-1980, comme le Mouvement de Libération Nationale-Tupamaros en Uruguay, dénoncés comme terroristes par les autorités, alors qu'ils se voyaient comme des militants progressistes luttant contre des gouvernements dictatoriaux ? Comment qualifier des groupes politiques qui ont recours à des actes terroristes, c'est-à-dire visant des non-combattants, dans des situations de dictature ou d'occupation ?

Les rédactions sont depuis des années aux prises avec ce casse-tête de la qualification terroriste. Si le rejet de la violence terroriste est unanime, cette position éthique ne résout pas le dilemme de la terminologie. « Sur cette question hautement émotionnelle, peut-on lire dans le manuel de l'agence Reuters, les médias risquent toujours d'être contestés ».

Que faire ? « Les faits sont sacrés, l'opinion est libre », a-t-on coutume de dire, même si idéalement l'opinion n'est respectable que si elle est fondée sur des faits avérés. Il est légitime que, dans des textes d'opinion et des éditoriaux, les termes de « terrorisme » et de « terroriste » soient employés librement, même dans un but polémique, si des organisations ont recours à des actes de violence indiscriminée. Mais dans le registre de l'information, une plus grande retenue s'impose et la priorité doit être de décrire un acte plutôt que de le « qualifier », souvent sous la pression de l'émotion, de l'opinion publique ou des autorités.

Deux critères sont ici essentiels :

- **Utiliser ces termes avec à-propos** : dans une actualité internationale dominée par des propagandes croisées, la tentation de l'emphase est permanente, amenant certains à immédiatement qualifier de terroristes même des actions qui relèvent en fait du registre de la protestation radicale ;
- **Garder la maîtrise des mots** : les médias doivent fidèlement reprendre, entre guillemets ou en signalant son origine, la qualification qui est donnée par d'autres (gouvernement, rebelles, etc.), mais ils ne doivent pas laisser à d'autres, que ce soient des groupes armés, des autorités publiques ou des associations partisans, le privilège de définir un groupe ou de qualifier une

action.

Le journaliste a une obligation d'autonomie au service de la vérité. Il doit éviter de n'être que le sténographe ou le messenger d'interprétations de la réalité forgées par les acteurs, par définition partiaux, de l'actualité. Il doit « neutraliser » et « objectiviser » les déclarations, notamment émises dans les interviews, en fournissant les faits, les chiffres, les données qui permettent au public de juger rationnellement de l'utilisation des mots. A l'exemple de Susan Moeller, auteur de *Packaging Terrorism*¹⁹, qui offre trois critères dans sa caractérisation du terrorisme : le ciblage délibéré des civils ; le but, au-delà des victimes, de toucher l'opinion publique la plus large ; et la recherche d'un impact psychologique plus grand que le dommage physique causé (voir Chapitre 1 « Qu'est-ce que le terrorisme ? », page 19).

Cette chercheuse de l'Université du Maryland (Etats-Unis), spécialiste du rôle des médias sur la scène internationale, mettait aussi en garde contre une approche essentiellement moraliste et idéologique du terrorisme, en parlant d'« axe du Mal », de « barbarie », d'« abjection ». « Si l'on parle des terroristes comme d'un monolithe plutôt que comme des acteurs distinctifs qui cherchent à atteindre des buts politiques spécifiques, si on les décrit comme des fanatiques religieux victimes d'un lavage de cerveau et non pas comme des acteurs politiques rationnels, le terrorisme apparaît inexplicable »²⁰, écrit-elle. Cette approche complique en fait l'étude rationnelle du phénomène et risque donc de déboucher sur l'adoption de mesures inefficaces. De surcroît, « le recours à ce type de langage apocalyptique est celui sur lequel le fondamentalisme prospère », notait l'universitaire britannique Jacqueline Rose.

Les mots dans une grande mesure choisissent leur camp, comme lorsque les uns parlent d'« assassins » et les autres de « martyrs », d'« incursion » ou d'« invasion », d'« attaque » ou de « représailles ».

La polémique s'étend à de nombreux autres mots que « terrorisme », car les mots dans une grande mesure choisissent leur camp, comme lorsque les uns parlent d'« assassins » et les autres de « martyrs », d'« incursion » ou d'« invasion », d'« attaque » ou de « représailles ». Ce « langage collatéral »²¹, qui envahit toute discussion sur le terrorisme et sur la riposte qui lui est opposée, est constamment utilisé par les camps adverses pour imposer une vision partielle de l'actualité et pour intimider les journalistes qui emploieraient les « mauvais

19 Susan D. Moeller, *Packaging Terrorism: Co-opting the News for Politics and Profit*, Wiley-Blackwell, 2007, p. 18.

20 Susan D. Moeller, op. cit., p. 22.

21 *Collateral Language: A User's Guide to America's New War*, New York University Press, 2002.

mots ». Mais les médias doivent reprendre avec prudence les mots forgés par les terroristes ou les autorités, qui sont des mots codés, que ce soit « l'impôt révolutionnaire », qui n'est rien d'autre qu'une extorsion, les « frappes chirurgicales », qui tendent à nier l'impact de bombardements sur la population civile, ou les « techniques d'interrogatoire améliorées », qui sont un avatar de la torture. Ils doivent pratiquer avec rigueur des mots aussi chargés que « fondamentalisme » ou « génocide » et préférer l'explication rigoureuse à l'affirmation impérieuse.

Une autre polémique, à propos cette fois de la désignation de l'« Etat islamique », le mouvement d'Abou Bakr Al-Baghdadi installé en Syrie et en Iraq, donne une idée de la bataille sémantique. La France, par exemple, a plaidé pour l'utilisation exclusive du terme Daech, l'acronyme arabe d'« Etat islamique en Iraq et au Levant », *Dawlat islamiya fi 'iraq wa sham*²². « Le groupe terroriste dont il s'agit n'est pas un Etat, il voudrait l'être mais ne l'est pas, et c'est lui faire un cadeau que de l'appeler Etat, a ainsi déclaré le ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius. De la même façon, je recommande de ne pas utiliser l'expression 'Etat islamique', a-t-il ajouté, car cela occasionne une confusion avec islam, islamisme, musulmans ». Amjad Al-Maneef dans le journal saoudien *Al-Riyad* a souligné le point de vue similaire de plusieurs autres sources médiatiques arabophones qui ont dénoncé « la propagande sémantique »²³. En outre, pendant un entretien avec *Al-Arabiya*, le Grand Mufti de l'Egypte a constaté que le groupe « n'est pas un Etat. Ce sont des terroristes, [...] leurs actions ne devraient pas être attribuées à l'islam ou aux musulmans ». Il a demandé aux médias de ne plus utiliser le nom complet en arabe, et de les qualifier plutôt d'« organisation terroriste de Daech ».

Pour certains, il ne s'agit plus seulement de déterminer la nature terroriste ou non d'une organisation, mais bien de lui nier le droit de se nommer, dans la mesure où ce nom apparaît comme un élément crucial de sa propagande. Un constat confirmé par le fait que l'organisation en question punit sévèrement ceux qui la « mal nomment », démontrant ainsi l'enjeu de la bataille des mots et des sigles.

Quelle est la bonne pratique ? Tous les acteurs de ce dossier ont une conscience aiguë de l'importance des mots, au point que des autorités ont développé des stratégies de contre-messages. Al'exemple du document *Words that Work, Words that Don't: A Guide for Counterterrorism Communication*, publié par le Département américain de la sécurité intérieure (*U.S. Department of Homeland Security*)²⁴. Dans sa résolution du 19 décembre 2015 ou encore dans sa liste de sanctions, l'ONU utilise le sigle EIIL (« Etat islamique en Iraq et au Levant »), mais ajoute,

22 <http://www.metronews.fr/info/Iraq-et-syrie-ne-dites-plus-etat-islamique-dites-daech/mnio!U1u1LnHQJYy2k/>

23 <http://www.alriyadh.com/1055386>

24 <http://www.investigativeproject.org/document/127-words-that-work-and-words-that-dont-a-guide-for>

« également appelé Daech ». Les médias, en raison de leur liberté d'expression et de définition de leur ligne éditoriale, ont le droit d'utiliser le mot qu'ils veulent, mais journalistiquement, n'est-il pas plus logique d'appeler une organisation du nom qu'elle s'est donné elle-même ? « Je considère que je n'ai pas à utiliser d'autre nom que celui sous lequel il se désigne, écrit le journaliste et ex-otage Nicolas Hénin dans son livre *Jihad Academy*. Je préfère me concentrer dans ma critique sur ses actions et son idéologie plutôt que de tomber dans l'anathème »²⁵.

L'agence *Associated Press* (AP) a choisi une voie médiane en adoptant la formule « Groupe Etat islamique », « pour éviter, écrit l'agence, une formulation qui impliquerait qu'ils se battent pour un Etat légalement reconnu »²⁶. L'Agence France-Presse (AFP), quant à elle, se réfère à « l'organisation Etat islamique », au « groupe Etat islamique » ou aux « djihadistes de l'EI »²⁷. D'autres encore choisissent de parler du « Groupe dit Etat islamique ». Et certains se défaussent en privilégiant l'utilisation du sigle EI, comme lorsqu'on se réfère à l'ETA ou aux FARC, sans se sentir obligés de dérouler le nom dans son entièreté.

Les mêmes questions pourraient se poser d'ailleurs à propos du terme de « djihadiste ». Cette expression est de plus en plus souvent utilisée ne serait-ce que pour éviter l'emploi de l'expression « terroriste islamique », dont certains craignent qu'elle stigmatise l'islam dans son ensemble et non pas seulement ceux qui s'en réclament pour mener leur guerre. Mais n'est-ce pas entrer dans le jeu des terroristes ? Certains le pensent. « Même s'il est exact de référencer le terme, il peut ne pas être stratégique de l'employer car il enjolive le terrorisme et confère aux terroristes une autorité religieuse qu'ils n'ont pas », note un mémorandum du Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis²⁸. « Les terroristes ont exploité le mot djihad pour créer l'impression fautive que le texte du Coran appuie leurs crimes violents », renchérit Allie Kirchner, chercheuse au Stimson Center, un centre d'études de Washington. « En se concentrant sur le concept étroit de djihad utilisé par les terroristes, les médias américains ont par inadvertance renforcé le lien entre le terrorisme et l'islam dans la conscience américaine et contribué à la perception négative de

« A strictement parler, djihad désigne une lutte spirituelle intérieure et non pas une guerre sainte. Ce n'est pas par tradition un terme négatif. Il signifie aussi la lutte pour défendre l'islam contre des choses qui le défient ».

25 Fayard, Paris, 2015, p. 9.

26 <https://blog.ap.org/announcements/now-we-say-the-islamic-state-group-instead-of-isil>

27 <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2015/06/30/comment-designer-letat-islamique/>

28 Cité dans *Terrorism and the Press: An Uneasy Relationship*.

l'islam »²⁹. Le livre de style d'*Al Jazeera* bannit ce terme : « A strictement parler, djihad désigne une lutte spirituelle intérieure et non pas une guerre sainte. Ce n'est pas par tradition un terme négatif. Il signifie aussi la lutte pour défendre l'islam contre des choses qui le défient »³⁰. Le terme est d'autant plus contesté qu'il est utilisé dans l'expression « contre-djihad » par des groupes néo-conservateurs voire d'extrême droite qui, derrière la critique du terrorisme, mènent effectivement une campagne plus générale contre l'islam.

De même, doit-on parler d'une « guerre » contre le terrorisme ? A l'issue des attentats du 11 septembre 2001, l'administration Bush avait décrété une « guerre contre la terreur ». Après les attaques du 13 novembre 2015 à Paris, le président français François Hollande a lui aussi parlé de « guerre contre le terrorisme ». Des commentateurs sont à chaque fois intervenus pour contester cette qualification, soit de manière polémique, soit en évoquant plus rationnellement le caractère inapproprié de ce terme. En choisissant ce terme, « vous risquez d'honorer leur cause et de les traiter comme des soldats et non comme des criminels », prévenait Peter Goldsmith, procureur général d'Angleterre et du Pays de Galles entre 2001 à 2007.

29 <http://www.stimson.org/spotlight/losing-the-meaning-of-jihad-terrorism-and-the-us-media/>

30 <http://www.poynter.org/2015/al-jazeera-memo-illustrates-the-importance-of-word-choice/315683/>

CONSIDERER LES MOTS

Roy Peter Clark, du *Poynter Institute for Media Studies* (St. Petersburg, Etats-Unis), résume tous ces dilemmes à cette liste de questions :

1. Quel est le **sens littéral** du mot ou de l'expression qui pose problème ?
2. Est-ce que ce mot ou cette expression a des **connotations** positives ou négatives ?
3. Dans quelle mesure ce mot **correspond-il à ce qui se passe** réellement sur le terrain ?
4. Quel groupe **favorise une expression** par rapport à une autre et pourquoi ?
5. Est-ce que ce **mot ou cette expression est « chargée »** ? Dans quelle mesure nous éloigne-t-elle de la neutralité ?
6. Est-ce que ce mot ou cette phrase **m'aide à voir ou m'empêche-t-elle de voir** ?

Le président des Etats-Unis, Barack Obama, lui-même s'était déclaré hostile à cette formulation et en 2009 avait déconseillé d'y recourir, lui préférant le terme de « lutte » contre le terrorisme³¹. Le témoignage de Dominique Faget de l'AFP, lors des attentats du 13 novembre 2015 à Paris, donne une idée de la réticence à qualifier des actions terroristes de « guerre » : « Ces derniers jours, j'entends beaucoup parler de 'scènes de guerre', de 'situation de guerre', de 'médecine de guerre', écrit-il. Mais il faut tout de même relativiser. Ce vendredi 13 novembre, nous assistons à Paris à une série d'attentats terroristes, à des massacres aveugles, aux plus graves événements que la capitale française ait connus depuis la Libération. Mais ce n'est pas la guerre. La guerre, comme celle que j'ai couverte au Liban, au Tchad, ou beaucoup plus récemment dans l'est de l'Ukraine, c'est vivre dans une peur quotidienne de la mort, avoir sans cesse l'impression d'être en sursis, n'être en sécurité nulle part. C'est voir chaque jour des gens tomber autour de soi, sous les balles et les obus qui pleuvent sur des villes entières, et les cadavres joncher les trottoirs sans que personne n'ose les ramasser. La guerre, c'est quand on risque à chaque instant de se retrouver à la merci d'un tireur isolé, d'un fou, ou d'un de ces innombrables voyous armés qui sillonnent sans contrôle la plupart des zones de conflit du monde. C'est quand on ne peut pas compter sur la police pour assurer sa sécurité, quand des milliers de réfugiés se lancent sur les routes. La médecine de guerre, c'est quand on doit amputer à la hâte un membre qu'on aurait pu sauver dans des circonstances normales ».

Quelle attitude adopter ? De nouveau, les éditorialistes ont le droit de qualifier ou non de « guerre » la lutte contre le terrorisme et de cautionner ou non la politique de communication d'un Etat. Mais les journalistes doivent faire preuve de plus d'impartialité, soit en attribuant cette expression à ceux qui ont

choisi de l'utiliser, soit en usant des guillemets afin de signaler qu'il s'agit d'une interprétation d'un fait et non d'un fait accepté par tous. L'important est de décoder ce terme, notamment à la lumière du droit international, et de signaler s'il s'inscrit ou non dans une politique essentiellement de propagande et de « bataille des idées ». La fonction du journaliste implique une distance critique par rapport à tout discours, officiel ou non, et impose d'expliquer au public la signification des mots qui accompagnent et révèlent une politique.

« Ce n'est pas la guerre. La guerre, c'est vivre dans une peur quotidienne de la mort, avoir sans cesse l'impression d'être en sursis, n'être en sécurité nulle part. C'est voir chaque jour des gens tomber autour de soi, sous les balles et les obus qui pleuvent sur des villes entières ».

31 <http://www.theguardian.com/world/2009/mar/25/obama-war-terror-overseas-contingency-operations>

3.5 Les chiffres

Nombre d'attentats par année, typologie des victimes, évaluation des actions contre-terroristes, pourcentages de « terroristes » par rapport à la population, proportion d'actes selon l'idéologie ou la religion des auteurs : l'étude du terrorisme aime les chiffres.

Avec raison, car ceux-ci permettent de mieux orienter la réflexion sur le phénomène terroriste. Pourquoi, par exemple, l'immense majorité des actes terroristes sont-ils commis par des hommes ? Tenter de répondre à cette question permet d'aborder des aspects significatifs sur le contexte et les motivations d'une radicalisation. La prudence est toutefois de mise car l'élaboration de ces chiffres dépend souvent de l'objectif qu'on assigne à leur diffusion. Les chiffres cadrent la compréhension du phénomène et déterminent largement les politiques des Etats...et les positions éditoriales des médias. Les chiffres, en effet, ont des conséquences. Les partisans d'une politique « sans gants » contre le terrorisme auront tendance à interpréter de manière alarmiste les statistiques d'attentats, tandis que ceux qui craignent des dérives liberticides ou un « choc des civilisations » chercheront sans doute à dessiner une perspective plus sobre. Dès lors, toutes les données chiffrées doivent impérativement être vérifiées, en prenant en compte la méthodologie adoptée dans leur collecte et en soulignant d'où elles viennent, sur quelle période elles portent, qui les diffuse et dans quel but.

Les chiffres sont infiniment séducteurs. « C'est précisément parce qu'ils sont confondus avec la science qu'ils fournissent un outil politique aussi tentant et aussi puissant »³², écrivent Peter Andreas et Kelly M. Greenhill, auteurs et coordinateurs d'un livre sur la politisation des statistiques. Pour les médias, cela revient souvent à accepter et à régurgiter des chiffres au lieu de les mettre en cause. Les chiffres, ajoutent-ils, devraient susciter des questions basiques : qui les a produits ? Pourquoi ? Comment ? Pour qui ? Les chiffres devraient tout spécialement provoquer des questions sans concessions lorsque l'activité mesurée est secrète, cachée et clandestine ». Leur livre contient en particulier un chapitre éclairant sur la lutte contre le financement du terrorisme qui démontre l'extrême fragilité des chiffres avancés.

Ces réserves étant posées, il est incontestable que des chiffres soigneusement collectés et interprétés sont d'une utilité réelle pour réaliser un travail sérieux d'information, qui permette de désintoxiquer la sphère médiatique, de séparer le vrai du faux et, de cette manière, de désamorcer des légendes urbaines ou de prévenir des stigmatisations. Il importe en particulier de ne pas picorer des chiffres au gré de ses propres préjugés : isoler un chiffre exact peut être une autre manière de biaiser l'information. Choisir une durée – les 3 dernières années, ou sur 50 ans – pour présenter l'évolution du risque n'est pas neutre non

32 *Sex, Drugs, and Body Counts: The Politics of Numbers in Global Crime and Conflict*, p. 264.

plus : ce choix peut grossir ou au contraire diluer l'importance et la signification d'une forme de terrorisme.

De même, les chiffres ne disent pas tout. Des attentats statistiquement moins nombreux peuvent avoir un impact politique et sociétal bien plus grand. « Il faut garder en tête que le terrorisme se définit par son caractère psychologico-émotionnel et que la perception des faits et leur impact est beaucoup plus important que les données brutes », note le politologue Arnaud Blin, co-auteur avec Gérard Chaliand de *Histoire du terrorisme - De l'Antiquité à Daech*. Une bombinette sur un bungalow en Corse (France) ne va pas avoir la même charge émotionnelle que la tuerie de *Charlie Hebdo* »³³.

Parallèlement, les médias doivent résister à la tentation de se ruer sur les sondages, qui constituent souvent le degré zéro du journalisme, dans la mesure où ils se prêtent sans filtre à des titres sensationnels ou réducteurs. Dans la mesure aussi où des médias s'abstiennent trop souvent de lire les détails de l'enquête et se limitent à en reproduire les synthèses. Qui a commandé l'enquête ? Quand a-t-elle été réalisée ? Au près de quel échantillon ? Dans quelles circonstances de sécurité et de liberté ? Quelles questions ont été posées ? Bien sûr, certains instituts de sondage sont plus sérieux que d'autres, mais la distance critique reste de mise en toutes circonstances. Même quand les commanditaires sont des organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales respectables et « bien intentionnées »³⁴.

3.6 Les images

L'image est au cœur des actions terroristes. Elle l'était déjà lors des détournements d'avions, des prises d'otages ou des attentats à la voiture piégée, même si les terroristes n'en maîtrisaient pas l'enregistrement ni la diffusion.

Elle l'est mille fois plus aujourd'hui, alors que ces groupes terroristes disposent de leurs propres médias, comme *Inspire* (Al-Qaïda) ou *Dabiq* (EI), et des réseaux sociaux pour diffuser leurs messages ou mettre en scène leurs violences, alors que des témoins peuvent diffuser en direct d'un attentat en utilisant leur smartphone et se connecter aux grands réseaux sociaux, se transformant, comme l'écrit l'Agence France-Presse, en « reporters involontaires »³⁵. Comment « garder l'équilibre entre le devoir d'informer, le souci de préserver la dignité des victimes exhibées par les extrémistes et la nécessité de ne pas servir de relais à une propagande haineuse et ultra-violente », note Michèle Léridon, directrice de l'information à l'Agence France-Presse³⁶. Le débat a repris de plus

33 <http://www.atlantico.fr/decryptage/et-origine-terroristes-commettant-plus-attaques-dans-mondeest-alain-blin-1958758.html>

34 <http://journalistsresource.org/tip-sheets/research/statistics-for-journalists>

35 <https://correspondent.afp.com/involuntary-reporters>

36 <http://blogs.afp.com/makingof/?post/couvrir-l-etat-islamique-afp>

belle en France après la succession d'attaques, à Nice le 14 juillet 2016 et Saint-Etienne-du-Rouvray le 26 juillet 2016. Le quotidien *Le Monde*, qui avait déjà choisi de ne plus publier de photos ou d'extraits de vidéos diffusés par les terroristes, a décidé d'appliquer cette règle aux photos d'auteurs de tueries « pour éviter d'éventuels effets de glorification posthume », selon son directeur Jérôme Fenoglio. Il a été suivi par d'autres médias, dont certains sont allés plus loin en bannissant la mention du nom des auteurs d'attentats. Mais ce choix a été contesté : « Des attentats terroristes anonymes, aux auteurs sans noms et sans visages ? Rien de tel pour activer le complotisme ambiant, favoriser l'anxiété sociale qui déjà suspecte les médias de ne pas tout dire ou de vouloir taire la vérité », notait Michel Field, directeur de l'information de France Télévisions.

Ces dilemmes ne sont pas récents, mais ils ont pris une dimension aiguë depuis la prolifération d'Internet et des réseaux sociaux où opèrent en toute impunité non seulement les propagandistes des organisations terroristes, mais aussi des internautes peu soucieux des règles les plus élémentaires de la déontologie journalistique. « Les médias traditionnels, note la *Columbia Journalism Review*, ne sont plus les seuls arbitres à propos de ce qui devrait et ne devrait pas être vu »³⁷. L'héroïsation peut se développer en premier lieu et même se suffire à elle-même au sein de la « djihadosphère ».

La cacophonie et l'incertitude prévalent. « Personne ne sait exactement où est la ligne qui sépare le contenu qui mérite d'être publié parce qu'il a une valeur d'information de celui qui est dangereux ou excessivement perturbant », constate la *Columbia Journalism Review*³⁸. Fallait-il, par exemple, diffuser les images des personnes tombant des Twin Towers de New York, le 11 septembre 2001 ? Fallait-il publier, ne serait-ce que des extraits ou des photos, des scènes de décapitations d'otages ? Fallait-il diffuser les images de vidéosurveillance du restaurant où s'est fait exploser Brahim Abdeslam, le 13 novembre 2015 à Paris³⁹ ? De vives controverses ont éclaté à propos de la diffusion d'images de l'exécution d'un policier le 7 janvier 2015 à Paris par l'un des attaquants de l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* ou de celle d'un garde de sécurité sans armes lors de l'attaque du centre commercial de Westgate à Nairobi en septembre 2013.

Faut-il, plus généralement, montrer les corps des victimes ? La loi souvent répond à ces questions. La justice française a condamné des médias qui avaient publié la photo du corps gisant sur le trottoir du préfet Erignac, assassiné en février 1998 en Corse. En France, la diffusion d'images montrant des victimes

37/38 http://www.cjr.org/behind_the_news/to_publish_or_not_foley_video.php

39 <http://www.rtl.be/info/monde/france/m6-revele-la-video-de-l-explosion-de-brahim-abdeslam-a-paris-de-nombreux-tele spectateurs-sous-le-choc-813044.aspx>

est passible de 15 000 euros d’amende⁴⁰. Dans les autres pays, la situation peut varier : lors de l’attentat de Ben Gardane (Tunisie) en mars 2016, selon la plateforme en ligne arabophone Sasa News, les médias tunisiens ont largement diffusé des images des corps des victimes et des terroristes. La Présidente de l’Organisation contre la torture en Tunisie (OCTT), Radhia Nasraoui, a critiqué ce comportement, disant qu’« il est nécessaire de respecter la dignité des morts, ainsi que les individus détenus, en raison d’un manque de charges judiciaires contre eux »⁴¹.

Mais le défi est surtout de nature éthique. Le choix des médias variera dès lors selon leur degré de sensationnalisme et de professionnalisme, mais aussi selon leur ligne politique, dans la mesure où ils cherchent à voiler ou à magnifier la violence.

Dans son documentaire *Control Room* (2004), consacré aux médias et en particulier à *Al Jazeera* lors de l’invasion de l’Iraq de 2003, la productrice égypto-américaine Jehane Noujaim conclut que la chaîne qatarie a choisi de montrer la guerre sans filtre, sans gommer les images graphiques ou sanglantes, à l’inverse des chaînes des Etats-Unis qui montraient essentiellement une « guerre propre », faites de frappes « chirurgicales » ne provoquant que des « dommages collatéraux »⁴².

Dans le cas plus précisément d’actions terroristes, les règles de « goût et de décence » conduisent effectivement, comme le signale Paul Wood, grand reporter à la BBC, « à atténuer et à édulcorer, c’est-à-dire à censurer, l’horreur de l’événement ».

Comment naviguer entre ces pratiques et ces normes, comment aussi ne pas faire le jeu des terroristes, tout en ne prenant pas prétexte de ces considérations éthiques ou politiques pour voiler la vérité ? Certains médias peuvent être tentés d’« adapter » les images en enlevant ou floutant certains éléments, mais cette pratique est inacceptable si elle vise à gommer des éléments qui peuvent « trahir » la réalité dans le but, notamment, d’orienter l’interprétation politique d’une image. Elle est, par contre, défendable s’il s’agit de masquer ou de supprimer des éléments qui pourraient choquer le public,

Le choix des médias variera dès lors selon leur degré de sensationnalisme et de professionnalisme, mais aussi selon leur ligne politique, dans la mesure où ils cherchent à voiler ou à magnifier la violence.

40 http://www.liberation.fr/france/2016/07/15/nice-apres-l-attaque-rumeurs-et-videos-choquantes-sur-les-reseaux-sociaux_1466284

41 http://www.sasapost.com/media_coverage_between_paris_and_tunis-attacks/

42 <https://www.youtube.com/watch?v=f3rMo5cgaXQ>

porter atteinte à la dignité des victimes ou affliger leurs proches.

La décapitation des otages par des groupes terroristes a cristallisé ces débats au sein des rédactions. L'Agence France-Presse s'est abstenue de diffuser les vidéos de décapitations. « Nous avons publié un très petit nombre d'images fixes extraites de ces vidéos en essayant de faire en sorte qu'elles soient les moins dégradantes possibles », écrit Michèle Léridon. Et, ajoute-t-elle, « nous nous efforçons également de publier des photos de la victime lorsqu'elle était libre, afin de lui rendre sa dignité »⁴³.

L'agence Reuters a diffusé sur ses comptes Twitter des images de la vidéo et placé sur son site une version éditée, sans la décapitation et ses suites. Le critère utilisé ? « Décider si le matériel est nécessaire à une compréhension de la réalité dépeinte ou décrite », note Reuters. Si, finalement, elle a une réelle valeur d'information et répond à un intérêt public impératif.

Le *New York Times*, de son côté, a choisi dans son édition papier de publier en pages intérieures une photo en noir et blanc et de format moyen extraite d'une vidéo du groupe Etat islamique. Le quotidien new-yorkais n'a pas publié la vidéo en ligne ni inclus de lien. « Montrer à quoi ressemble une décapitation n'a aucune valeur journalistique », a estimé le directeur du journal Dean Baquet. Un choix prudent, mais malgré tout encore contesté par Margaret Sullivan, la *public editor* du journal, pour qui « il aurait été préférable de ne rien utiliser de cette vidéo méprisante »⁴⁴.

Pour *The Guardian*, les règles sont claires : « Ne pas passer la vidéo. Eviter des images qui 'enjolivent' le criminel, par exemple en le montrant en train de poser avec les otages ou avec des armes. Employer le son avec parcimonie. N'utiliser qu'une photo étroitement cadrée de l'otage. La principale image devrait idéalement être la photo de l'otage dans un autre contexte », notait le quotidien britannique⁴⁵.

Dernier point : si des télévisions décident de passer des images potentiellement choquantes, elles doivent prévenir les téléspectateurs et leur laisser le temps de zapper ou de détourner le regard.

Les images d'enfants

La publication des images d'enfants est en général soumise à des normes légales et déontologiques strictes, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'images d'enfants blessés, traumatisés ou décédés. Dans certains pays, le floutage des images d'enfants est obligatoire.

43 <http://blogs.afp.com/makingof/?post/couvrir-l-etat-islamique-afp>

44 <http://publiceditor.blogs.nytimes.com/2014/09/03/should-the-times-have-observed-a-complete-blackout-on-isis-video-images/>

45 <http://www.imediaethics.org/guardians-3-guidelines-for-reporting-on-isis-murder-videos/>

Les médias ont régulièrement publié des photos d'enfants victimes, en estimant que celles-ci reflétaient une réalité devant laquelle on ne pouvait fermer les yeux. A l'exemple, en 2013, de cadavres d'enfants alignés sous des couvertures, le visage découvert, victimes de l'attaque du quartier de la Gouta en Syrie. A l'exemple surtout du petit Alan Kürdi, enfant réfugié syrien, gisant mort sur une plage turque, le 2 septembre 2015. Alors que certains médias arabophones étaient étonnés par la réaction mondiale et se concentraient davantage sur le réveil d'un sentiment global d'humanité et de culpabilité, en Europe la publication de cette photo a déclenché un très vif débat au sein des médias et du public. « Nous publions cette photo parce qu'elle ouvre les yeux et les consciences », écrivait le quotidien français *Ouest-France*. Mais de nombreux lecteurs se sont dit scandalisés par cette publication⁴⁶.

Y a-t-il des alternatives ? « Au lieu d'utiliser la photo d'un enfant mort, publier une photo de vêtements d'enfant tachés de sang donne le même message, mais est moins perturbant », suggère le journaliste allemand Simon Balzer⁴⁷. Mais il y a une limite à cette politique d'esquive. « Des photos peuvent contenir un apport informatif significatif qui prend le pas sur leur caractère éventuellement choquant et justifie leur publication, notait le Conseil belge de déontologie journalistique. L'horreur réside dans l'existence de scènes de ce genre, pas dans le fait de les montrer ».

Les médias doivent aussi s'interroger sur l'opportunité de publier des photos d'enfants prises avant le drame et qu'ils ont acquises auprès de proches de la victime ou tirées des réseaux sociaux. Outre les questions juridiques, il s'agit d'arbitrer entre la nécessité d'informer et l'éthique du respect.

Les images de « citoyens »

Les médias utilisent de plus en plus souvent des images de témoins présents sur la scène d'une tuerie ou sur les lignes de front⁴⁸. Dans les minutes qui suivent un attentat, des images prises par des témoins sont postées sur les réseaux sociaux et très souvent les journalistes s'empressent de prendre contact avec leurs auteurs pour leur demander le droit de les republier. Une démarche qui peut parfois être très mal acceptée et perçue comme un acte de « charognard », d'autant plus que certains témoins sont littéralement assaillis, parfois par de très nombreuses demandes, alors qu'ils sont en état de stress maximum⁴⁹.

46 <http://www.odi.media/wp-content/uploads/2015/09/Billet-du-Mediateur-du-Monde-du-3-septembre.pdf>

47 <http://onmedia.dw-akademie.com/english/?p=9779>

48 <http://eyewitnessmediahub.com/uploads/browser/files/Final%20Press%20Study%20-%20eyewitness%20media%20hub.pdf>

49 <http://www.bbc.co.uk/blogs/academy/entries/dba0657a-fb54-4289-a0ad-6e33292ae7e0>

L'Agence France-Presse suit des protocoles clairs à l'égard de ces « badauds de l'info » : « Nous demandons d'abord si la personne est en sécurité, ensuite si elle est l'auteur de l'image postée en ligne et si nous pouvons en faire usage. Certains médias n'appliquent pas cette procédure et publient tout ce qu'ils trouvent en ligne », écrivaient deux responsables de la cellule réseaux sociaux de l'AFP, Rémi Banet et Grégoire Lemarchand, le 25 mars 2016 à propos des attentats de Bruxelles⁵⁰.

Normalement, les témoins n'attendent pas de compensation financière des médias qui demandent l'autorisation d'utiliser leurs images. « C'est rare, note l'Agence France-Presse. Personne ne l'a fait lors des attentats de Bruxelles »⁵¹. Toutefois, pour obtenir des images exclusives, certains médias offrent parfois de l'argent aux « badauds de l'information », en dépit des réserves exprimées par les conseils de déontologie. Ainsi un tabloïd britannique aurait payé 50 000 euros pour une vidéo prise dans un des restaurants attaqués le 13 novembre 2015 à Paris⁵². Si pareille transaction a lieu, des critères très stricts devraient être respectés, en s'assurant en particulier qu'elle réponde à un réel intérêt public et n'entrave pas l'action de la justice.

Par ailleurs, les médias devraient s'abstenir de proposer un paiement dans le but d'obtenir des vidéos produites par des auteurs d'attentats. Dans certains pays, une telle transaction constituerait d'ailleurs un acte délictueux, passible de peine de prison, car elle pourrait être considérée comme une participation au financement du terrorisme.

Ce recours aux images de « citoyens » doit être strictement balisé. Tout d'abord, cette pratique peut inciter de simples citoyens non seulement à prendre des risques de sécurité pour être diffusés dans des médias importants, mais aussi à violer des règles fondamentales de la déontologie journalistique, notamment en ce qui concerne le respect des victimes. Les médias devraient accompagner leurs demandes d'avertissements clairs afin de prévenir pareils risques.

Ensuite, une extrême prudence doit présider à la sélection de ces images, dans la mesure où celles-ci peuvent avoir été montées, fabriquées, éditées, et constituer dès lors une tentative de manipulation de l'information. Il faut à tout prix « sourcer » les images. Une attention toute particulière doit être portée aux images qui circulent sur les réseaux sociaux⁵³ ou celles envoyées par des amateurs ou des activistes qui ne sont pas connus de la rédaction.

Des techniques ont été mises au point pour vérifier la véracité des images, à

50 <https://correspondent.afp.com/involuntary-reporters>

51 <https://correspondent.afp.com/involuntary-reporters>

52 <http://www.theguardian.com/media/2015/nov/24/daily-mail-cctv-video-paris-attack>

53 <http://observers.france24.com/fr/20151106-comment-verifier-images-reseaux-sociaux>

l'exemple du projet *Reveal*⁵⁴, de l'*Eyewitness Media Hub*⁵⁵ ou de *First Draft News*⁵⁶. Elles se fondent sur des analyses soigneuses du lieu, de la date, des techniques utilisées, afin de repérer des incohérences ou de dénicher des manipulations. Le moteur de recherche Google propose également une « recherche d'image inversée », qui permet aux utilisateurs de retrouver toutes les pages sur lesquelles une certaine image a été publiée.

La même prudence doit accueillir les images diffusées par des agences qui ont recours à des collaborateurs occasionnels dans des zones totalement sous le contrôle d'une organisation terroriste. C'est le cas des photos prises à Raqqa ou Mossoul par des journalistes qui, soit travaillent dans la clandestinité, soit soumettent leur production à des censeurs du groupe Etat islamique. Ces photos doivent être clairement légendées afin de prévenir le public.

3.7 Les amalgames

Les attentats terroristes sont souvent des révélateurs des préjugés qui règnent au sein des médias et, plus largement, de la société. Ceux-ci s'expriment notamment dans la tentation de diffuser sans retenue des rumeurs désignant comme coupables des membres de communautés particulières. Ces raccourcis de l'information créent des risques d'amalgame, c'est-à-dire de stigmatisation voire de criminalisation de l'ensemble du groupe religieux, ethnique, national ou politique, dont les terroristes se réclament. Dans une étude intitulée « La tolérance et la terreur », le Conseil des médias du Kenya notait en 2014 que les journalistes kenyans avaient contribué dans une certaine mesure à propager l'idée, dominante, que les personnes d'origine somalienne étaient des terroristes potentiels.

Cette tentation de généraliser est très répandue. Le terrorisme « islamiste » est ainsi régulièrement assimilé à la religion islamique en tant que telle, au-delà de la diversité des croyances et des pratiques, et à l'ensemble de la population musulmane. Par contre, il ne semble venir à l'idée de personne d'accuser la « civilisation occidentale » lorsqu'un extrémiste, à l'image du terroriste norvégien d'extrême droite Anders Behring Breivik, se réclame de la suprématie blanche, une dissonance qui expose les médias à l'accusation de parti pris.

Les médias doivent relayer fidèlement les réactions des représentants et membres des communautés visées par la suspicion ou la vindicte.

54 <https://www.journalism.co.uk/news/how-the-reveal-project-aims-to-help-journalists-verify-eyewitness-media/s2/a572616/>

55 <http://www.eyewitnessmediahub.com/>

56 <https://firstdraftnews.com/resource/test-your-verification-skills-with-our-observation-challenge/>

« Nous n'avons vu à la télévision aucun expert spécialiste de l'extrême droite discuter comment combattre l'extrémisme et le prévenir dans le futur », a noté la version arabe de *Russia Today*.

Les médias doivent relayer fidèlement les réactions des représentants et membres des communautés visées par la suspicion ou la vindicte. Ce qui implique de leur donner la visibilité qui s'impose plutôt que d'en faire des « notes de bas de page » de l'information. Toutefois, cette volonté de combattre les amalgames, au nom de l'éthique journalistique, a pour corollaire de ne pas passer sous silence des expressions qui seraient une forme de caution apportée à des attentats. L'important dans ce cas est de vérifier la réalité de ces prétendues déclarations ou manifestations d'appui aux groupes terroristes, le contexte dans lesquelles elles ont été faites et ce qu'elles représentent vraiment, « quantitativement », au sein de la communauté concernée.

L'une des manières de se prémunir contre ce risque d'amalgame consiste à couvrir, en dehors d'événements choquants ou dramatiques comme des attentats, la société dans toute sa diversité et sa complexité. Cette connaissance acquise à la suite de contacts réguliers permet aux médias de présenter une image plus représentative des diverses composantes d'une société, au lieu d'étendre à l'ensemble d'une communauté la condamnation d'actions commises par certains de ses membres.

Certains Etats pratiquent eux-mêmes ces amalgames en considérant comme terroristes ceux qui défendent pacifiquement des positions, comme le respect de droits culturels ou l'autonomie territoriale, qui sont également brandies par des groupes armés. Défendre intellectuellement et politiquement la sécession ou l'autonomie relève de la liberté d'expression et ne peut être confondu avec la justification d'actes terroristes commis par des organisations séparatistes violentes.

Certes, il est parfois difficile d'établir des lignes de démarcation nettes entre des groupes terroristes et des personnes ou des groupes qui partagent intellectuellement ou politiquement certaines de leurs revendications, d'autant plus que certains mouvements et partis politiques sont effectivement la « vitrine » légale ou semi-légale de groupes armés.

Mais les journalistes, de nouveau, doivent se garder d'adopter automatiquement le point de vue des autorités ou de la population majoritaire ou dominante. Il leur appartient de faire un travail d'enquête et de validation des informations relatives à ces groupes qui prétendent servir de façades ou agissent comme des satellites de groupes armés illégaux.

3.8 Le discours de haine

L'un des défis pour les médias est sans aucun doute de maîtriser les discours et actes de haine qui se déchaînent à la suite d'attentats. Les médias ne

peuvent les passer sous silence comme s'ils pouvaient ainsi en arrêter la contagion.

Cette forme de censure est contre-productive et le silence, de toute manière, ne résiste pas longtemps aux pressions des réseaux sociaux. Les médias doivent au contraire aider le public à se faire une idée des discours qui circulent effectivement au sein de l'opinion. Leur fonction est aussi d'analyser ces discours, de les qualifier, de les déconstruire. Une attention toute particulière doit être accordée aux forums et « courrier des lecteurs » sur lesquels très souvent se déchaînent les formes les plus brutales de racisme. Les médias devraient mettre en place des systèmes de modération fondés sur leurs principes et valeurs, la déontologie journalistique et les législations internationales, afin d'éviter que la liberté d'expression et la diversité d'opinions deviennent l'alibi de l'incitation à la discrimination et à la violence.

Les médias doivent, cependant, aborder avec un sens critique les appels à combattre le discours de haine. Là aussi, les mots sont controversés et la communauté internationale reste divisée sur ce que représente effectivement le discours de haine et sur les moyens visant à l'affronter. De surcroît, dans des régimes autoritaires, et même dans des pays démocratiques où la presse est soumise à des campagnes menées par des groupes bien organisés, l'accusation de discours de haine peut être invoquée abusivement pour censurer l'expression d'idées légitimes.

« Le contre-discours est généralement préférable à la répression de la liberté de parole. Et toute mesure de restriction de la liberté d'expression doit être soigneusement considérée afin de garantir que ce type d'action demeure tout à fait exceptionnel et que le débat légitime et approfondi ne soit pas entravé ».

Comme le signale un rapport de l'UNESCO relatif aux discours de haine sur Internet⁵⁷, « le contre-discours est généralement préférable à la répression de la liberté de parole. Et toute mesure de restriction de la liberté d'expression doit être soigneusement considérée afin de garantir que ce type d'action demeure tout à fait exceptionnel et que le débat légitime et approfondi ne soit pas entravé ».

3.9 Rumeurs

Les attentats terroristes s'accompagnent inévitablement de rumeurs, d'autant plus que les informations sont difficiles à obtenir, que la peur électrise l'opinion,

57 <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002346/234620f.pdf>

que les médias sont happés par les contraintes de temps et de concurrence. Les mystifications, les « intox », sont d'autant plus tentantes à relayer qu'elles semblent confirmer des *a priori* ou des stéréotypes.

Un retweet par un média de référence est perçu par le public comme une confirmation.

« Informer, c'est aussi démentir les rumeurs », notait le journal *Le Monde* après les attentats du 13 novembre 2015 à Paris⁵⁸, car leurs effets, amplifiés par les réseaux sociaux, peuvent être catastrophiques. Elles peuvent entretenir la peur, nourrir des mouvements de panique, stigmatiser des communautés, diframer des individus, donner une image faussée de la réalité.

Les médias doivent mettre en place une équipe de veille chargée de traquer et démonter les rumeurs⁵⁹. De même, ils doivent s'assurer que leurs équipes fassent preuve d'une très grande prudence dans la rediffusion et, en particulier, le re-tweeting d'informations non confirmées. Un retweet par un média de référence est perçu par le public comme une confirmation. « L'exactitude est plus importante que la vitesse », note la BBC dans ses lignes de conduite éditoriales.

Ce combat contre les rumeurs s'applique aussi plus largement au complotisme ou conspirationnisme⁶⁰ qui accompagne systématiquement les grands attentats. Sélectionnant des bouts d'information, captant des « détails troublants » dans des photos, télescopant des déclarations ou encore exposant des « concordances coupables », des fabulateurs construisent des théories qui, à force d'être répétées et diffusées massivement sur les réseaux sociaux, contribuent à polluer les flux d'information. Les médias doivent s'attacher à les démonter, car elles risquent non seulement de créer un écran de fumée entre l'information et le public, mais aussi de faciliter les amalgames et les stigmatisations.

58 http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/11/20/informer-c-est-aussi-dementir-les-rumeurs_4813894_4355770.html

59 <https://medium.com/1st-draft/a-crash-course-in-verification-and-misinformation-from-the-boston-marathon-bombing-5f599e6c4476>

60 http://www.conspiracywatch.info/Theories-du-complot-pour-bien-commencer_a1.html



Manifestation contre le terrorisme à Milan, Italie en novembre 2015.

4

A retenir

- Assister les victimes en urgence
- Assurer sa propre sécurité
- Ne pas entraver les secours et la sécurité
- Convenir de règles opérationnelles et déontologiques claires sur l'utilisation du direct, des images, des réseaux sociaux, etc.
- Présumer que les terroristes ont accès aux médias et aux informations qu'ils diffusent
- Ne pas interviewer les terroristes et les otages
- Ne pas décrire les tactiques et scénarios des forces de sécurité



Chapitre 4

La couverture d'attentats

4.1 La confusion

Les journalistes font souvent partie des « premiers intervenants », c'est-à-dire de ceux qui arrivent le plus rapidement sur les lieux des attentats, où ils sont confrontés, dans l'urgence, à de lourds défis éthiques et professionnels.

Faut-il d'abord être journaliste ou secouriste ? Faut-il aider les victimes ou s'empressez de les photographier dans leurs souffrances. « Nous sommes déployés sur le terrain pour rendre compte des faits, note le code de conduite de l'Agence France-Presse, mais nous n'abdiquons pas notre humanité. Il est généralement admis qu'un journaliste a l'obligation d'aider un innocent dont la vie est en danger, si personne d'autre ne peut lui apporter cette aide ». « Si vous vous approchez d'une victime, note le Dart Center, demandez-lui si elle a besoin d'aide médicale et si oui, cherchez cette aide immédiatement¹. Au Pakistan, le Comité international de la Croix Rouge (CICR) a organisé des séances de formation pour journalistes afin de leur procurer les compétences de base (arrêter une hémorragie, pratiquer un massage cardiaque, etc.) lorsqu'ils sont les premiers sur la scène d'un attentat².

Les médias doivent aussi penser à la sécurité de leurs reporters sur les lieux de l'attentat (voir Chapitre 6 « Sécurité des journalistes », page 97). Les auteurs d'actes terroristes peuvent ne pas avoir quitté les lieux, des attaques « secon-

¹ <http://dartcenter.org/content/first-responders>

² <https://www.icrc.org/eng/resources/documents/news-release/2010/pakistan-news-270710.htm>

dares » peuvent avoir été prévues, des murs fragilisés peuvent s'écrouler, etc. Les médias doivent préparer leurs équipes à ce type de périls et les équiper correctement. « Les journalistes envoyés sur la scène de l'attaque contre le centre commercial Westgate à Nairobi en septembre 2013 ne portaient pas d'équipements de protection, une faute grave qui aurait pu avoir des conséquences fatales », notait le journaliste kenyan Osman Mohamed Osman le 5 avril 2015 sur le site du *Sahan Journal*³. Beaucoup d'entre eux, ajoutait l'expert kenyan John Gachie, « se sont distingués par leur empressement à prendre des risques, à tenter le sort, à frimer et à tenir la vedette. C'est un miracle qu'aucun d'entre eux n'ait été blessé »⁴.

Le Dart Center a publié une série de recommandations précieuses sur les procédures à suivre⁵ à la fois pour protéger les journalistes, mais aussi pour leur indiquer comment agir face aux équipes de secours et aux victimes. L'éthique impose en effet de ne pas entraver l'action des sauveteurs en s'interposant entre eux et les victimes, en déployant des moyens techniques encombrants ou en engorgeant les réseaux de communications.

Dès les premiers instants d'un attentat, il s'agit d'informer le plus rigoureusement et le plus rapidement possible afin de contribuer à la sécurité des citoyens, à l'efficacité des secours et à la compréhension collective du drame. Il est difficile toutefois d'échapper à la confusion. Le témoignage du photographe de l'Agence France-Presse, Dominique Faget lors des attentats du 13 novembre 2015 à Paris illustre bien cette règle. « Des coups de feu auraient été tirés dans le 11e arrondissement. Pour l'instant on ne sait rien de plus...Les gens courent dans tous les sens, mais on ne sait pas encore pourquoi. Je me retrouve poussé par la police dans un restaurant... », écrivait-il⁶.

4.2 La préparation

L'improvisation est un risque majeur que les médias peuvent en partie prévenir en mettant en place, avant les attentats, des procédures à même de répondre au chaos que provoquent, par leur effet de surprise et leur brutalité, des actions terroristes.

« Précipitation, manque d'informations, chiffres erronés, manque de réaction et de préparation pour un flash spécial à une heure de grande audience : entre manque de communication de la part des instances officielles et mauvais traitement de l'information, certains médias semblent avoir été débordés par les événements », notait la journaliste franco-tunisienne Lilia Blaise à propos d'une attaque djihadiste le 16 juillet 2014 en Tunisie⁷.

3 <http://sahanjournal.com/garissaattack-kenyan-media-covers-terrorist-attacks/>

4 http://issuu.com/mediacouncilkenya/docs/media_observer_magazine_october-dec

5 <http://dartcenter.org/content/first-responders>

6 <http://blogs.afp.com/makingof/?post/Guerre-et-guerre>

7 <http://inkyfada.com/2014/07/media-terrorisme-tunisie-deontologie/>

Comment rassembler une équipe généralement fragmentée entre des services – politique intérieure, politique étrangère, société, etc. – cloisonnés ? Comment déployer les reporters sur le terrain ? Comment instaurer un système interne de vérification et de températion des informations afin d'éviter au maximum les rumeurs ou les extrapolations ? Quels experts contacter ?

Ce type de mobilisation ne s'improvise pas. Elle implique une définition des rôles et des tâches, la formulation de règles éditoriales et déontologiques spécifiques, l'établissement de consignes précises, la mise en place de solutions de rechange. Ce n'est pas quand il y a une fuite d'eau qu'il faut se demander où, diable, se trouve le robinet d'arrêt. Dans un manuel publié en 2007 par Deborah Potter et Sherry Ricchiardi, le Centre international des journalistes étrangers a établi une liste des mesures à prendre avant qu'un événement éclate, afin de pouvoir réagir à tout moment face à une situation d'exception⁸. Cette liste peut servir de feuille de route pour les médias.

Disposer de contacts solides au sein des services de sécurité et d'urgence est essentiel. Lors de l'attentat du marathon de Boston (Etats-Unis) du 15 avril 2013, le journal local *The Boston Globe* a été l'une des sources les plus fiables parce qu'il avait développé en temps utile des contacts avec des sources de première ligne et que ses journalistes en connaissaient les points forts et les points faibles.

Ils doivent aussi avoir défini leur mode de traitement de l'actualité. La clarté sur les règles déontologiques fondamentales (sur l'utilisation des images, sur les règles d'interviews, sur le respect du secret des opérations de sécurité, etc.) est déterminante. Tous les membres de la rédaction doivent en être au courant afin de pouvoir réagir immédiatement dans le cadre fixé par la ligne éditoriale du média. Le risque de dérapage s'accroît, dans les premières minutes d'un attentat, lorsque les rédactions ne sont pas au complet, en soirée, les weekends ou lors de vacances, ou qu'elles se reposent sur des stagiaires ou des intérimaires. Avoir des règles communes est on ne peut plus important.

Il faut aussi « domestiquer l'urgence » en ayant prévu des politiques précises sur le déploiement des reporters, la chaîne de commandement au sein de la rédaction ou les règles de la couverture « en direct ». La présence d'un directeur de l'information expérimenté, appelé à juger ce qui sera ou non diffusé et de quelle manière, est cruciale.

Jeremy Stahl, du site en ligne *Slate*, donne un exemple de ces lignes de conduite à propos de la gestion des réseaux sociaux : suspendez le fil Twitter automatique de votre média, conseille-t-il, afin de ne pas diffuser des infos qui apparaîtront totalement décalées, incongrues voire indécentes dans le contexte d'un attentat ; ne diffusez pas de spéculations ; n'accusez pas un dirigeant ou une institution d'avoir été défaillante sans avoir eu le temps de creuser pareille

⁸ http://www.icfj.org/sites/default/files/Disaster_Crisis.pdf

information ; méfiez-vous des informations braconnées sur les scanners des services de police ou d'urgence, elles sont souvent partielles et leur diffusion peut poser de sérieuses questions éthiques et légales (informer les criminels sur les plans de la police, semer la confusion ou la peur, etc.) ; restez prudents à l'égard de toute information, même si elle provient des agences de presse, qui peuvent à l'occasion se tromper⁹.

4.3 « Priorité au direct »

Lors d'attentats, les médias passent le plus souvent au « direct », une pratique qui répond à une demande urgente d'informations, mais qui correspond aussi, surtout dans les médias audiovisuels, à la dramatisation inhérente à la couverture d'événements exceptionnels.

Dans certains pays, les autorités imposent des embargos sur l'information et interdisent la diffusion en direct sur la scène d'un attentat. Officiellement, il s'agit de protéger des vies et de ne pas entraver les opérations policières, mais certains gouvernements y ont aussi recours afin de garder la maîtrise de la communication et de « cadrer » la narration. Le gouvernement de l'Inde, par exemple, a ajouté une clause en 2015 dans son code de diffusion pour interdire la « couverture en direct des opérations antiterroristes par les forces de sécurité »¹⁰.

L'union de diffuseurs du pays avait déjà modifié sa charte éthique suite aux critiques contre les médias après l'attentat à Mumbai en 2008¹¹.

Malgré tout, ces dernières années, nombre d'actes terroristes parmi les plus emblématiques ont été couverts en direct et immédiatement relayés non seulement par les médias, mais aussi par les réseaux sociaux. En février 2014, le chef des forces de défense kenyanes, Julius Karangi, avait regretté devant une audience de journalistes que, lors de l'attaque en 2013 contre le centre commercial Westgate à Nairobi, les médias diffusent en direct, « permettant aux attaquants de suivre les opérations que les forces de sécurité étaient en train de planifier »¹². Des

Des règles strictes s'imposent : ne pas mettre en danger des personnes, ne pas gêner les secours et les opérations de sécurité, ne pas fournir aux terroristes des informations cruciales.

9 http://www.slate.com/articles/technology/technology/2013/04/boston_marathon_bombing_all_the_mistakes_journalists_make_during_a_crisis.html

10 <http://timesofindia.indiatimes.com/india/Centre-bans-live-coverage-of-anti-terror-operations/articleshow/46670046.cms>

11 http://nbanewdelhi.com/pdf/final/NBA_code-of-ethics_english.pdf

12 <http://www.coastweek.com/3706-latest-news-kenya-forum-reviews-role-of-media-amid-increasing-militant-attacks.htm>

règles strictes s'imposent : ne pas mettre en danger des personnes, ne pas gêner les secours et les opérations de sécurité, ne pas fournir aux terroristes des informations cruciales. Lors de l'opération déclenchée le 9 janvier 2015 après l'attentat visant l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*, plusieurs médias audiovisuels ont relayé l'annonce par un politicien local qu'une personne se cachait dans l'imprimerie où les auteurs de la tuerie s'étaient retranchés. Le même jour, une chaîne de télévision française commettait la même faute en annonçant à l'antenne qu'une personne « se serait cachée dans la chambre froide de l'HyperCacher », où des otages étaient encore retenus. Pendant ces attentats en janvier 2015, alors que des terroristes étaient encore retranchés, des chaînes de télévision ont également diffusé des informations et des images « indiquant notamment le déploiement des forces de l'ordre, le positionnement exact de certaines d'entre elles ou encore la stratégie mise en place »¹³. Des enquêtes judiciaires ont été ouvertes à propos de ces incidents qui, par ailleurs, ont été condamnés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, l'instance de régulation française. De même, à Bruxelles, le 18 mars 2016, une chaîne de télévision a positionné un véhicule de transmission à proximité d'une maison où se cachait un des auteurs des attentats du 13 novembre 2015, avant même l'arrivée des forces de sécurité, provoquant ainsi la colère du directeur de la police judiciaire. « On offre sur l'autel de l'audimat, la sécurité de mon personnel et la sécurité publique de la population », déclarait-il alors¹⁴.

Le travail d'information se complique encore lorsque de simples citoyens, des voisins, des badauds, filment la scène et diffusent des vidéos ou des informations sans contrôle sur les réseaux sociaux, contournant les règles imposées aux journalistes et plaçant les médias traditionnels devant de graves dilemmes éthiques. Les médias ne peuvent pas ignorer ces flux d'informations, mais ils doivent adopter à leur égard une approche critique. Les erreurs des « amateurs de l'info » ne dispensent pas les professionnels des principes de prudence auxquels ils sont tenus.

Que faire ? Le 22 novembre 2015, les médias belges, « à l'invitation » des forces de sécurité, ont respecté un « silence radio » durant une intervention dans des quartiers de Bruxelles et Charleroi lors de la traque de personnes impliquées dans les attentats du 13 novembre à Paris. « J'ai reçu deux appels me demandant de ne pas nommer précisément les quartiers où les opérations avaient lieu, explique le rédacteur en chef du quotidien bruxellois *Le Soir*, Christophe Berti. On s'est dit que ce n'était pas désinformer les citoyens que de ne pas donner le nom de la rue ni le numéro de la maison où intervenaient

13 <http://www.csa.fr/Espace-Presses/Communiqués-de-presses/Traitement-des-attentats-par-les-télévisions-et-les-radios-le-Conseil-rend-ses-décisions>

14 http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2016/03/21/arrestation-de-salah-abdeslam-la-police-belge-condamne-le-comportement-de-certains-medias_4886784_4809495.html

QUE FAIRE EN CAS DE PRISE D'OTAGES ?

Comment assurer une couverture des prises d'otages « complète, non intrusive et non provocatrice », comme le conseillait le rapport de la *Task Force on Disorders and Terrorism*¹ des Etats-Unis ? Voici quelques règles, fondée sur celles suggérées par Bob Steele du Poynter Institute (Etats-Unis) et sur l'histoire des prises d'otages :

- 1. Supposez toujours que le preneur d'otage a accès à vos reportages.** Evitez dès lors de donner toute information qui pourrait divulguer les tactiques des équipes d'intervention, comme des images montrant le positionnement des forces de police, des graphiques imaginant des scénarios d'intervention ou la transcription des communications policières ;
- 2. Evitez aussi de donner des détails sur les otages qui pourraient davantage encore les mettre en danger.** En 2014, à la suite d'une erreur d'édition, le New York Times a publié un article censé paraître après le décès de Steven Sotloff, otage de Daech, mentionnant sa judéité. Cette qualification est alors retirée du site après « 27 minutes »², lorsque le journal se rend compte de l'erreur ;
- 3. Gardez-vous de pérorer sur les caractéristiques psychologiques ou les convictions politiques du ou des terroristes :** un mot de travers, et la situation peut prendre des dimensions encore plus dramatiques. L'analyse des exigences des preneurs d'otages doit répondre aux mêmes principes de précaution ;
- 4. Gardez-vous de spéculer sur les plans des terroristes, la réponse des autorités ou le vécu des otages.** Ces spéculations peuvent perturber la gestion de la crise ;
- 5. Expliquez clairement à votre public que, pour des raisons de sécurité, vous vous retenez de diffuser certaines informations.** Évaluez soigneusement si, pour ces mêmes raisons, vous devez vous garder de diffuser en direct de la scène du crime ;
- 6. Ne cherchez pas à interviewer un terroriste.** La chaîne de télévision américaine CBS exige des « circonstances impératives » avant d'accorder à ses journalistes le droit d'interviewer en direct un terroriste « car, note la chaîne, nous risquons de tomber dans le piège de lui fournir une tribune directe et sans filtre ». De surcroît, les journalistes ne sont généralement

1 United States Department of Justice, National Advisory Committee on Criminal Justice Standards and Goals, *Disorders and Terrorism* (Washington, DC: U.S. Government Printing Office, 1976).

2 <http://www.bbc.com/news/magazine-29120308>

pas formés pour ce type d'interview très particulière, sur le fil du rasoir, où une question mal posée ou un mot mal choisi peuvent mettre en danger la vie des otages. « Dans ces circonstances, les interviews récompensent directement l'acte terroriste en cours et peuvent interférer avec les efforts déployés pour résoudre la crise », note Raphael Cohen-Almagor. En outre, si cette interview se fait par téléphone, elle risque d'occuper la ligne et de compliquer la tâche des négociateurs. En janvier 2015, en France, une chaîne de télévision en continu a pu réaliser des interviews de terroristes, mais leurs propos n'ont été diffusés qu'après la libération de tous les otages ;

- 7. N'interviewez pas les otages :** « les médias doivent s'abstenir de diffuser des propos tenus sous la contrainte », note Michèle Léridon de l'AFP ;
- 8. Utilisez avec prudence vos moyens techniques.** Généralement, la police isole la scène, mais en l'absence d'ordres et de consignes, les médias doivent être conscients que, la nuit, l'éclairage et les caméras peuvent perturber la scène. Les hélicoptères ou drones de presse peuvent être pris pour un début d'intervention, compliquer par leur bruit les communications entre ravisseurs et négociateurs, voire même gêner les appareils des forces de sécurité ;
- 9. Ne négociez pas des privilèges médiatiques avec des terroristes ou leurs « représentants » :** Lors du détournement du vol TWA 847 à Beyrouth en juin 1985, les présentateurs des JT américains discutaient constamment avec des intermédiaires, notamment pour négocier la possibilité de parler avec les otages ;
- 10. N'agissez pas comme un médiateur :** des journalistes sont parfois tentés d'intervenir comme médiateurs lors d'opérations terroristes, comme en octobre 2002 lorsque la célèbre journaliste russe, Anna Politkovskaïa (lauréate à titre posthume du Prix UNESCO/Guillermo Cano 2007 pour la liberté de la presse), rencontre des terroristes tchétchènes lors d'une prise d'otages au théâtre de la Doubrovka à Moscou. Le titre de son témoignage est éloquent et poignant : « J'ai essayé et j'ai échoué » ;
- 11. Appelez immédiatement les autorités** si le(s) terroriste(s) contacte votre rédaction ;
- 12. Réfléchissez à l'intérêt de l'information avant d'interviewer des proches des otages,** surtout en direct. La charge d'émotion et certaines phrases « codées » adressées par la personne interviewée peuvent déstabiliser une situation où tout le monde est constamment au bord de la crise de nerfs.

les forces de police »¹⁵. Des chaînes de télévision ont également pris une série de mesures de précaution pour éviter toute bavure. « Lors de reportages de rue, explique Jean-Pierre Jacqmin, directeur de l'information de la Radio Télévision Belge Francophone (RTBF), les caméras « cadrent serré » sur le visage du journaliste, afin d'éviter de fournir des détails sur la localisation et les tactiques des forces d'intervention ». Pour ces deux journalistes, cette retenue doit cependant être temporaire et clairement expliquée au public. « On a évidemment continué à travailler, à enquêter et on a livré vingt pages le lendemain sur le sujet », notait Christophe Berti.

Dans d'autres cas, des médias ont instauré un décalage de quelques minutes entre les reportages sur place et leur diffusion afin de permettre à des éditeurs aguerris de visionner la couverture et de décider ce qui passera ou non à l'antenne, ce qui sera ou non flouté. C'est le choix qu'ont fait les chaînes britanniques BBC et ITN lors de la prise d'otages à l'ambassade d'Iran le 5 mai 1980. Elles ne sont passées au direct qu'une fois les otages sauvés par les forces spéciales.

Ne touchez à rien sur la scène de l'attentat. Tous les éléments doivent être laissés en place, comme sur une scène de crime¹⁶, afin de ne pas compliquer la tâche de la police scientifique¹⁷. De même, le journaliste s'interdit de déplacer des objets, des corps, etc., même pour faciliter le tournage ou améliorer l'angle d'une photo. Toute intervention de ce genre peut compromettre l'ensemble de l'enquête. Elle est d'ailleurs punissable par la loi. Aux Etats-Unis, le 4 décembre 2015, après la tuerie de San Bernardino, des journalistes ont pu pénétrer dans l'appartement loué par le couple de terroristes et diffuser des images en direct. Ils avaient eu l'autorisation du propriétaire et du FBI, mais un désordre incroyable s'en est suivi qui a posé de lourdes questions éthiques. Des journalistes ont exhibé des photos privées, d'autres fouillé dans des tiroirs. Et même si le FBI avait quitté la scène, les médias auraient dû s'interroger sur le risque de détruire des preuves. « Sans le filet de sécurité de l'édition, notait à propos de cette scène la *Columbia Journalism Review*, le direct en télévision nécessite du jugement dans les secondes où l'on voit quelque chose de révélateur et le moment où on le partage avec des millions de spectateurs. Ce jour-là, dans la mêlée médiatique, ce jugement a fait largement défaut »¹⁸.

15 http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2015/11/23/les-medias-belges-en-mode-chaton-pendant-l-intervention-de-la-police_4815820_3236.html

16 <https://www.unodc.org/documents/scientific/STNAR39.F.Ebook.pdf>

17 <http://www.mediacrimevictimguide.com/special.html>

18 http://www.cjr.org/hit_or_miss/post_1.php



Hommage aux victimes des attentats à Paris, France en novembre 2015.

5

A retenir

- Visiter les zones contrôlées par les terroristes sans être happé dans la manipulation
- Interviewer des terroristes sans en être les instruments
- Informer sur les enquêtes sans les compromettre
- Couvrir les procès sans starisation ni lynchage



Chapitre 5

Les interactions avec les terroristes

5.1 Visiter les zones contrôlées par les terroristes ?

A l'époque des guérillas classiques, les médias ont régulièrement visité les zones sous contrôle des organisations considérées comme terroristes par les gouvernements qui les combattaient. L'écrivain et politologue Gérard Chaliand en a fait l'une de ses spécialités et ses reportages sur les Peshmergas ou les combattants du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) restent des classiques du journalisme de guérilla.

Certaines de ces incursions appartiennent au *best of* du journalisme, comme celui de l'envoyé spécial du *New York Times*, Herbert Matthews, dans la Sierra Maestra à Cuba lors de l'insurrection menée par Fidel Castro dans les années 1950. Ou encore celui du journaliste uruguayen Eduardo Galeano parmi les guérilleros guatémaltèques à la fin des années 1960.

Depuis l'émergence de groupes extrêmement brutaux, comme Sentier Lumineux au Pérou dans les années 1980 ou le Groupe islamique armé (GIA) en Algérie lors des années 1990, ce « tourisme rebelle » a pratiquement disparu, au point que les journalistes s'interrogent aujourd'hui sur l'à-propos, voire la décence de pareilles aventures. Le reportage *Islamic State* diffusé l'été 2014 par *Vice News* a une nouvelle fois cristallisé ces débats¹. Pendant trois semaines, Medyan Dairieh, un correspondant de guerre expérimenté, a été incorporé aux forces de Daech en Syrie. Outre le danger d'être touché par des bombardements de la coalition, les risques de sécurité étaient évidents : jusqu'où

1 <https://news.vice.com/video/the-islamic-state-full-length>

le groupe Etat islamique tolérerait-il un journaliste d'un média nord-américain, comment éviter aussi d'être appréhendé par des groupes rivaux ou par les forces de sécurité hostiles à ce type de reportage ? De plus, Meydan Dairieh a été confronté à l'encadrement très strict imposé par Daech, soucieux de contrôler son image et son message. Dans quelle mesure, dès lors, *Vice News* ne se faisait-il pas le propagandiste d'une organisation terroriste soucieuse de recruter des combattants étrangers et de démontrer la nature étatique du pouvoir qu'elle exerce sur une frange de territoire en Syrie et en Iraq ? « Le documentaire est fascinant, remarquait Sebastian Meyer dans *Foreign Policy*. Regarder des hommes et des enfants déclarer leur passion pour le djihad, voir des hommes masqués patrouiller à cheval dans les rues de la ville : difficile de détourner le regard. Mais dans quelle mesure ce reportage nous informe-t-il sur la réalité de la vie sous le califat, ça, c'est une tout autre histoire »². Dans une analyse d'un autre « reportage autorisé » sur les terres d'EI en Iraq et en Syrie, réalisé par le journaliste allemand Jürgen Todenhöpfer en octobre 2014, Jean-Pierre Filiu, professeur à Sciences Po Paris, n'était pas loin de considérer son auteur comme « un sot utile », porteur de la propagande terroriste³. Le reporter allemand estimait toutefois que dans toutes les guerres qu'il avait cou-

S'ils prennent ce risque, les médias doivent expliquer les conditions dans lesquelles le reportage a été réalisé, les limites imposées, l'encadrement des personnes interviewées, la présence permanente de surveillants, la vérification des prises de vue par les militants, etc.

vertes, il avait cherché à parler aux deux camps opposés et que celle-ci ne pouvait être une exception⁴.

La transparence est ici cruciale. Les médias doivent impérativement réfléchir à la manière dont le reportage sera exploité par les terroristes. Même si la tonalité est critique ou négative, ces derniers peuvent trier sur le volet les passages ou les images qui leur conviennent et les rediffuser sur leurs propres médias et réseaux sociaux. Ils peuvent également mettre en scène, pour la population qui est sous leur contrôle, la présence de « journalistes internationaux invités

ou autorisés » et présenter celle-ci comme une reconnaissance de leur importance et de leur puissance sur la scène internationale. S'ils prennent ce risque et décident de négocier « l'invitation » avec les groupes terroristes, les médias doivent expliquer les conditions dans lesquelles le reportage a été réalisé, les limites imposées, l'encadrement des personnes interviewées, la présence

2 <http://foreignpolicy.com/2014/08/09/how-to-take-a-picture-of-a-severed-head/>

3 <http://www.sudouest.fr/2015/01/02/moyen-orient-daesh-sur-le-front-des-medias-1781707-5166.php>

4 <http://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/inside-isis-the-first-western-journalist-ever-given-access-to-the-islamic-state-has-just-returned-9938438.html>

permanente de surveillants, la vérification des prises de vue par les militants, etc. Ils doivent également s'interdire une mise en scène hollywoodienne de l'information et une starisation des terroristes. La sobriété et la rigueur doivent l'emporter sur la tentation de la dramaturgie flamboyante. Sinon, comme le signale Aidan White de l'*Ethical Journalism Network* (Réseau du journalisme éthique), les médias risquent de devenir « des fantassins involontaires des extrémistes dans cette propagande de guerre ». Pas question non plus de se limiter à un « il a dit/elle a dit ». Même si le reportage peut être brut, il doit être remis dans un contexte. Il faut expliquer, corriger les assertions qui seraient fausses ou contestées.

Des questions plus graves encore se posent lorsque des journalistes accompagnent des groupes armés lors d'opérations. « Que feriez-vous si des terroristes vous proposaient de les filmer lors d'un prochain attentat ? », lançait un diplomate lors d'une discussion avec des journalistes. L'hypothèse semble indécente, mais elle n'est pas farfelue : dans les années 1970, selon Dale Van Atta⁵, un photographe allemand a accompagné la Fraction Armée rouge lors d'une attaque contre une maison à Hambourg. Comment juger le reportage effectué par un journaliste d'une chaîne britannique, en 2010 au cœur du pays taliban, alors que ces militants visaient directement les forces britanniques déployées en Afghanistan ? Quelles sont les implications légales et éthiques de ce type de reportage « de l'autre côté », dans le camp ennemi ?

5.2 Publier leurs communiqués ?

Le 19 septembre 1995, le terroriste nord-américain connu sous le nom de Unabomber amenait le *Washington Post* et le *New York Times* à publier son manifeste, en prétendant qu'il mettrait fin, en contrepartie, à ses actes de violence.

Cette transaction, qui avait reçu la caution du Bureau fédéral d'investigation (FBI), désespéré par une traque qui durait depuis des années, a déchiré la profession⁶. « Si vous êtes sûr de pouvoir sauver des vies, vous devriez publier », avait déclaré Richard Lichter du *Center for Media and Public Affairs de Washington*⁷. « Des organes d'information n'ont à rien à faire dans ce qui relève de la sécurité publique et du travail de police », lui avait rétorqué Everette F. Dennis de l'Université de Columbia. D'autres encore accusaient les deux journaux de faire le jeu de l'Unabomber et de créer un dangereux précédent.

Avec l'essor des réseaux sociaux, les terroristes n'ont plus autant besoin de passer par les médias pour diffuser leurs messages. Toutefois, les autorités restent très hostiles à la diffusion dans les médias d'interviews ou de com-

⁵ *Harvard International Review*, automne 1998, p. 69.

⁶ <http://www.poynter.org/2002/the-post-the-times-and-the-unabomber/2142/>

⁷ <http://www.washingtonpost.com/wp-srv/national/longterm/unabomber/manifesto.ethics.htm>

muniqués de groupes terroristes. En 1988, le gouvernement britannique avait interdit aux chaînes britanniques de passer la voix de dirigeants et partisans de l'IRA et de sa vitrine légale, le parti Sinn Féin, mais aussi d'organisations paramilitaires protestantes. Les médias avaient contourné la mesure en confiant à des présentateurs ou à des comédiens la lecture des déclarations incriminées. Après les attentats du 11 septembre 2001, l'administration Bush a accusé la chaîne qatarie *Al Jazeera* d'inciter à l'anti-américanisme et d'offrir un podium au terrorisme en choisissant de diffuser les messages vidéo de Ben Laden.

Comment les médias doivent-ils traiter ces messages, en sachant qu'ils sont conçus pour avoir un impact : recruter des activistes, accentuer la peur ou provoquer des répercussions politiques au sein du pays visé ? Selon de nombreux experts, l'envoi par Ben Laden d'une cassette vidéo à la veille des élections présidentielles de novembre 2004 a eu pour effet de renforcer la campagne très sécuritaire du président Bush, au détriment de son rival démocrate John Kerry.

Ces vidéos ont souvent une valeur d'information. Mais le devoir d'informer implique un décodage d'autant plus rigoureux que les médias risquent d'être instrumentalisés, voire accusés de connivence. Comme le cite le quotidien arabophone *Al-Quds*, « les vidéos et les campagnes médiatiques diffusées par Daech pourraient tenter des milliers de jeunes Occidentaux de se joindre à la lutte en Iraq et en Syrie »⁸. Les médias ne doivent pas se borner à servir de canal de communication dans la forme et au moment choisis par un groupe terroriste. Il faut sélectionner les extraits qui ont une véritable valeur d'information, exciser la propagande, expliquer le contexte et solliciter la réaction des autorités visées.

La même rigueur s'impose à l'égard des vidéos d'otages contraints de s'adresser à leur gouvernement. En janvier 2006, *Al Jazeera*, par exemple, a passé une vidéo montrant Jill Carroll, journaliste indépendante au *Christian Science Monitor* (Etats-Unis), alors qu'elle était otage en Iraq. La chaîne a toutefois suivi des règles précises : supprimer la bande sonore, sucrer la scène où l'on voyait la journaliste avec un révolter pointé sur la tempe, et « gommer » ses déclarations critiquant le gouvernement américain. *Al Jazeera* a aussi pour principe de contacter l'ambassade du pays de l'otage et ne diffuse que lorsque sa famille a été mise au courant⁹. L'Agence France-Presse a tout simplement pour principe de ne pas diffuser des images d'otages durant leur détention¹⁰.

8 <http://www.alquds.co.uk/?p=254548>

9 http://www.nbcnews.com/id/10948626/ns/world_news-terrorism/t/al-qaida-tapes-often-come-through-al-jazeera/

10 https://www.afp.com/sites/default/files/paragraphrich/201604/12_avril_2016_charte_deontologique.pdf

5.3 Interviewer les terroristes ?

Interviewer des terroristes peut choquer le public, souvent incliné à y voir une indécence, ou braquer les autorités, tentées de dénoncer une complicité.

Une thèse que résume Brigitte Nacos en ces termes : « Que l'intervieweur se montre dur avec le terroriste ou sympathise avec lui n'a pas de signification. Le simple fait qu'un terroriste soit interviewé par des représentants de médias respectés et traité comme quelqu'un dont la contribution au débat public vaut la peine d'être écoutée élève cette personne virtuellement au niveau d'un politicien légitime »¹¹. « Les journalistes devraient-ils chercher les points de vue des ennemis jurés de notre pays, y compris ceux qui pratiquent le terrorisme ? », s'interroge John Owen, co-auteur du livre *International News Reporting*. Des collègues et de nombreux téléspectateurs en Grande Bretagne ont par exemple condamné la BBC et son correspondant après qu'ils ont diffusé les opinions des Taliban recueillies lors d'un reportage dans l'un de leurs bastions du Sud de l'Afghanistan, alors que les soldats britanniques étaient de plus en plus la cible d'attaques ».

Pour d'autres, cette démarche, toutefois, relève fondamentalement du travail d'information et d'analyse des médias. Elle peut être essentielle pour comprendre l'acte terroriste, décrypter ses motivations et, dès lors, élaborer des politiques aptes à le prévenir. « Rencontrer des terroristes est un devoir de journalistes, ce n'est pas de la sédition », notait SA Aiyar en juin 2014 dans le *Times of India*¹². Les interviews avec des terroristes réalisées par des spécialistes, comme Anne Speckhard, professeure de psychologie et auteure du livre de référence *Talking to Terrorists*¹³, sont particulièrement éclairantes, même si certains évoquent à leur propos le risque de « banaliser le mal et d'humaniser la barbarie ».

Les médias doivent cependant respecter un certain nombre de conditions. Les interviews au cours d'une opération terroriste ou antiterroriste sont particulièrement périlleuses, surtout si elles sont diffusées en direct. Elles sont généralement exclues car elles risquent en effet de devenir un élément de la tactique terroriste et de renforcer la position des preneurs d'otages lors d'une négociation ou d'un face à face avec les forces de sécurité. « Les interviews en direct, non-éditées, notait Fred Friendly, ancien et célèbre patron de CBS News, sont inadmissibles ». La plupart des codes de conduite des médias les interdisent.

Les interviews à froid sont plus faciles à concevoir et à préparer, mais elles n'en posent pas moins de sérieux défis, dont celui de la sécurité, comme le

11 Brigitte L. Nacos, *Media and Terrorism*, p. 66.

12 <http://blogs.timesofindia.indiatimes.com/Swaminomics/meeting-terrorists-is-a-journalists-duty-not-sedition/>

13 <http://www.annespeckhard.com/talking-to-terrorists.html>

rappelle le sort de Daniel Pearl, journaliste au *Wall Street Journal*, enlevé en 2002 à Karachi alors qu'il cherchait à interviewer des membres d'Al-Qaïda au Pakistan, et sauvagement exécuté. Elles mettent aussi à l'épreuve l'intégrité journalistique : le risque d'être un pion dans le « Grand Jeu » terroriste est réel si le média ne garde pas la maîtrise de l'interview ou ne la traite pas correctement. Le contexte de l'interview, au cœur du sanctuaire des terroristes, à la merci de leurs services de sécurité, peut également induire un comportement journalistique plus timoré, moins « agressif », en raison du risque de réaction violente imprévisible des personnes interviewées.

Le contact avec des personnes responsables d'actes criminels pose également une question légale : un journaliste a-t-il le droit d'entrer en contact avec des terroristes sans prévenir les forces de sécurité qui ont pour mission de les poursuivre et de les juger ? Les acteurs Sean Penn et Kate del Castillo auraient-ils dû prévenir les autorités, alors qu'ils négociaient pour la revue *Rolling Stone*, une interview avec le « narco-terroriste » fugitif El Chapo Guzman ? « Le rôle d'un média n'est pas d'être un indic de la police », répondront sans doute la plupart des journalistes, mais cette démarche soulève incontestablement de sérieuses interrogations éthiques.

Ainsi, en 1986, lorsque la chaîne de télévision NBC (Etats-Unis) diffuse une interview avec Abul Abbas, considéré comme le maître d'œuvre de l'attaque

INTERVIEWER OU NE PAS INTERVIEWER ?

Le choix ultime dépendra largement de la politique éditoriale de chaque média, de leur conception de l'indépendance et de la responsabilité journalistiques, mais un certain nombre de règles de base fait consensus :

1. **Rester totalement maîtres du travail journalistique** et refuser les limites que les terroristes voudraient imposer aux questions abordées ;
2. **Préférer le format du documentaire ou de l'article d'auteur** à l'interview conventionnelle (questions-réponses) qui ne permet que très relativement d'introduire du contexte, de la complexité ou des correctifs aux assertions des personnes interviewées ;
3. Clairement expliquer au public, en toute transparence, **les raisons pour lesquelles cette interview a été sollicitée et les conditions** dans lesquelles elle s'est déroulée ;
4. **Corriger les affirmations fausses ou fallacieuses** qui seraient proférées par les terroristes interviewés et donner la parole aux autres acteurs du dossier (autorités, victimes, etc.).

terroriste contre le navire de croisière Achille Lauro, de hauts responsables américains¹⁴ dénoncent une forme de complicité et se sont plaint que la chaîne refuse de dire où s'était déroulée cette interview. Un point de vue partagé par d'autres médias : « Si NBC a l'occasion de répéter ce type d'interview, avait noté l'éditorialiste du *Sarasota Herald-Tribune* (Etats-Unis), « j'espère qu'ils enverront un intervieweur équipé d'un filet » (pour le capturer).

Le professeur de déontologie colombien Javier Dario Restrepo défend le droit de réaliser des interviews avec des personnes qualifiés de « délinquants » par les autorités. « L'une des tâches du journaliste est de faire connaître la réalité de la manière la plus complète possible. Ce que pense un fugitif fait partie de cette réalité que les citoyens ont le droit de posséder pour comprendre le phénomène et pour juger les politiques et mécanismes de sécurité. Même si le journaliste sait l'endroit où l'interview a eu lieu, il ne doit pas partager cette information avec les autorités, parce que le journaliste pourrait perdre la confiance d'autres sources, ce qui nuit au droit des citoyens à recevoir une information de qualité ».

Bien sûr, écrivait-il, « on est face à tout autre chose lorsque, par incompetence ou par irresponsabilité du journaliste, l'interview se transforme en apologie du délit », mais « si la tâche des autorités est de localiser et de capturer des délinquants, celle du journaliste est d'assurer que les citoyens soient bien informés, deux tâches qui ne peuvent interférer l'une avec l'autre »¹⁵.

5.4 Informer sur les enquêtes en cours

Les médias ne peuvent se rendre coupables de la diffusion d'informations qui pourraient compromettre le travail d'enquête des forces de l'ordre. Peut-on publier, par exemple, que la police a trouvé la trace d'une camionnette utilisée par des terroristes sans savoir si cette information pourrait les alerter ou compromettre une filature ?

C'est ce qu'a fait un journal new-yorkais après l'attentat contre le World Trade Center en 1993, forçant la police à arrêter prématurément un suspect placé sous surveillance et censé les guider vers des complices. Le 18 mars 2016, un hebdomadaire français a dû se défendre contre des accusations de comportement « irresponsable » par la police belge après avoir diffusé une information sur la présence, dans un appartement bruxellois perquisitionné, de l'ADN d'un terroriste en fuite impliqué dans les attentats du 13 novembre¹⁶.

14 http://articles.chicagotribune.com/1986-05-07/news/8602020000_1_abul-abbas-achille-lauro-terrorists

15 [http://www.fnpi.org/consultorio-etico/consultorio/?tx_wecdiscussion\[single\]=31581](http://www.fnpi.org/consultorio-etico/consultorio/?tx_wecdiscussion[single]=31581)

16 <http://tempsreel.nouvelobs.com/attentats-terroristes-a-paris/20160318.OBS6708/attentats-de-paris-l-empreinte-de-salah-abdeslam-retrouvee-dans-l-appartement-perquisitionne.html>; <http://www.lesoir.be/1157328/article/actualite/france/2016-03-21/l-obs-se-defend-d-avoir-failli-faire-echouer-l-arrestation-d-abdeslam>

Les médias devraient contacter les forces de sécurité afin de s'assurer que la diffusion de ce type d'information n'aie pas d'impact négatif sur la recherche des auteurs d'attentats. Quitte, après mûres réflexions, à passer outre les consignes de prudence de la police ? « Les journalistes sont réticents à accepter des embargos sur la diffusion d'informations, écrit l'ancien directeur éditorial de la BBC John Wilson. Ils n'aiment pas être de mèche avec des autorités. Mais la plupart des rédacteurs en chef les estiment justifiés, s'ils sont une exception, si les raisons alléguées sont réellement convaincantes et si les informations couvertes par l'embargo sont rendues publiques le plus vite possible après l'événement, un geste visant à garder la confiance du public »¹⁷.

5.5 Informer sur les procès de terroristes

Les procès sont des moments importants du deuil collectif, de l'établissement de la justice comme élément essentiel de la riposte démocratique à la terreur, comme un outil d'information et d'éducation sur l'acte et le phénomène terroristes.

La couverture de ces procès soulève toutefois de nombreuses questions sur le rôle des médias. Vont-ils servir de mégaphone aux terroristes, heurter la sensibilité à vif des rescapés et des proches des victimes ou alimenter un sentiment de hargne et de revanche face à une justice qui accorderait « trop de droits aux tueurs » ?

Ce dilemme se pose en particulier dans les pays qui autorisent la diffusion en direct des audiences et permettent dès lors à l'accusé de s'adresser sans filtre au public, de justifier son action, voire de continuer à faire la propagande de sa cause. Le cas s'est présenté en particulier à l'occasion du procès d'Anders Behring Breivik, jugé pour la mort de 77 personnes lors d'un double attentat terroriste à Oslo et sur l'île d'Utoya le 22 juillet 2011¹⁸. Les autorités ont limité la diffusion des images de procès mais autorisé le *live-tweeting*. Comment ne pas se faire le relais de l'accusé lorsqu'on est limité à 140 caractères, au risque de diffuser sans vérification ni contexte ses assertions ? Des journalistes se sont imposées des limites et ont multiplié les avertissements à leurs abonnés, mais tous ont reconnu que l'exercice était périlleux et pouvait à tout moment dérapier.

Par ailleurs, les procès ne se déroulent pas seulement dans l'enceinte du tribunal, mais aussi à l'extérieur : sur les places publiques où des groupes de sympathisants ou de victimes viennent exprimer leurs points de vue ; sur les réseaux sociaux qui diffusent un flot constant de messages et qu'il faut dès lors surveiller et vérifier. L'enjeu est d'éviter que ces procès se transforment en spectacles et que les terroristes aient une nouvelle occasion de médiatiser

¹⁷ *Understanding Journalism: A Guide to Issues*, p. 143.

¹⁸ <https://www.journalism.co.uk/news-features/reporting-the-anders-breivik-trial/s/a548869>

leurs actes. Les médias doivent aussi être conscients que le pouvoir peut entacher l'intégrité du processus judiciaire en orchestrant sa propre dramaturgie pour marquer des points, notamment au sein de l'opinion publique.

La presse peut devenir un acteur de cette scénographie par ses méthodes de reportage, ses formats et sa tonalité, mais aussi par ses choix éditoriaux et politiques, en privilégiant par exemple une justice vindicative ou en soulignant, au contraire, l'importance de la sérénité et l'équité de la justice. Son rôle essentiel, toutefois, comme acteur autonome du processus judiciaire, ressemble davantage à celui des juges et magistrats : établir et clarifier les faits, vérifier la légalité des procédures et le respect des droits fondamentaux, dévoiler les manipulations des terroristes, des avocats ou de l'Etat, etc. La presse, comme chien de garde des institutions, comme garante de l'Etat de droit, comme référence morale pour une opinion publique parfois tentée par une justice expéditive, permet d'inscrire le procès dans le cadre de la défense des valeurs fondamentales visées et violées par les terroristes, « où le verdict, comme l'écrit la juriste néerlandaise Beatrice de Graaf, éduque le public à propos de l'importance de l'Etat de droit dans une société démocratique, crée une mémoire collective et détermine les normes de la conduite future des Etats et des gens »¹⁹.

Ces procès sont également un moment crucial pour les victimes. « Les procès de terrorisme, continue Beatrice de Graaf, sont des plateformes qui permettent aux victimes de récupérer leur voix et qui placent leur sort, comme conséquence de l'attaque terroriste, au centre de la scène. Ces procès, ajoutée-elle, offrent un moyen puissant pour révéler et contester les narrations des terroristes en les confrontant à l'horreur, la peine et la destruction qu'ils ont infligées à leurs victimes ».

Finalement, les médias doivent veiller à ne pas compromettre le processus de justice, au risque de voir les avocats de la défense clamer que leurs clients ont déjà été jugés dans la presse et que, dès lors, ils seront privés d'un procès équitable. Cette accusation est toutefois difficile à prouver devant un tribunal. Ainsi, le 30 juin 2015, dans son arrêt *Abdulla Ali v. the United Kingdom*, la Cour européenne des droits de l'Homme a considéré qu'« une couverture médiatique défavorable n'avait pas influencé l'issue des poursuites contre une personne suspectée de complot terroriste ». Mais, comme le soulignait un rapport de l'équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF, ONU), « si la liberté d'expression doit toujours être respectée, la couverture médiatique ne doit pas devenir incendiaire au point d'affecter négativement la présomption d'innocence de l'accusé »²⁰.

19 <http://www.icct.nl/download/file/ICCT-de-Graaf-EM-Paper-Terrorism-Trials-as-Theatre.pdf>

20 <http://www.ohchr.org/EN/newyork/Documents/FairTrial.pdf>

6

A retenir

- Assurer la sécurité des journalistes et des rédactions
- Protéger les sources contre la surveillance et les piratages informatiques
- Se préparer au risque d'enlèvement de journalistes
- Définir une politique en cas d'enlèvement (publicité, négociations, rançons)
- Accompagner les journalistes exposés au trouble de stress post-traumatique (PTSD)



© STRINGER / ANADOLU AGENCY

Chapitre 6

La sécurité des journalistes

6.1 La montée des risques

Enlèvements, exécutions, menaces ou piraterie informatique : le terrorisme représente un risque direct croissant pour les journalistes¹. Cette évolution marque une rupture dans l'histoire des violences et des conflits.

Les guérillas classiques, souvent qualifiées de terroristes par les autorités, avaient généralement pour politique d'accueillir des journalistes dans les zones sous leur contrôle, essentiellement dans le but de renforcer leur crédibilité en montrant leur capacité d'organisation ou leur appui au sein de la population. C'est arrivé au cours de la guerre froide avec des organisations armées rebelles en Amérique latine, comme le Front sandiniste de libération nationale du Nicaragua, ou en Afrique avec le Front de libération de l'Erythrée.

A la fin des années 1970 toutefois, ce paradigme a peu à peu changé. Des organisations comme les Khmers rouges (Cambodge), les Brigades rouges (Italie), Sentier lumineux (Pérou), le Groupe islamique armé (Algérie), ont pris les journalistes pour cibles, les considérant comme les supplétifs des pouvoirs qu'ils combattaient et donc comme des ennemis. Plus d'une centaine de journalistes et travailleurs des médias ont été assassinés en Algérie entre 1993 et 1997. Lors de la guerre du Liban (1975-1990), l'enlèvement de journalistes internationaux était une tactique courante. Certains, comme l'Américain Terry Anderson ou le Français Jean-Paul Kauffmann, sont restés otages pendant des années avant d'être libérés. Des journalistes ont également été assassinés en

¹ <http://edition.cnn.com/2011/OPINION/09/08/simon.press.freedom.911/>

Europe. En 2000 en Espagne, le journaliste de *El Mundo*, José Luis López de Lacalle, a par exemple été tué par le groupe ETA².

Aujourd'hui, l'hostilité des groupes terroristes à l'encontre des journalistes est la norme. Selon le décompte du Comité pour la protection des journalistes, 40% des journalistes tués en 2015 l'ont été par des groupes des groupes se réclamant de l'islamisme radical. Les envoyés de la presse internationale, en particulier, sont considérés comme des otages potentiels ou comme des brebis expiatoires dont la mise à mort est théâtralisée pour servir la propagande terroriste, à l'image de James Foley, Steven Sotloff (Etats-Unis) et Kenji Goto (Japon), décapités par le groupe Daech. Les journalistes locaux, comme ceux de *Raqqa Is Being Slaughtered Silently* (RBSS), un groupe de journalistes syriens opérant au cœur du prétendu Califat, sont eux aussi pourchassés sans merci et traqués jusque dans leur sanctuaire en Turquie. Les journalistes en mission peuvent être également menacés par les autorités, soit parce que celles-ci ne veulent pas qu'ils prennent contact avec des groupes armés et relaient leur propagande, soit parce que leurs pratiques contre-terroristes violent les normes du droit international.

Dans ces conditions, faut-il se rendre dans ces zones rouges, ces « pays incivils », comme les appelle Richard Sambrook, l'ancien directeur de l'information internationale à la BBC ? La question ne se pose presque plus. La plupart des médias internationaux ont décidé de ne plus envoyer leurs journalistes dans des zones où l'insécurité maximale sévit, comme dans les zones contrôlées par l'Etat islamique, des cartels de la drogue ou l'Armée de résistance du Seigneur (Ouganda). Mais peuvent-ils dès lors accepter les articles et vidéos de journalistes freelance qui continuent à s'y rendre ? Certains médias s'y refusent, estimant qu'ils ne doivent pas contribuer à des prises de risques insensées de la part de journalistes tentés de se faire un nom en rapportant le cliché ou l'article qui leur garantira, du moins le rêvent-ils, une entrée dans une rédaction.

Certains journalistes n'ont pas le choix puisqu'ils travaillent dans des régions où opèrent des groupes terroristes, comme dans le Sahel, les zones tribales du Pakistan ou les Etats du Tamaulipas et de Veracruz au Mexique. Ils tentent de respecter des consignes minimales de sécurité, à l'exemple de responsables de médias pakistanais qui, en novembre 2015, ont élaboré une série de lignes de conduite visant à renforcer la sécurité des journalistes³, mais leur vulnérabilité est immense.

La plupart des organisations de défense des journalistes ont publié des manuels sur la sécurité des journalistes. Un certain nombre de médias imposent aussi des évaluations strictes des conditions de sécurité et envoient leur per-

² <http://www.eltiempo.com/archivo/documento/MAM-1265933>

³ <https://ijnet.org/en/blog/pakistani-media-leaders-compile-list-safety-recommendations-journalists>

sonnel suivre des formations aux missions dangereuses, organisées généralement par d'anciens membres des forces spéciales. Mais le risque zéro n'existe pas.

Ces précautions concernent également la protection des rédactions. Des médias ont directement été la cible d'actions terroristes, à l'exemple du quotidien colombien *El Espectador*, victime le 2 septembre 1989 d'une attaque au camion piégé. Ils peuvent également être visés par des alertes à la bombe qui les forcent à quitter leurs installations. « Les médias, notait Richard Sam-

L'ACTION DE L'UNESCO POUR LA SECURITE DES JOURNALISTES

La promotion de la sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité de ceux qui les agressent sont des éléments centraux de l'action de l'UNESCO, visant à soutenir la liberté de la presse sur toutes les plateformes médiatiques. Depuis 2008, le Directeur général présente un rapport biennal sur la sécurité des journalistes et les dangers de l'impunité auprès du Conseil du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). L'UNESCO a également été à l'origine du Plan d'Action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, approuvé par le Conseil des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies le 13 avril 2013. Le plan fournit un cadre de travail pour les Nations Unies et ses partenaires (autorités nationales, ONG locales et internationales, organismes de presse et milieu universitaire).

En avril 2013, le 191^e Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté le Plan de travail de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, ce qui complète le travail déjà effectué sur le terrain, en ligne avec le Plan d'Action des Nations Unies, avec une attention particulière sur la coopération Sud-Sud. La coopération est aussi renforcée avec le Bureau des procédures spéciales dont le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extra-judiciaires, sommaires ou arbitraires, ainsi que d'autres Rapporteurs régionaux tels que le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique, le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de l'Organisation des Etats américains, et le Représentant pour la liberté des médias de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Prix annuel de l'UNESCO pour la liberté de la presse symbolise cet engagement, en commémorant la mémoire de Guillermo Cano, directeur du quotidien colombien *El Espectador*, assassiné par des narco-terroristes en 1986 à Bogotá.

Pour en savoir plus : <http://fr.unesco.org/themes/securite-journalistes>

brook, alors directeur du Centre pour le journalisme de l'Université de Cardiff (Royaume-Uni), devraient toujours prévoir des plans d'urgence afin d'assurer la continuité de leur couverture journalistique »⁴.

6.2 La protection des sources et la surveillance

La confidentialité des sources est un pilier de l'exercice du journalisme. Dans la couverture du terrorisme, elle est impérative. Il s'agit non seulement de protéger des témoins et des personnes interviewées contre des repréailles, mais aussi de les soustraire à la surveillance intrusive de tous ceux, espions, policiers, entreprises privées, détectives, criminels, etc., qui filent les journalistes, mettent leurs téléphones sur écoute ou épient Internet.

Cette protection dépend en partie des législations adoptées par les Etats. Les résolutions du Conseil de l'Europe, les jugements de la Cour européenne des droits de l'homme ou de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, ainsi que les recommandations et rapports du Rapporteur spécial des Nations Unies

sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression offrent des lignes de conduite précieuses pour définir ce droit à la confidentialité.

L'adoption de technologies appropriées, la formation des journalistes à la sécurité en ligne, le recours au cryptage des communications, le respect de procédures rigoureuses dans le contact avec les sources et dans l'utilisation publique de leurs déclarations sont cruciaux.

Mais depuis les révélations du lanceur d'alertes américain Edward Snowden en 2013 sur la surveillance de masse, la méfiance s'est généralisée, même dans des pays dotés de lois protectrices de la vie privée. Les médias sont désormais un peu plus attentifs à la protection de leurs

communications. L'adoption de technologies appropriées, la formation des journalistes à la sécurité en ligne, le recours au cryptage des communications, le respect de procédures rigoureuses dans le contact avec les sources et dans l'utilisation publique de leurs déclarations sont cruciaux. Il reste, cependant, beaucoup à faire dans ce domaine, d'autant plus que pour des raisons de commodité ou de rapidité, les mesures de sécurité décidées sont très vite « assouplies », ouvrant des failles dans les systèmes de protection des sources dont peuvent profiter des « fouineurs » mal intentionnés.

Le devoir de garantir la confidentialité des sources implique que le journaliste prenne réellement soin d'éviter que son interlocuteur soit reconnu. Trop souvent, les floutages des visages ou le maquillage des voix sont partiels et ap-

⁴ <http://magazine.journalismfestival.com/journalism-dos-and-donts-in-terror-situations/>

proximatifs. Et il n'est pas difficile à des voisins, des employeurs ou des agents des services de sécurité de reconnaître des vêtements, un appartement, des gestes, un débit oral ou un accent. La plus extrême prudence est ici de rigueur. Les conséquences de la légèreté peuvent être dramatiques. Des journalistes, par ailleurs, continuent à circuler dans des zones rouges avec des ordinateurs personnels ou des téléphones mobiles qui contiennent des informations confidentielles ou compromettantes pour eux ou pour leurs sources.

6.3 En cas d'enlèvement de journalistes

L'enlèvement est l'un des principaux dangers pour les journalistes qui couvrent le terrorisme, d'autant plus que cette industrie du K&R (Kidnapping et rançon), comme l'appellent les professionnels, se confond de plus en plus avec la criminalité de droit commun : les groupes se revendent des otages, des intermédiaires véreux tentent de s'immiscer dans les négociations, les règles du jeu changent au gré des péripéties.

Malgré ce caractère imprévisible et arbitraire de la prise d'otages, il n'est pas inutile d'apprendre un certain nombre de notions de base. Comment traiter avec les ravisseurs, comment savoir quelles attitudes peuvent les braquer ? Les témoignages d'anciens otages, des livres comme *Journal d'un enlèvement* du prix Nobel de littérature colombien Gabriel García Márquez, des guides pratiques comme celui de UNESCO/Reporters sans frontières⁵, peuvent offrir des indications précieuses, même si elles ne sont pas infaillibles.

Les médias doivent également mettre au point des procédures précises en cas d'enlèvement d'un membre de leur rédaction. Et décider, en particulier, si elles vont pratiquer le silence ou le tam tam médiatique. Les avis des experts et des ex-otages divergent sur la voie à suivre et le choix est d'autant plus difficile que les médias n'ont pas le monopole de la décision ni la maîtrise de la situation.

Confrontés à de multiples acteurs imprévisibles et à la capacité des groupes terroristes à fabriquer et diffuser leurs propres informations, ils doivent aussi tenir compte de la politique de leur propre gouvernement. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont défendu une position intransigeante, refusant en particulier de payer des rançons en échange de la libération des otages, alors que d'autres pays européens choisissaient de négocier, souvent en passant par des gouvernements de la région pour masquer les transactions.

Impliquant une foule d'acteurs – groupes terroristes, services de sécurité, médias, proches des otages et profiteurs de tout acabit –, se déroulant au milieu d'enjeux géopolitiques et de politique intérieure, les négociations sont d'une rare complexité. Elles sont de plus en plus souvent menées ou guidées par des sociétés de sécurité spécialisées et celles-ci tendent généralement à préconiser la discrétion, afin, argumentent-elles, de ne pas faire monter les enchères et

⁵ <http://fr.rsf.org/le-guide-pratique-du-journaliste-12-04-2007,21667.html>

de ne pas compliquer les relations avec les preneurs d'otages. Mais d'anciens otages estiment, au contraire, qu'ils/elles ont dû leur libération à des campagnes publiques vigoureuses.

Les dilemmes se bousculent au portillon de l'éthique journalistique : les autres rédactions sont-elles tenues de respecter le silence décidé par les médias dont l'un(e) des journalistes a été enlevé(e) ? Doivent-elles accepter les consignes gouvernementales ou respecter les souhaits des familles d'otages, au risque de renoncer à leur mission d'informer ?

A plusieurs reprises, dans le cas notamment de l'enlèvement de David Rohde (*New York Times*) en Afghanistan entre novembre 2008 et juin 2009, l'ensemble de la profession a réussi à garder le secret sur l'enlèvement de collègues. C'est sans aucun doute la règle que nombre de médias choisissent, la déontologie journalistique imposant un « critère d'humanité », qui place au faite de la hiérarchie de l'information la protection de la vie humaine.

Mais d'autres voix estiment que l'information devrait primer et que le silence peut même constituer un danger pour les médias et, en particulier pour les freelances, dans la mesure où ceux-ci peuvent ne pas apprécier à leur juste mesure les risques d'envoyer des journalistes dans certaines zones. Selon Jamie Dettmer, chroniqueur du site d'information *The Daily Beast* (Etats-Unis)⁶, le silence revient à accorder aux terroristes un avantage dans la guerre de la propagande en leur laissant l'initiative de la dramaturgie. L'embargo, s'il peut se justifier lors des tout premiers jours après la disparition, exempterait aussi les autorités des pays où opèrent des preneurs d'otages de la pression nécessaire à leur mobilisation effective.

6.4 Terrorisme et traumatisme

La couverture d'un attentat ou d'un conflit armé au cœur du « terreurland » risque d'avoir un impact émotionnel sur les journalistes appelés à couvrir l'événement. Dans un premier temps, cet effet se traduit par l'anxiété, l'insomnie, l'irascibilité et des affections physiques, comme la fatigue ou les maux de tête.

Plus gravement, il peut déboucher sur un trouble de stress post-traumatique (PTSD, selon son sigle anglophone) qui peut soumettre le patient à des sentiments incapacitants d'horreur, de peur et de désespoir. Trop peu de médias à ce jour ont adopté des procédures adéquates afin de protéger leurs collaborateurs placés dans des situations de stress extrême. « Certains journalistes étaient traumatisés et n'ont pas reçu d'accompagnement psychologique », notait en février 2014 un rapport du Conseil des médias du Kenya sur la couver-

⁶ <http://www.thedailybeast.com/articles/2014/09/02/the-media-blackout-on-hostages-helps-isis.html>

ture de l'attaque contre le centre commercial Westgate à Nairobi en septembre 2013⁷.

Le risque de traumatisme existe également pour les journalistes qui ne sont pas sur le terrain, mais visionnent des images de décapitations ou des témoignages de victimes d'attentats ou de torture afin de vérifier leur authenticité et de décider ce qui en sera diffusé dans leur propre média. C'est ce qu'une étude de l'*Eyewitness Media Hub*, publiée fin 2015, appelle « la nouvelle ligne de front numérique », « un endroit, écrit Jackie Spinner de la *Columbia Journalism Review*, où les journalistes peuvent être accablés par une exposition répétée au traumatisme, même s'ils ne doivent jamais enfileur un gilet pare-balles. A l'instar d'un correspondant sur le terrain qui assiste à des événements horribles, les reporters et les éditeurs qui suivent les réseaux sociaux et regardent ce type de contenu sur l'écran de leur ordinateur peuvent finir par se sentir isolés, souffrir de cauchemars et de flashbacks, des symptômes typiques du PTSD »⁸. Selon cette étude, 40% des journalistes interrogés ont reconnu que cette consultation de témoignages vidéo a eu des conséquences négatives sur leur vie personnelle.

Les écoles de journalisme et les médias ne préparent pas généralement à ce type de traumatisme indirect. Cette négligence ne peut être plus longtemps tolérée. Pratiquement, comme le conseille le *Dart Center for Journalism and Trauma* (Université de Columbia), au-delà des mesures prises par les directions des médias pour prévenir le PTSD, les personnes chargées de visionner les images de violence sur les réseaux sociaux devraient suivre une discipline stricte et adopter des lignes de conduite précises afin de minimiser les risques d'une exposition excessive : par exemple, réduire le nombre de visionnages, masquer certaines parties de l'image lors de l'analyse de la vidéo, réduire la luminosité de l'écran ou encore prévoir de fréquentes interruptions⁹.

L'enjeu, comme l'écrivait Bill Kovach, ancien directeur de la Fondation Nieman à Harvard, en préface du manuel du Dart Center, *Tragedies and Journalists*, est de « nous aider tous à réfléchir plus profondément et plus créativement à la manière de traiter les résidus de la peur destructrice et de l'incertitude, tout en produisant le type de journalisme qui informe efficacement ».¹⁰

7 <http://www.mediacouncil.or.ke/en/mck/index.php/news/101-media-council-tables-findings-on-westgate-coverage>

8 http://www.cjr.org/first_person/social_media_reporters_and_vicarious_trauma.php

9 <https://dartcenter.org/blog/2016/11/storyful-releases-podcast-confronting-vicarious-trauma>

10 Hight, J., & Smyth, Fr., *Tragedies and Journalists: A Guide for More Effective Coverage*, Dart Center, 2003.

7

A retenir

- Après l'urgence, revenir sur l'action de tous les intervenants (autorités, services de secours, monde politique, etc.)
- Evaluer sans peur ni faveur sa propre couverture du terrorisme, avant, pendant et après les attentats



Chapitre 7

Le droit et le devoir d'inventaire

7.1 Après le choc, les questions de fond

Le choc d'un attentat est tel qu'il est difficile de poser immédiatement certaines questions, car le public n'est pas prêt à les entendre. Comme indiqué précédemment, des idées qui pourraient sembler inappropriées immédiatement après une attaque, telles que le contexte mondial et les causes possibles, deviennent des sujets de conversation importants dans les jours qui suivent.

De même, lorsque les forces de sécurité invitent les médias à ne pas diffuser des images d'interventions ou d'éléments d'enquête en cours, il est difficile de les défier, car, de nouveau, l'opinion ne comprendrait pas que la presse n'accepte pas pareilles restrictions. Toutefois, lorsque la situation exceptionnelle d'urgence est terminée, les journalistes ont un droit et un devoir d'inventaire, en s'interrogeant en particulier sur les responsabilités et les actions des autorités, mais aussi de la société civile et du monde politique.

Ces questions portent inévitablement sur l'efficacité des services et institutions d'Etat : aurait-on pu prévoir l'attentat ? Les services de renseignement ont-ils failli ? Les mesures de sécurité étaient-elles suffisantes ? Les dispositifs d'intervention et les services médicaux d'urgence étaient-ils prêts et suffisamment entraînés ? Les capacités d'hospitalisation étaient-elles à la hauteur ? Les listes de suspects et de victimes étaient-elles actualisées et diffusées en temps réel ?

Mais les interrogations sont aussi plus politiques : les autorités ont-elles délaissé des signaux d'alerte de la radicalisation ? Ont-elles profité de l'émotion suscitée par la prise d'otages pour restreindre les libertés publiques et accroître leurs prérogatives sur la société ? Ont-elles accordé suffisamment d'attention aux griefs des communautés dont les terroristes se prétendent l'avant-garde ?

Toutes ces questions font partie du travail d'information, d'explication et de vigilance des médias. Suite aux attentats de Londres en juillet 2005, « bien que l'attaque se soit déroulée sur son propre sol, la presse a été 'très critique', notent Brooke Barnett et Amy Reynolds. Les journalistes ont remis en question la fermeture de tout le réseau de métro, critiqué le manque de rapidité des équipes de réponse d'urgence et se sont interrogés sur l'engagement britannique dans la guerre en Iraq »¹. En Belgique, après les attentats du 22 mars 2016, les médias, relayant également les travaux de la Commission parlementaire d'enquête, se sont interrogés sur des dysfonctionnements dans le suivi policier de personnes soupçonnées de terrorisme, dans la coordination entre les forces de sécurité ou dans la collaboration et la réactivité des services de secours.

Plus tard, lorsque le choc des attentats s'est atténué, que d'autres sujets dominant l'actualité, les médias doivent « revenir sur », au-delà des « marronniers » des anniversaires et des commémorations. Les médias doivent notamment éviter que les victimes, qui occupent le devant de la scène dans les premiers moments de la couverture médiatique, deviennent des « oubliés du 20 heures ». Ils doivent assurer le suivi de l'information, revenir sur les questions d'indemnisation, de deuil, de reconstruction physique et psychologique, de réintégration dans la société. Ils peuvent aussi s'interroger sur les ondes de choc longues d'un attentat, comme l'exposent Hélène Romano et Adolie Day dans leur livre *Après l'orage*, qui explique l'impact d'attaques terroristes des mois après les faits, en particulier sur les enfants.

L'important est d'assurer un suivi des sujets dont dépend la réponse lors de prochains attentats, « car il y aura d'autres attentats ». Les journalistes doivent en particulier vérifier si les réformes des mesures de sécurité ou de secours ont été effectivement mises en œuvre ou si les politiques de prévention ou de déradicalisation sont effectives.

Cette démarche se prête particulièrement au journalisme d'enquête et elle devrait sans doute être portée par d'autres institutions que les médias. Par les syndicats de médecins par exemple, les associations de défense des droits humains, les syndicats de police ou encore les autorités de contrôle des institutions impliquées dans la réponse aux attentats. Mais il appartient aux médias de veiller à ce que le suivi soit effectif et que les autorités et autres institutions soient confrontées à leurs modes de fonctionnement et à leurs responsabilités.

¹ *Terrorism and the Press: An Uneasy Relationship*, p. 127.

7.2 Le post-mortem des médias

Le terrorisme, par sa violence, par ses conséquences, par les controverses qu'il suscite, est un révélateur du journalisme. Les médias doivent eux aussi réfléchir à leurs pratiques et organiser des séances de débriefing. Ils doivent d'abord s'interroger sur leur état de préparation, leur réactivité et leur coordination et coopération face à de tels événements et prévoir, en cas de constat de carence, de former les reporters et la « chaîne de commandement » conduisant de la rédaction à la direction. L'utilité et le fonctionnement du matériel employé lors des reportages doivent également être évalués (type de caméra, disponibilité du réseau wi-fi, etc.).

Les médias doivent aussi réfléchir à leurs priorités rédactionnelles, analyser s'ils avaient suffisamment couvert les sujets révélés par les attentats. Le 31 janvier 2001, le rapport de la Commission Hart-Rudman avait prévenu que les Etats-Unis n'étaient pas préparés à affronter la menace terroriste. En dépit de la gravité de l'avertissement (« Des Américains, probablement un nombre important, vont mourir sur le sol américain », avertissait leur rapport) et du prestige de ses membres, seuls quelques médias ont couvert les conclusions de la Commission.

« Les médias ont été lamentables si l'on juge comment ils auraient pu préparer le peuple américain à ce qui s'est passé le 11 septembre, a reconnu après les attentats Richard Cohen, chroniqueur au *Washington Post*. Nous nous étions assoupis »². « Pourquoi aucun journaliste n'a-t-il enquêté sur les dysfonctionnements des agences gouvernementales mentionnés dans le rapport ?, s'interrogeait Susan Paterno dans l'*American Journalism Review*. Pourquoi si peu de médias, alors que des agences et des responsables publics réputés annonçaient le risque d'attentats, ont-ils cherché à vraiment comprendre cette conviction ? »³.

Lorsque la pression est retombée, le moment est venu aussi de se demander si la « cause » brandie par les terroristes a vraiment été traitée sérieusement et suffisamment, *avant cet événement*, si une plus grande attention à des revendications même minoritaires, à des décrochages sociaux, à des stratégies d'influence au sein de certaines communautés, n'aurait pu permettre de prévenir cette explosion de violence.

Les médias doivent également revoir leur couverture à la lumière des règles déontologiques. Ils doivent établir si elle n'a pas été disproportionnée, si elle n'a pas attisé le voyeurisme du public ou instrumentalisé les victimes, si elle ne s'est pas montrée trop passive et suiviste par rapport aux forces d'intervention, si elle n'a pas servi de mégaphone aux terroristes. Le rôle des écoles et asso-

² Susan Paterno, « Ignoring the Warning », *American Journalism Review*, novembre 2001.

³ Susan Paterno, « Ignoring the Warning », op. cit.

ciations de journalistes et des Conseils de déontologie est crucial pour porter ces débats et contribuer ainsi à créer une culture de l'information sur le terrorisme qui concilie la liberté et la responsabilité.

« Le terrorisme est un test crucial, écrit Charles Beckett, professeur à la London School of Economics, en conclusion de *Fanning The Flames*, son étude sur la couverture du terrorisme. Il est important d'améliorer la couverture du terrorisme parce que l'extrémisme est un enjeu significatif, symptomatique de problèmes plus larges dans le monde. Plaider pour une information intelligente, informée et responsable sur la terreur n'est pas seulement une question de morale. C'est aussi une chance de montrer que le journalisme reste une part vitale de la société moderne ».



Manifestation contre le groupe
terroriste Boko Haram à
Yaoundé, Cameroun en 2015.

La destruction du patrimoine culturel

TEXTE FOURNI PAR L'UNESCO

Les conflits qui secouent actuellement le Moyen-Orient, en particulier en Iraq, en Syrie et au Yémen, ont largement suscité l'attention des médias en raison non seulement des lourdes pertes humaines et de la crise des réfugiés qui s'en est suivie, mais aussi de leur impact dévastateur sur le patrimoine culturel et la diversité culturelle des pays touchés.

Le patrimoine et le pluralisme culturels sont devenus les cibles directes d'attaques systématiques et délibérées, souvent motivées par des motifs idéologiques. Les zones urbaines étant en première ligne, les biens culturels subissent souvent des dommages collatéraux. En Syrie par exemple, les sites culturels, y compris des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO tels que la Citadelle d'Alep et la vieille ville de Damas, ont été fortement endommagés pendant les combats.

Couverture médiatique

C'est sans doute ce dernier lien avec le terrorisme, en plus de l'exploitation de la destruction du patrimoine culturel à des fins de propagande terroriste, qui a reçu la plus grande attention médiatique. En effet, la destruction accélérée du patrimoine culturel en Iraq et en Syrie a bien fait l'objet d'une couverture médiatique depuis février 2014. Qui plus est, le nombre de références faites à l'UNESCO dans les médias internationaux a atteint son plus haut point après chaque actualité ou activité spécifiquement liée au patrimoine culturel et au terrorisme : destruction de biens culturels au musée de Mossoul (27 février 2015) ; destruction du site archéologique de Nimrud (5 mars 2015) ; chute du site du patrimoine mondial de Palmyre entre les mains de Daech (20 mai 2015) ; et destruction du temple de Baalshamin à Palmyre (23 août 2015). Cependant, ni la libération de Palmyre des mains de Daech ni la mission d'évaluation rapide de l'UNESCO en Syrie n'ont bénéficié d'une couverture médiatique comparable.

Améliorer la couverture

Cette couverture médiatique a suscité des débats quant à la diffusion de cette dite propagande. En effet, étant donné que la plupart des zones en question sont inaccessibles, les grands médias s'appuient directement sur des vidéos de propagande de groupes extrémistes pour obtenir des images et vidéos d'attaques. Comme pour d'autres contenus de propagande, tels que la décapitation de victimes, l'utilisation de ce genre d'images accroît la portée des terroristes et leur fournit l'attention qu'ils recherchent en commettant ces atrocités. Par conséquent, les interrogations et les débats au sein des grands médias sur le caractère éthique de l'utilisation de matériel de propagande peuvent être de rigueur. De plus, l'utilisation d'autres types d'images, telles que des images satellites, pourrait être renforcée.

Les médias pourraient également améliorer leur couverture en mettant l'accent sur les dimensions interculturelles et souvent universelles des monuments, sites et pratiques immatérielles touchés. Ceux-ci témoignent, en particulier dans des ré-

gions comme le Moyen-Orient, de siècles d'échanges entre un grand nombre de cultures très diverses, ainsi que de l'incroyable continuité et résilience des traditions anciennes à travers les siècles. Cet aspect souligne l'universalité fondamentale qui caractérise le patrimoine culturel de tous les peuples, laquelle devrait, à son tour, inspirer le respect et la compréhension mutuelle entre les groupes et les individus.

Informations clés pour les journalistes

En ce qui concerne la destruction intentionnelle du patrimoine culturel par les organisations terroristes, c'est la dimension humaine qui doit être soulignée par les journalistes, plus que les images de destruction. En effet, la culture et le patrimoine, en tant qu'expressions identitaires et gardiens de la mémoire et des savoirs traditionnels, sont des composantes essentielles de l'identité et du capital social d'une communauté. L'importance de la culture dans la vie des communautés et des individus fait de cette continuité un outil puissant pour renforcer la résilience et servir de base à une reconstruction durable. C'est pour toutes ces raisons que la destruction du patrimoine culturel, qui se conjugue souvent à la persécution d'individus en raison de leur appartenance culturelle, ethnique ou religieuse, que l'UNESCO qualifie de « nettoyage culturel », constitue de fait une violation des droits de l'homme. En découlent alors le droit à la culture ; le droit de jouir, de développer et d'avoir accès à une vie et à une identité culturelles ; le droit à l'éducation ; le droit de réunion ; et le droit à la liberté d'expression.

Les journalistes devront également se familiariser avec la dimension éthique et philosophique de tout projet de restauration ou de reconstruction. Cela inclue les défis relatifs au maintien ou à la restauration de l'authenticité des biens endommagés ou perdus, ainsi que la nécessité de veiller à ce que les communautés touchées puissent participer pleinement aux décisions liées à leur vie culturelle. Enfin, les médias devraient prendre connaissance des instruments juridiques internationaux fondamentaux, comme des dispositions du droit international humanitaire, relatifs à la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Cela comprend diverses conventions de l'UNESCO, telles que la Convention de La Haye de 1954 et ses deux Protocoles (1954 et 1999) et la Convention de 1970, ainsi que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Sources essentielles

L'UNESCO fournit des informations vérifiées et confirmées sur la destruction et le trafic de biens culturels. Ainsi, l'Organisation constitue la principale source d'information fiable autour de cette question. Les autorités nationales compétentes des pays concernés pourront pour la plupart également fournir ou corroborer des informations concrètes ; la Direction générale des antiquités et des musées en Syrie en est un exemple. Des institutions internationales et des projets de recherche nationaux de renom peuvent pareillement fournir des informations de première main, souvent en relation avec une initiative spécifique : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), le Conseil international des musées (ICOM), la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA), ou encore le projet américain ASOR sur la sauvegarde du patrimoine culturel syrien.

Pour en savoir plus : <http://fr.unesco.org/themes/patrimoine-menace>

Le trafic illicite des biens culturels

TEXTE FOURNI PAR L'UNESCO

La question du vol et de la contrebande de biens culturels attire de plus en plus l'attention des médias car elle constitue une source importante de financement pour les groupes terroristes. L'UNESCO est l'agence chef de file de l'ONU en charge de la mise en œuvre de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, ratifiée jusqu'à présent par 131 pays.

Un intérêt renouvelé autour des biens culturels

Les récents événements survenus au Moyen-Orient ont suscité un regain d'intérêt pour le trafic illicite. Les médias ont commencé à couvrir des cas d'objets volés ou illicitement exportés, de fouilles et de découvertes illégales, de faux objets ou d'œuvres contrefaites, de poursuites engagées contre des voleurs, etc.

Plus récemment, le nombre de ces reportages a monté en flèche pour souligner le trafic illicite de biens culturels en provenance d'Iraq et de Syrie et sa relation avec le financement du terrorisme. De nombreux rapports indiquent d'ailleurs que le trafic illicite de biens culturels occupe le troisième rang des activités criminelles mondiales après le trafic d'armes et de drogue. Dans le cas précis de Daech, les recettes pétrolières représentent un montant considérable des revenus du groupe tandis que le reste provient du trafic illicite de biens culturels. Daech considère les objets anciens comme des ressources naturelles dont il faudrait s'emparer et tirer profit, allant même jusqu'à délivrer des permis et à taxer les fouilleurs à hauteur de 20%.

Remettre le problème dans son contexte

Il est important que les journalistes comprennent que la question du trafic illicite de biens culturels est un phénomène mondial. Les œuvres font en premier lieu l'objet d'un trafic avant que ne leur soient données de fausses déclarations d'origine, généralement par l'intermédiaire de marchands d'art légitimes bénéficiant de relations à l'échelle internationale. Ces pièces sont finalement vendues par voie légale à des acheteurs occidentaux, asiatiques et des pays du Golfe. Le développement de l'Internet ajoute désormais une autre dimension au commerce des biens culturels.

Bien que Daech joue un rôle majeur dans la contrebande des biens culturels de la région, ce n'est ni le premier ni le seul groupe à profiter des avantages financiers de ce trafic illicite. Par exemple, depuis le début du conflit en Syrie, différents groupes ont échangé des biens culturels contre des armes ou utilisent simplement ce patrimoine comme source de financement alternatif grâce à sa revente.

En Iraq, le pillage de sites archéologiques a commencé avant même le début du conflit actuel : d'abord depuis l'isolement du pays après la première guerre du Golfe, puis à la suite de l'invasion de 2003. Ceci étant dit, il convient de préciser que Daech n'a pas « inventé » la pratique du pillage archéologique. En revanche, le groupe a incontestablement renforcé et développé les circonstances, la fréquence et le volume des biens culturels faisant l'objet de trafic illicite, au point que les mé-

dias ont commencé à accorder plus d'attention à la question.

En temps de conflit, le trafic illicite de biens culturels devient relativement aisé car les frontières ne sont pas sécurisées et les zones menacées hors de portée des autorités compétentes. En outre, les biens culturels issus du trafic illicite au Moyen-Orient proviennent généralement de fouilles clandestines, empêchant ainsi les autorités d'évaluer de façon précise leur valeur. Parallèlement à cela, les médias donnent constamment des estimations erronées sur la valeur du marché du trafic illicite. Par exemple, un article affirme que le trafic de biens culturels rapporte des centaines de millions de dollars à Daech, une valeur supérieure au commerce légal de biens culturels dans le monde. En réalité, il est impossible de chiffrer le trafic illicite de biens culturels. La raison en est principalement qu'il y a de fortes chances qu'un grand nombre de ces biens pillés n'ait pas encore émergé sur le marché, et aussi que nous ne savons pas combien de pièces ont déjà été vendues à des propriétaires privés. Le montant de ces transactions a toujours été difficile à quantifier et il reste difficile de trouver des preuves concrètes.

Couvrir le sujet

Les problèmes actuels relatifs à la couverture médiatique du trafic illicite de biens culturels sont semblables aux questions plus générales traitées dans cette publication. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de tels sujets sensibles : les journalistes doivent s'assurer qu'ils vérifient leurs informations et qu'ils ne se contentent pas de se fier à des reportages antérieurs provenant de sources inconnues. Les renseignements liés au trafic illicite de biens culturels devraient provenir directement de l'UNESCO ou de ses partenaires tels qu'INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), ou encore l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Dans un premier temps, il serait judicieux lors de la préparation d'un reportage ou d'un article sur les biens culturels d'expliquer leur importance pour les sociétés, mais également d'illustrer à quel point le patrimoine culturel sert de référence pour les générations futures et doit être préservé et protégé. Les journalistes devraient éviter de donner des estimations de la taille du marché car ces informations restent inconnues à ce jour. De plus, les journalistes doivent se concentrer sur la valeur symbolique et historique des biens culturels, plutôt que sur leurs aspects financiers. Parallèlement, il devrait y avoir davantage de contenus médiatiques sur les mesures prises par la communauté internationale pour dénoncer et freiner ce commerce, telles que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU interdisant tout commerce de biens culturels en Syrie et en Iraq. Dans sa Résolution 2199, le Conseil se dit vivement préoccupé par les informations selon lesquelles Daech et d'autres groupes « génèrent des revenus en procédant, directement ou indirectement, au pillage et à la contrebande d'objets appartenant au patrimoine culturel [...] pour financer leurs efforts de recrutement ou pour améliorer leurs capacités opérationnelles d'organiser et de mener des attentats terroristes ». L'UNESCO coordonne avec ses partenaires la mise en œuvre de ces résolutions et apporte un appui à ses Etats membres pour leur application efficace à l'échelle nationale.

Pour en savoir plus : <http://fr.unesco.org/themes/trafic-illicite-biens-culturels>

Ressources utiles

Institutions intergouvernementales

Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte anti-terroriste

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=34612#.VqMkK1LbNhA>

Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression

<http://www.ohchr.org/FR/Issues/FreedomOpinion/Pages/OpinionIndex.aspx>

Equipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF, attaché au Secrétariat général) <http://www.un.org/fr/terrorism/ctitf/index.shtml>

Elle est composée de 36 entités qui interviennent conformément à leur mandat institutionnel spécifique (<http://www.un.org/fr/terrorism/ctitf/entities.shtml>) comme l'UNESCO ou l'Organisation Mondiale des Douanes.

Comité du contre-terrorisme ou Comité 1373 Security Council Counter-Terrorism Committee <http://www.un.org/fr/sc/ctc/rights.html>; <http://www.un.org/en/sc/ctc/resources/>

Le Comité bénéficie de l'appui d'une Direction exécutive du contre terrorisme, DECT (Counter-Terrorism Committee Executive Directorate - CTED) *créée par la résolution 1535 (2004).*

Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (Service du Prévention du Terrorisme) <https://www.unodc.org/>

Groupe d'action financière (GAFI) <http://www.fatf-gafi.org/fr/aproposdugafi/> *Sur le financement du terrorisme. A notamment publié un guide des meilleures pratiques destiné aux Etats dans leur lutte contre les sources financières des groupes terroristes* <http://www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/bpp-finsanctions-tf-r6.html>

Conventions internationales des Nations Unies

<http://www.un.org/fr/terrorism/instruments.shtml>

https://treaties.un.org/Pages/DB.aspx?path=DB/studies/page2_fr.xml&clang=_fr

Exemples

Convention sur la prévention et répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques (1973)

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/3166%28XXVIII%29

Convention internationale contre la prise d'otages (1979)

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/34/146

Convention internationale pour la prévention des attentats terroristes à l'explosif (1997)

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/52/164

Convention internationale pour la prévention du financement du terrorisme (1999)

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/54/109

Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

-Stratégie antiterroriste mondiale (Rapport du Secrétaire général de l'ONU, 2014)

http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/841

-Déclaration conjointe sur la liberté d'expression et la lutte contre l'extrémisme violent (2016): <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=19915&LangID=E>

Suggestions de livres sur les médias et le terrorisme

Barnett, Brooke, and Reynolds, Amy, *Terrorism and The Press. An Uneasy Relationship*, Peter Lang, 2009, 208 pages.

Beckett, Charlie, *Fanning the Flames: Reporting on Terror in a Networked World*, Tow Center for Digital Journalism/Democracy Fund Voice, September 22, 2016 http://www.cjr.org/tow_center_reports/coverage_terrorism_social_media.php

Cottle, Simon, Sambrook, Richard and Mosdell, Nick, *Reporting Dangerously: Journalists Killings, Intimidation and Security*, Palgrave Macmillan, 2016, 224 pages.

Garcin-Marrou, Isabelle, *Terrorisme, Médias et Démocratie*, Presse universitaire de Lyon, 2001, 148 pages.

Hight, J., & Smyth, Fr., *Tragedies and Journalists: A Guide for More Effective Coverage*, Dart Center, 2003.

Lloyd, John, *Journalism in an Age of Terror*, Reuters Institute for the Study of Journalism/I.B. Tauris, Londres, 2017, 242 pages.

Marthoz, Jean-Paul, *Journalisme international*, De Boeck Université, 2008 et 2012, 279 pages.

Moeller, Susan, *Packaging Terrorism*, Wiley-Blackwell, 2009, 240 pages.

Nacos, Brigitte L., *Terrorism & the Media*, Columbia University Press, 1994, 214 pages.

NATO Centre of Excellence: *The Media: the Terrorists' Battlefield*, Ankara, 2007, 172 pages.

ONUDC, *L'usage d'Internet dans des buts terroristes*, Vienne, 2012, 142 pages.

Owen, J., Purdey, H., *International News Reporting. Frontlines and Deadlines*, Wiley-Blackwell, Londres, 2009, 280 pages.

Pippa Norris, Montagne Kern, Mario Just (Ed.), *Framing Terrorism: The News Media, the Government, and the Public*, Routledge, New York, 2003, 329 pages.

Reporters sans frontières/UNESCO, *Guide pratique de la sécurité des journalistes*, <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002439/243987f.pdf>

Seib, Philip, *Beyond The Front Lines: How the News Media Cover a World Shaped by War*, Palgrave Macmillan, 2004, 185 pages.

Simon, Joel, *The New Censorship: Inside the Global Battle for Media Freedom*, Columbia Journalism Review Books, 2014, 236 pages.

Wieviorka, Michel et Wolton, Dominique, *Terrorisme à la une*, Gallimard, Paris, 1987, 259 pages.

Un cadre pour une couverture responsable, équilibrée, sans stigmatisation ni sensationnalisme...

« L'information est aussi la force vitale de la liberté. » *Katherine Graham*

Destiné aux journalistes et aux professionnels des médias, ce manuel vise à fournir des informations clés et à encourager une réflexion sur le traitement du terrorisme dans et par les médias.

Fondé sur des conseils d'experts et d'institutions de renom, émaillé de nombreux exemples, il explore les défis professionnels et les dilemmes éthiques de la couverture du terrorisme, et pose des questions fondamentales sur l'impact de ce traitement sur la cohésion sociale et la prévalence de la peur dans la société.

Sujets abordés :

Le « cadrage » journalistique du terrorisme

L'équilibre entre la liberté, la sécurité et la responsabilité

Les enjeux éthiques

Les défis de la peur, des amalgames et de la haine

Le traitement des chiffres, des images et des mots

La couverture d'attentats et de prises d'otages

La gestion des réseaux sociaux

Les rapports avec les victimes, les pouvoirs et les terroristes

La sécurité des journalistes

Sections spéciales :

La destruction du patrimoine culturel et Le trafic illicite des biens culturels

A propos de l'auteur

Jean-Paul Marthoz est journaliste et essayiste. Chroniqueur au journal *Le Soir* (Belgique), professeur de journalisme international à l'Université catholique de Louvain, il est l'auteur de plusieurs livres sur le journalisme et les relations internationales. Il a été directeur du Programme Médias pour la démocratie à la Fédération internationale des journalistes, directeur européen de l'information à *Human Rights Watch* et correspondant auprès de l'Union européenne du Comité pour la protection des journalistes (CPJ, New York).



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

**Secteur de
la communication
et de l'information**

